



La formation et la formation continue dans le domaine du tourisme – état des lieux

Rapport final

Février 2015



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à l'économie SECO
Direction de la promotion économique

Mentions légales

Mandant et éditeur

Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Direction de la promotion économique, Politique du tourisme

Mandataire

Université de Berne
Centre de recherche sur le développement économique régional (CRED)
Unité de recherche en tourisme

Direction du projet

Therese Lehmann Friedli, Dr.rer.oec.

Collaboration technique

Monika Bandi, Dr.rer.oec.
Simone Lussi, BSc en économie

Adresse

Université de Berne
Centre de recherche sur le développement économique régional (CRED)
Unité de recherche en tourisme
Schanzeneckstrasse 1
Case postale 8573
CH-3001 Berne
Tél. +41 31 631 37 11
www.cred.unibe.ch
info@cred.unibe.ch

Avant-propos

Chère lectrice, cher lecteur,

La formation et la formation continue sont des atouts incontestés de la place touristique suisse. Le tour d'horizon du paysage de la formation dans le domaine du tourisme proposé par le présent rapport constitue une première et revêt une grande importance pour la politique fédérale du tourisme. Cet aperçu sera utile au Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO), notamment pour faciliter l'examen des demandes d'aides financières liées à Innotour.

La place touristique suisse dispose d'excellents instituts de formation et offre de très bonnes possibilités de formation. Le présent rapport s'attache à illustrer la diversité de ces possibilités et la dynamique qu'elles créent. Il montre que les instituts de formation suisses sont en mesure d'adapter régulièrement leurs filières aux nouvelles exigences. La collaboration entre le secteur privé, les établissements scolaires et les pouvoirs publics est optimale et constitue un atout notable de notre système de formation.

Le rôle de l'Etat et le soutien qu'il apporte au système de formation sont impressionnants. Confédération et cantons travaillent main dans la main pour suivre l'évolution des besoins en matière de formation. Au niveau fédéral, le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) assume cette tâche. Nous le remercions pour son aide dans la rédaction du rapport.

Le SECO tient également à remercier Madame Monika Bandi du Centre de recherche sur le développement économique (CRED) de l'Université de Berne, son équipe, notamment Madame Therese Lehmann Friedli, et tous les experts qui ont participé à l'élaboration du présent rapport, un document complet et intéressant sur la formation dans le tourisme.



A handwritten signature in blue ink that reads "E. Jakob". The signature is written in a cursive, flowing style.

Eric Jakob

Ambassadeur, chef de la Direction
de la promotion économique

Table des matières

0	Résumé.....	VI
1	Introduction	1
2	Contexte et problématique	1
3	Objectifs et contenu	2
4	Méthode	3
4.1	Etape 1 : analyse documentaire	3
4.2	Etape 2 : données secondaires	4
4.3	Etape 3 : interview des experts.....	4
4.4	Etape 4 : présentation et discussion du rapport intermédiaire	4
4.5	Etape 5 : le groupe d'experts.....	4
4.6	Etape 6 : consolidation et rapport final.....	4
5	Vue d'ensemble du système éducatif suisse	5
6	Le système de formation dans les métiers du tourisme	11
6.1	Distinctions et spécificités	11
6.1.1	Distinction entre formation et formation continue.....	11
6.1.2	Délimitation de l'offre de formation	12
6.2	Aperçu de l'offre de formation au tourisme de l'année 2005.....	15
6.2.1	L'offre de formation en 2005 par degrés d'enseignement et par branches.....	15
6.2.2	Offre d'enseignement par institution de formation en 2005	17
6.2.3	Offre de formation 2005 par titre ou diplôme	19
6.3	Répartition géographique des institutions de formation au tourisme	20
7	La formation professionnelle initiale dans le domaine du tourisme	23
7.1	Etablissements de formation et offres	23
7.2	Compétences et organes responsables	24
7.3	Financement de la formation professionnelle initiale	25
7.4	Evolution de quelques chiffres-clés.....	27
7.4.1	Titres délivrés dans l'hôtellerie-restauration et les agences de voyages	27
7.4.2	Titres délivrés dans le domaine des transports à câble.....	28
8	La formation professionnelle supérieure (FPS)	30
8.1	Etablissements de formation et offres	30
8.2	Compétences et organes responsables	33
8.3	Financement de la formation professionnelle supérieure	34

8.4	Evolution de quelques chiffres-clés.....	36
8.4.1	Examens professionnels et examens professionnels supérieurs	36
8.4.2	Titres des écoles supérieures.....	38
8.4.3	Titres des filières de formation non accréditées.....	40
9	Les hautes écoles de tourisme (HES et universités)	42
9.1	Etablissements de formation et offres	42
9.2	Compétences et organes responsables	45
9.3	Financement des hautes écoles de tourisme.....	45
9.4	Evolution de quelques chiffres-clés.....	47
10	Changements intervenus ces dix dernières années et facteurs déclenchants	49
10.1	Méthode	49
10.2	Changements et facteurs déclenchants dans la formation professionnelle initiale.....	49
10.3	Changements et facteurs déclenchants dans la formation professionnelle supérieure	52
10.4	Changements et facteurs déclenchants dans les hautes écoles.....	55
10.5	Résumé des constats.....	57
11	Enjeux et mesures à prendre.....	58
11.1	Formation professionnelle initiale	58
11.2	Formation professionnelle supérieure	61
11.3	Hautes écoles.....	63
12	Analyse globale	66
13	Bibliographique	67
ANNEXES	73	
A)	Vue d'ensemble des écoles hôtelières internationales privées et de leurs filières non reconnues par la Confédération :	73
B)	Vue d'ensemble de l'offre de formation des hautes écoles spécialisées	74
C)	Groupe d'experts	77
D)	Résultat des interviews des experts.....	78
E)	Prestataires de la formation continue au tourisme en 2005.....	85

Abréviations dans le domaine de la formation

Abréviation	Signification
AFP	Attestation fédérale de formation professionnelle
ASEH	Association Suisse des Ecoles Hôtelières, Genève
BF	Brevet fédéral
BFH	Haute école spécialisée bernoise
CAS	Certificate of Advanced Studies (anciennt. EPD)
CCNT	Convention collective nationale de travail
CFC	Certificat fédéral de capacité
CFES	Commission fédérale des écoles supérieures
CI	Cours interentreprises
CRED	Centre de recherche sur le développement économique régional (de l'Université de Berne)
CSRE	Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation
DAS	Diplom of Advanced Studies
EHG	Ecole Hôtelière de Genève
EHL	Ecole Hôtelière de Lausanne
EIT	Ecole supérieure de tourisme/Ecole de commerce Hôtellerie-Tourisme
EMBA	Executive Master of Business Administration
EP	Examen professionnel
EPF	Ecole polytechnique fédérale
EPS	Examen professionnel supérieur
ES	Ecole supérieure
EST	Ecole suisse de tourisme
FHNW	Fachhochschule Nordwestschweiz (Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse)
FHO	Fachhochschule Ostschweiz (Haute école spécialisée de Suisse orientale)
FIEc	Formation initiale en école
FIEn	Formation initiale en entreprise
FIF	anciennt. Institut de recherche sur les loisirs et le tourisme
FPS	Formation professionnelle supérieure
HES	Haute école spécialisée
HES-SO	Haute école spécialisée de Suisse occidentale

HFT	Hotelfachschule Thun (Ecole hôtelière de Thoune)
HGT	Hôtellerie-Gastronomie-Tourisme
HTW	Hochschule für Technik und Wirtschaft, Coire
IATA/FUAAV	Association du transport aérien international/Fédération universelle des associations d'agences de voyages
IST	Internationale Schule für Touristik (Ecole supérieure de tourisme), Zurich
ITW	Institut für Tourismuswirtschaft (Institut d'économie touristique), Lucerne
LAHE	Loi fédérale sur l'aide aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LAHE)
LFPPr	Loi fédérale sur la formation professionnelle
MAS	Master of Advanced Studies
MP	Maturité professionnelle
OrFo	Ordonnance sur la formation
Ortra	Organisation du monde du travail (p. ex. Hotel & Gastro formation)
PEC	Plan d'études cadre
SEFRI	Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation
SHL	Schweizerische Hotelfachschule Luzern
SSAT	Scuola superiore alberghiera e del turismo, Bellinzona
SSTH	Swiss School of Tourism and Hospitality, Passugg
SUPSI	Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana
TSA	Compte satellite du tourisme
ZFH	Zürcher Fachhochschule

Langage épïcène : pour faciliter la lecture, les termes se référant à des personnes, des fonctions ou des professions n'ont pas été systématiquement féminisés. Le masculin générique est utilisé pour désigner les deux sexes.

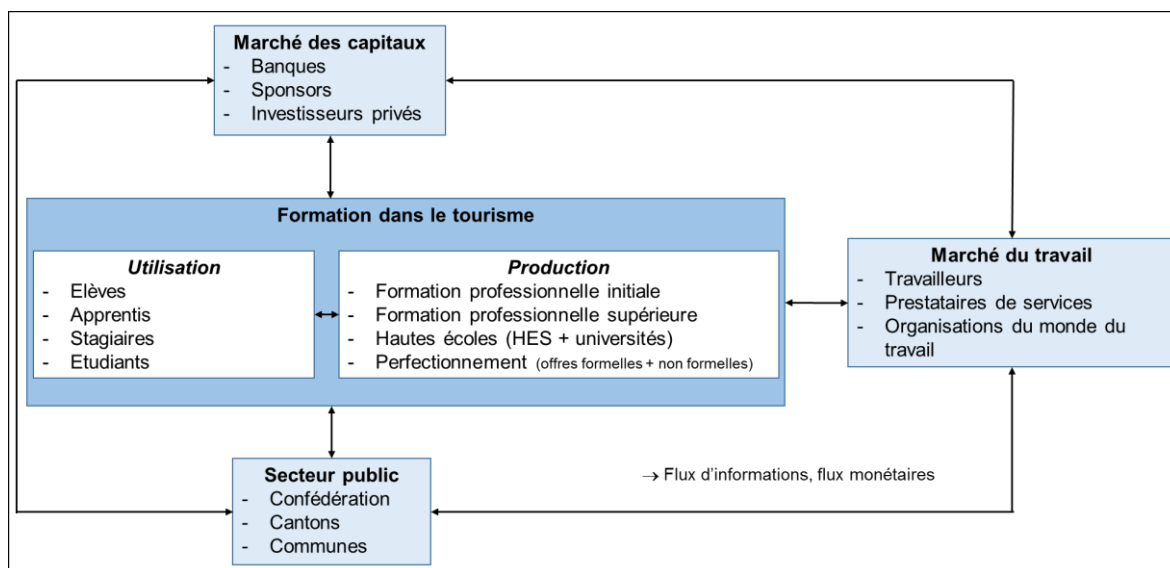
0 Résumé

Le présent rapport intitulé « La formation et la formation continue dans le domaine du tourisme – état des lieux » a pour but de faciliter la compréhension du paysage complexe et changeant de la formation au tourisme.

1. Fondement, objectif et méthode

Le présent rapport final se fonde sur les études de Heller (2008) et de Lehmann (2007), qui ont analysé en détail (cf. Illustration 1) la structure ainsi que le marché de la formation dans le secteur du tourisme (consommation, production et flux financiers entre les acteurs de la formation). Il met l'accent sur les organismes et les offres de formation, les responsabilités et les organes responsables, les flux financiers entre le secteur public et celui de la formation au tourisme, et les échanges entre ce dernier et le marché de l'emploi.

Illustration 1 : Vue d'ensemble du marché de la formation au tourisme



Source : CRED 2014 en référence à Heller 2008

Les recherches menées dans ce cadre étaient axées sur les objectifs suivants :

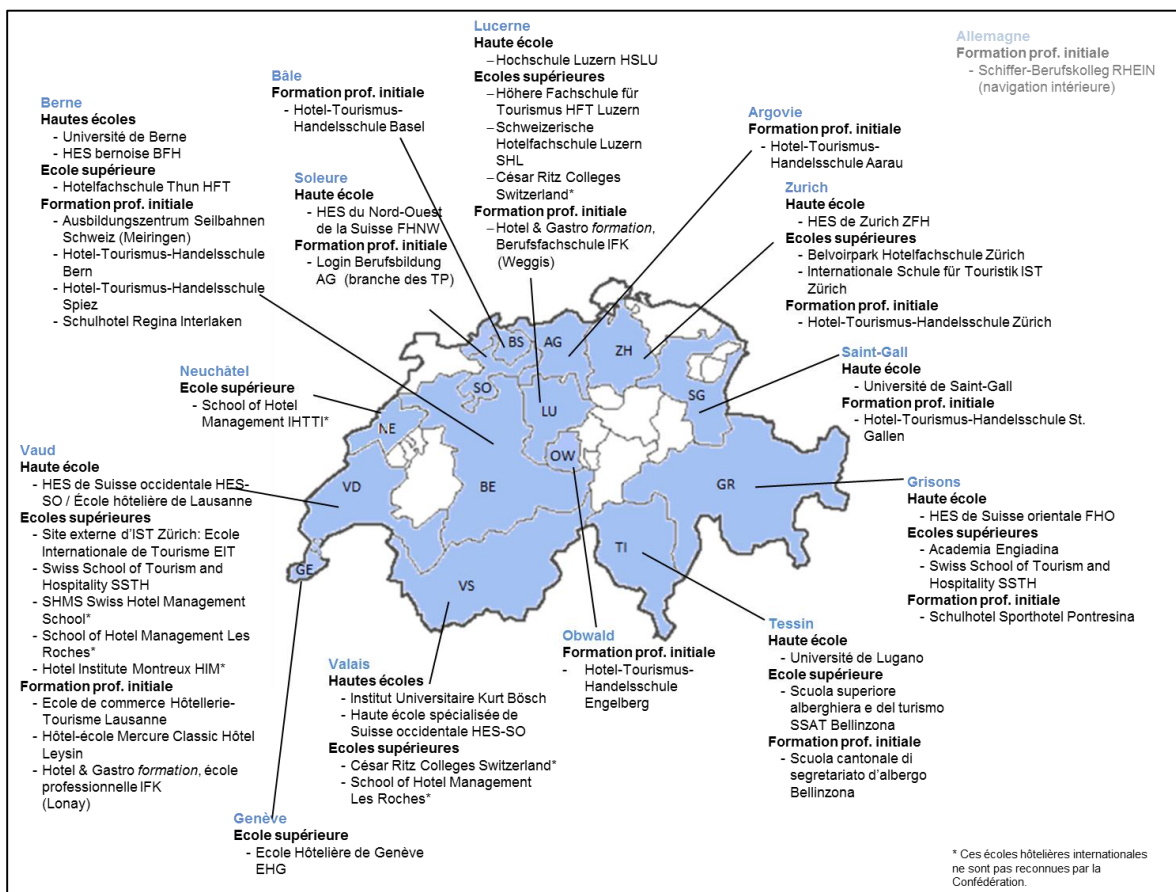
- **Objectif 1 – Vue d'ensemble du système éducatif de la Suisse en 2014** : présenter le système éducatif helvétique et passer en revue ses degrés, ses prestataires, ses diplômes, ses acteurs, etc.
- **Objectif 2 – Aperçu de l'offre en matière de formation au tourisme en 2005** : présenter l'offre et sa structure pour les différents niveaux de formation.
- **Objectif 3 – Aperçu de l'offre en matière de formation au tourisme en 2014** : délimiter l'objet de la recherche par rapport à d'autres branches de l'économie et livrer un aperçu de la structure et du financement du paysage actuel de la formation et de la formation continue dans le domaine du tourisme.
- **Objectif 4 – Changements intervenus ces dix dernières années et facteurs déclenchants** : décrire et évaluer les précédentes évolutions dans le paysage de la formation et de la formation continue, ainsi que les facteurs qui y ont contribué.
- **Objectif 5 – Enjeux et stratégies** : identifier les défis à venir dans le domaine de la formation au tourisme au regard de l'évolution passée et ébaucher des stratégies pour les relever.

Les recherches portaient sur le degré secondaire II (formation professionnelle initiale), ainsi que sur les degrés tertiaires A et B (formation professionnelle supérieure et hautes écoles).

2. Changements dans la formation au tourisme durant la dernière décennie

Les acteurs de la formation sont répartis géographiquement dans toute la Suisse, ainsi que dans les trois régions linguistiques. Leur nombre est stable depuis 2005, mais il y a eu quelques changements en ce qui concerne les organismes responsables (p. ex. HFT Luzern). En 2014, le paysage de la formation au tourisme se présente ainsi :

Illustration 2 : Vue d'ensemble de la répartition régionale des organismes de formation au tourisme en 2014



Source : CRED 2014

Changements dans la formation professionnelle initiale :

Les organisations du monde du travail (Ortra) jouent un rôle important dans l'élaboration des ordonnances sur la formation et des plans d'études cadres, afin de garantir leur adéquation vis-à-vis des marchés régionaux de l'emploi par un ajustement maximum des matières d'apprentissage. S'agissant des services de transport de voyageurs et des services d'agences de voyages, de voyagistes et de guides, l'offre en formations professionnelles initiales s'est étoffée depuis 2005. Pour toutes les professions de la branche du tourisme pouvant faire l'objet d'une formation initiale¹, il est désormais possible de passer soit par un apprentissage de trois ans avec certificat fédéral de capacité

¹ Font également partie de cette catégorie les offres de formation des secteurs économiques « services de transport de voyageurs » et « services d'agences de voyages, de voyagistes et de guides », également liés au tourisme, ainsi que celles des secteurs « services culturels » et « services de loisirs et de divertissement » (degré tertiaire A et B).

(CFC), soit par un apprentissage de deux ans assorti d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). Des efforts ont également été faits dans la branche de l'hôtellerie et de la restauration, où de nouvelles professions axées sur les processus transversaux (p. ex. celle de spécialiste en restauration de système avec CFC) ont été créées.

Nouveauté par rapport à 2005, la Confédération verse désormais aux cantons des forfaits axés sur les prestations, forfaits dont les cantons peuvent disposer comme ils l'entendent. Le montant du forfait reçu par chaque canton dépend du nombre de formations professionnelles dispensées sur son territoire. Dans le cadre de la formation professionnelle initiale, les cantons endossent à la fois la responsabilité institutionnelle et la responsabilité financière.

Le volume des formations s'inscrit par ailleurs en hausse par rapport à 2005. Dans le domaine de l'hôtellerie-restauration, le nombre de titres est passé de 2570 en 2007 à 3672 en 2012. Ces dernières années, l'arrivée des deux professions du secteur des transports à câble a induit une augmentation du volume des formations dans la branche. Un coup d'œil sur la part des diplômés de l'hôtellerie-restauration au total des CFC délivrés (toutes branches confondues) montre que depuis 2009, celle-ci est restée constante, s'établissant à 5,7%. D'autres branches affichent donc également un volume des formations en hausse. Au sein de certaines professions (p. ex. employé de commerce en agence de voyage ou cuisinier avec CFC), une légère tendance à la baisse est toutefois également perceptible ces dernières années, tendance qui a pu être en grande partie compensée par la création de nouvelles professions.

Changements dans la formation professionnelle supérieure (FPS) :

Au plan institutionnel, le paysage de la formation professionnelle supérieure ne s'est pas fondamentalement transformé depuis 2005. Deux formations à vocation plutôt interdisciplinaires ont toutefois été instaurées (expert diplômé en tourisme DF, spécialiste de management en tourisme BF). Les écoles supérieures (ES) sont restées majoritairement inchangées, à l'exception de quelques mutations au niveau des responsabilités (p. ex. SSTH) ou de l'offre, rattachée à une haute école spécialisée (p. ex. l'Ecole suisse de tourisme à Sierre). Dans la branche du tourisme, il existe actuellement quatre filières de formation ES reconnues par la Confédération (notamment celle de gestionnaire en tourisme ES), et une filière d'études postdiplômes ES (diplôme EPG en management hôtelier). La formation de gestionnaire en tourisme ES s'est caractérisée, en particulier en 2008 et dans une moindre mesure en 2009/2010, par une diminution du nombre d'étudiants, ce qui peut être le signe d'une concurrence accrue de la part des hautes écoles spécialisées. Avec l'introduction du bachelor, celles-ci ont soudainement convoité les mêmes consommateurs (avec maturité, professionnelle ou non) sur le même marché. A partir de 2008, l'évolution des écoles supérieures a été soumise à des fluctuations cycliques, à un niveau toutefois plus bas qu'avant 2005. Il n'en va pas de même pour la formation d'hôtelier-restaurateur diplômé ES qui, depuis 2007, a bondi à plus de 400 titres par an. Les diplômés des écoles hôtelières internationales, bien que non reconnus par la Confédération, ont également enregistré une progression. Ces écoles internationales réputées forment plus de 95% d'étrangers qui restent ensuite rarement sur le marché suisse du travail et de la formation ; elles représentent ainsi une importante source d'« exportation de formation ».

Au cours de la période examinée, les diplômés obtenus à l'issue d'examens professionnels supérieurs (EPS) sont restés dans l'ensemble assez constants, quoique soumis à des fluctuations cycliques. S'agissant des examens professionnels (EP), on constate dans la branche de l'hôtellerie-restauration une légère tendance à la hausse du nombre de brevets délivrés (p. ex. responsable du secteur restauration BF, responsable du secteur hôtelier-intendance BF). Sur la totalité, le plus grand nombre de titres a été

enregistré dans les formations « professeur de sport de neige BF » et « chef cuisinier BF ».

La Confédération a augmenté la part de financement destinée aux formations professionnelles supérieures pour la période en cours (2013-2016). Ainsi, 13% des fonds destinés globalement à la formation professionnelle (formation initiale incluse) reviennent à la formation professionnelle supérieure. Les cours préparatoires pour les examens professionnels et professionnels supérieurs sont en grande partie financés de manière privée, par les participants eux-mêmes et par les employeurs, la Confédération prenant uniquement part aux coûts des examens. Cette dernière a toutefois augmenté cette participation dans le cadre des forfaits liés aux prestations. Dans la branche de l'hôtellerie-restauration, les futurs diplômés et leurs entreprises bénéficient en outre de contributions prescrites par la CCNT.

Changements dans les hautes écoles (hautes écoles spécialisées et universités)

Le paysage des hautes écoles spécialisées s'est beaucoup développé depuis 2005. Les six hautes écoles spécialisées cantonales (HES) disposent désormais d'une offre de formation en lien avec le tourisme. Bien que de nouvelles filières bachelor ou master spécifiques au tourisme ou traitant du phénomène du tourisme dans le cadre d'une autre discipline soient venues s'ajouter à l'offre existante, les nouvelles propositions enregistrées depuis 2005 concernent principalement le domaine de la formation continue. Parmi ces filières (MAS, CAS, EMBA, etc.), nombreuses sont celles à inclure dans leur intitulé la thématique transversale du « management » (outdoor management, event management, hotel management, tourism management, etc.)

S'agissant des changements dans le domaine des universités, signalons que l'Université de Berne ne dispose plus de sa propre chaire de tourisme, la nouvelle Unité de recherche en tourisme ayant été intégrée au Centre de recherche sur le développement économique régional (CRED). Par ailleurs, les universités de Lugano et de Saint-Gall traitent de questions liées au tourisme dans les domaines de la recherche, des services et de l'enseignement.

Pour la période 2013-2016, la Confédération vise une croissance de ses subventions de 4,8% à 2,1 milliards de francs pour l'ensemble des HES. Le financement intervient désormais par le biais d'une subvention de base (couverture des frais de fonctionnement) et de subventions aux investissements. Les filières du tourisme pourront vraisemblablement aussi bénéficier d'une partie de ces ressources supplémentaires.

Les chiffres relatifs aux filières de formation au tourisme des HES montrent une augmentation constante du nombre d'étudiants. Dans ces filières, les Hautes écoles spécialisées de Suisse occidentale (HES-SO) et de Suisse orientale (FHO) ont enregistré une progression notable des nouvelles inscriptions. Alors qu'elles avaient accueilli 74 nouveaux étudiants pour l'année 2004-2005, ce chiffre est passé à 269 pour l'année d'études 2013-2014, soit une augmentation de 265%. L'École hôtelière de Lausanne (EHL), qui fait partie de la HES-SO, affiche elle aussi ces dernières années une fréquentation en hausse. En valeurs absolues, ces chiffres sont d'ailleurs supérieurs à ceux des filières de formation au tourisme.

3. Changements et facteurs déclenchants au cours des dix dernières années

Dans le contexte de l'évolution enregistrée ces dix dernières années par le paysage de la formation au tourisme en matière de structure et de financement, les changements et facteurs déclenchants suivants ont pu être mis en évidence. Il s'est agi de les plausibiliser avec le concours d'un groupe d'experts.

De manière générale, la formation dans le domaine du tourisme paraît être parvenue ces dernières années à s'adapter aux nouvelles exigences du marché et à les intégrer

sous forme thématique dans le cadre de nouvelles professions ou des filières existantes. Conséquence de la diversification croissante de l'offre de formation au tourisme, il semble que le niveau de formation dans ce secteur (autrement dit le titre le plus élevé obtenu par une personne) se soit amélioré au cours des dernières années.

Changements et facteurs déclenchants dans la formation professionnelle initiale

Mutations identifiées au cours de la dernière décennie :

- remaniement des formations initiales (révision) et création de nouvelles professions (réforme) ;
- collaboration de plus en plus étroite entre prestataires de cours, organisations du monde du travail et acteurs publics ;
- augmentation en dix ans du volume des formations, autrement dit du nombre de titres délivrés.

Ces changements sont vraisemblablement dus à :

- l'évolution des besoins du marché et de la branche,
- la nécessité reconnue de remanier et de réformer les filières...
- ... mais aussi d'actualiser les contenus et les structures.

Ces dernières années, les formations professionnelles initiales existantes de la branche du tourisme ont toutes été remaniées sur la base de la loi fédérale sur la formation professionnelle (LFPr) en vigueur. Parallèlement aux révisions des professions exigées par la Confédération, les organisations du monde du travail ont aussi pris plus souvent l'initiative de créer de nouvelles professions, afin de préparer au mieux les apprenants aux conditions (changeantes) du marché. Jusqu'ici très axés sur les compétences techniques, les formations débouchant sur un CFC ont été davantage orientées sur les compétences pratiques et opérationnelles, afin que les jeunes qui en sortent soient en mesure d'assumer, dans une entreprise, des tâches de surveillance ou de conduite. Pressée d'introduire des révisions par la Confédération et rendue attentive aux besoins des associations professionnelles, la branche dans son ensemble a reconnu la nécessité de revoir les professions existantes et d'en créer de nouvelles, destinées ensuite elles aussi à être adaptées ou développées. La consolidation des professions autour de la structure CFC et AFP a apporté la perméabilité des filières et la possibilité d'obtenir la maturité professionnelle à l'issue d'un CFC.

Cette évolution est vraisemblablement imputable à une mutation des besoins du marché et de la branche. Globalement, l'enjeu consiste à intégrer les transformations constantes du marché dans les plans d'études des différentes professions et à les mettre en application, afin de coller à cette évolution dynamique. De l'avis des experts, cette nécessité peut induire une certaine pression (liée aux coûts) sur les entreprises formatrices imputable à des exigences croissantes (infrastructure supplémentaire, unités opérationnelles plus grandes, etc.).

Changements et facteurs déclenchants dans la formation professionnelle supérieure

Evolutions identifiées :

- un nombre d'examens professionnels (EP) en légère hausse ;
- une tendance à la baisse du nombre d'étudiants dans la filière « gestionnaire en tourisme ES » avec une reprise ces trois dernières années ;
- l'atténuation des inégalités entre HES et ES.

Ces changements sont vraisemblablement dus aux facteurs suivants :

- la motivation des professionnels, les exigences professionnelles, des cours préparatoires sous forme de modules, les contributions prescrites par la CCNT ;
- l'impossible comparaison internationale des titres, la concurrence des HES, le niveau plus élevé des taxes d'études par rapport aux HES ;
- le relèvement du financement de la Confédération.

Les facteurs à l'origine de la hausse d'une partie des diplômes de formation professionnelle supérieure, qui varient entre les différentes sous-branches, doivent être considérés avec nuance. De manière générale, les cours conçus sous une forme modulaire constituent une condition importante pour un examen professionnel supérieur. Cette forme est aussi particulièrement bien adaptée au caractère saisonnier du tourisme. L'importance des titres s'est accrue, tant auprès des étudiants que des employeurs. Des titres de niveau élevé sont souhaités pour un nombre croissant de postes, quand ils ne conditionnent pas l'exercice d'une activité spécifique. Compte tenu du caractère exigeant de telles formations, que ce soit en raison du coût élevé des cours et de l'examen ou de l'importance de la charge de travail durant la formation, les professionnels du tourisme doivent être particulièrement motivés pour avoir envie de se lancer dans une telle aventure. Avec les nouveaux efforts de financement de la Confédération, des facteurs exogènes s'invitent également dans leur réflexion coût-utilité et leur envie de viser un titre de formation professionnelle supérieure.

L'impossible comparaison internationale des titres de formation professionnelle supérieure, au regard de l'efficace processus de Bologne en vigueur pour les hautes écoles, semble constituer le facteur principal du développement hésitant des écoles supérieures orientées sur le tourisme. Le niveau plus élevé des taxes d'études prélevées par les ES par rapport aux HES a également été considéré par les experts comme un facteur déterminant, mais en ce qui concerne l'influence de ce paramètre, ils placent toutefois le curseur plus bas que pour la comparabilité des titres et la concurrence des HES. Avec la participation croissante de la Confédération aux coûts des examens professionnels et professionnels supérieurs, les inégalités entre écoles supérieures et HES se sont quelque peu réduites au cours des dix dernières années.

Changements et facteurs déclenchants dans les hautes écoles

Evolutions identifiées :

- forte hausse du nombre d'étudiants des hautes écoles spécialisées ou des écoles de tourisme qui en dépendent ;
- rôle désormais central des écoles de tourisme des HES au sein de la branche du tourisme ;
- forte croissance des offres de formation continue au tourisme dans les HES ;
- bonne implantation des formations au tourisme dans l'offre des quatre universités ;

Ces changements sont vraisemblablement dus aux facteurs suivants :

- introduction du processus de Bologne ; large spectre thématique ;
- création par les pouvoirs publics de bonnes conditions-cadre pour les prestataires de cours ;
- forte demande du marché ;
- rattachement à diverses disciplines de l'offre de formations au tourisme des universités suisses.

L'arrivée des hautes écoles spécialisées a bouleversé le système de formation au tourisme. De nombreux diplômés considèrent la formation dans le domaine du tourisme

proposée par les HES comme une filière d'études en économie d'entreprise à large spectre. Au terme de ces études, une transition vers une autre branche offrant souvent de meilleures conditions de travail (rémunération, horaires de travail, etc.) est par ailleurs possible. Ces dernières années, les HES sont donc devenues un acteur qui compte dans le paysage de la formation au tourisme. Qu'il s'agisse des taxes d'études, des projets de création de campus ou de la participation aux frais d'exploitation, elles ont bénéficié d'un soutien important de la part de la Confédération et des cantons responsables. Dans l'ensemble, la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) a contribué à l'évolution des HES en considérant et en réglementant de la même manière toutes les hautes écoles (universités et hautes écoles pédagogiques comprises).

Ces dernières années, clairement encouragées par la demande croissante, les HES ont produit de nombreuses offres de formation continue et dans la foulée, elles ont aussi pu définir leurs propres priorités thématiques. De l'avis des experts, il ne faut pas sous-estimer l'influence de l'obligation faite aux hautes écoles par la LEHE d'assurer une partie du financement par des fonds de tiers, ces derniers devant constituer une part du budget dans tous les domaines (recherche, enseignement, services). Compte tenu de la forte croissance institutionnelle et en personnel des HES dans la branche du tourisme, il a fallu développer sans relâche l'acquisition de fonds de tiers dans tous les domaines. Additionnés, ces différents facteurs ont plutôt conduit à une surabondance de l'offre en formations continues ces dernières années.

4. Conclusions : enjeux et champs d'action

Après un examen des mutations intervenues ces dernières années et de leurs causes, il était également important de faire le point, avec le groupe d'experts, sur les défis que la formation au tourisme aura à relever, et d'ébaucher des propositions d'intervention, ce qu'a fait le CRED.

Enjeux et mesures à prendre pour la formation professionnelle initiale

Pour les experts, il est capital de préserver, voire de renforcer l'attrait de la formation professionnelle initiale, notamment en agissant sur la visibilité des professions, sur l'aménagement modulaire des formations, et en créant (encore) de nouvelles professions.

Ils tablent sur une relative diminution du nombre d'entreprises formatrices, en particulier dans les régions touristiques rurales, orientées sur une activité saisonnière. Ils estiment par conséquent qu'il sera pertinent, en outre, de viser les objectifs suivants :

- Attirer davantage de Suisses dans la profession, afin d'accroître la qualité des produits.
- Développer la reconnaissance des formations destinées aux adultes (validation des acquis).

Et telles sont les axes d'intervention proposés par le CRED pour la formation professionnelle initiale :

- Maintenir l'attrait de cette voie d'apprentissage, notamment pour créer des perspectives d'évolution ou pour encourager un soutien financier et intellectuel des apprenants.
- Structurer les filières, en particulier par le développement de la modularité du système.
- Prendre en compte les besoins du marché et de la branche, notamment par la création de nouveaux métiers, par l'aménagement des professions existantes et par l'établissement d'un bon équilibre entre connaissances générales et savoir technique.

- Soutenir les entreprises formatrices afin de maintenir la qualité de la formation à un bon niveau.

Enjeux et mesures à prendre pour la formation professionnelle supérieure

Pour les experts, les principaux défis sont les suivants :

- La reconnaissance internationale des titres : indispensable pour gagner la confiance nationale et internationale nécessaire.
- Un financement axé sur les personnes : ce financement a pour but de soumettre tous les prestataires aux mêmes conditions de concurrence, dans la mesure où ce sont les participants qui, en choisissant une formation, la financent directement. Une pression concurrentielle accrue pourrait en découler pour les prestataires en place.

Et tels sont les axes d'intervention proposés par le CRED :

- Prendre en compte les transformations du marché : garder une approche pragmatique et continuer d'affiner son profil.
- Veiller à la transparence des filières : entre les institutions de formation et le monde du travail, mais aussi entre les degrés tertiaires A et B, par une parfaite coordination des contenus, des objectifs et des contours de la formation avec ceux de la formation professionnelle initiale ;
- Assurer la représentation de la formation professionnelle supérieure : mieux représenté à l'extérieur, le système dual de formation professionnelle de la Suisse – dont les qualités sont par ailleurs internationalement saluées – susciterait une plus grande confiance ;
- Préserver la souplesse des examens professionnels et des examens professionnels supérieurs ;
- Tirer parti des avantages du financement axé sur les personnes : à terme, ce dispositif d'incitation sous forme de « bons de formation » peut améliorer la qualité des filières.

Enjeux et mesures à prendre pour les hautes écoles

De l'avis des experts, les principaux défis sont les suivants :

- Les diplômés des HES, dont le nombre ne faiblit pas, pourraient être confrontés à un marché du travail en stagnation dans la branche du tourisme.
- Parallèlement au nombre d'étudiants, l'offre des HES va nécessiter d'importants moyens ces prochaines années, moyens que les prestataires devront obtenir auprès de tiers par des propositions et des réalisations de projets. La Confédération ne versera en effet plus de subventions pour la formation continue.
- Le besoin toujours grand de qualifications supplémentaires de la part des candidats à la formation pourrait faire passer au second plan les conséquences de la suppression du financement de la Confédération.

Et tels sont les axes d'intervention proposés par le CRED :

- Renforcement du profil des HES dans l'enseignement : ce positionnement spécifique peut avoir une influence positive (indirectement, par de meilleures chances de succès pour les fonds de la recherche) sur le financement de l'enseignement.
- Consolidation de l'attrait commercial des offres de formation continue : avec la fin du soutien de la Confédération, les offres de formation continue devront être gérées à l'avenir de manière extrêmement rationnelle, être en adéquation avec le marché et pouvoir être accréditées dans le cadre de la nouvelle loi fédérale sur la formation continue (LFCo).
- Développement des contenus et délimitation entre hautes écoles : les HES doivent également faire profiter leurs filières master et doctorat des atouts liés à leur orientation pratique, de manière à se démarquer des universités.

5. Analyse

Ces dernières années, le marché de la formation dans le domaine du tourisme est parvenu, contrairement à d'autres branches, à maintenir la proportionnalité de son volume. En valeurs absolues, le nombre de diplômés a connu une tendance à la hausse, et ce dans tous les degrés. Cette évolution est liée à la densification du système de formation, celui-ci ayant bénéficié de l'apport des hautes écoles spécialisées, dont la vocation est clairement l'enseignement pratique ainsi que la recherche et le développement appliqués. Les ajustements structurels que cela a imposé ont pu être relativement bien adoucis par l'adaptation des conditions-cadre (financières) prévalant dans la formation professionnelle supérieure. Cette densification a une double conséquence : la question des titres, d'une part, et avec elle la reconnaissance des diplômes délivrés à l'enseignement de la formation professionnelle supérieure, constitue désormais un défi majeur qu'il s'agira de résoudre globalement, toutes branches confondues. D'autre part, la délimitation entre les différents acteurs de la formation a gagné en importance.

De manière générale, il s'agit de maintenir et même de renforcer l'attrait du paysage de la formation au tourisme, afin que celui-ci reste intéressant pour les consommateurs de ce marché. La participation de nombreux acteurs issus de tous les degrés de la formation et le dialogue entre marché du travail et marché de la formation ainsi qu'entre tourisme et pouvoirs publics (Confédération et cantons) ont permis le développement d'un réseau aussi précieux qu'efficace. Ce réseau, il faut continuer de l'exploiter et de l'entretenir, afin de tirer parti de la dynamique du secteur de la formation dans son ensemble et de l'adapter le plus adéquatement possible à la branche, transversale par excellence, du tourisme.

1 Introduction

Le Secteur Tourisme du SECO a donné à l'Unité de recherche en tourisme (CRED) mandat de produire une vue d'ensemble de la structure et du développement du paysage de la formation dans le domaine du tourisme. Ce mandat s'appuie sur les travaux d'experts menés en vue de la mise en œuvre de la loi fédérale encourageant l'innovation, la coopération et la professionnalisation dans le domaine du tourisme.

Le présent rapport final a été réalisé en deux étapes. Une première étape a permis de rédiger un rapport intermédiaire, dont le SECO s'est principalement servi comme d'une expertise interne relative au paysage de la formation dans le domaine du tourisme. C'est également sur ce premier rapport intermédiaire que s'est dessinée la marche à suivre pour le traitement de cette thématique. Les avis et les constats ont été formulés sur la base du panachage d'une approche ascendante (à partir de chiffres relatifs à certaines filières, par exemple) et d'une approche descendante (p. ex. à partir des parts de financement de la Confédération) des faits et des informations. Le présent rapport final est le fruit d'un nouveau mandat fondé sur les résultats du précédent. Dans le cadre de cette deuxième étape, les constats du premier rapport ont été validés avec l'aide d'un groupe d'experts, puis consolidés. Le présent rapport relatif au paysage de la formation dans le domaine du tourisme doit donc être lu dans l'optique de ces deux phases.

Pour commencer, le chapitre 2 présente le contexte et l'objet du présent rapport final. Le chapitre 3 expose ensuite brièvement les objectifs et leur contenu. Le chapitre 4 décrit la méthode utilisée. Le chapitre 5 livre une vision d'ensemble du système éducatif suisse, avec ses degrés, ses acteurs et leurs différentes intrications (organes responsables, compétences, etc.). Le chapitre 6 présente le système de la formation au tourisme avec ses particularités et de possibles critères de différenciation, ainsi qu'un aperçu de l'offre de 2005 en la matière. Les chapitres 7 à 9 font le point de l'état actuel du système de la formation au tourisme en passant en revue les différents degrés (formation professionnelle initiale, formation professionnelle supérieure, hautes écoles). Les changements intervenus ces dernières années au sein de ces degrés et leurs facteurs déclenchants sont exposés au chapitre 10. Le chapitre 11, enfin, esquisse les défis à venir pour le paysage de la formation au tourisme et les axes d'intervention envisageables.

2 Contexte et problématique

La formation dans le domaine du tourisme constitue la clé de la qualité des prestations offertes dans ce secteur. Elle est donc fondamentale. Les tendances mondiales, que l'on parle des mutations sociodémographiques, de l'évolution des valeurs ou, en particulier, de la transformation du contexte économique (la mobilité croissante ou l'évolution du revenu, par exemple), ont pour conséquence que dans le tourisme, le capital humain constitue un élément déterminant de la capacité concurrentielle.

Le tourisme doit faire face à la concurrence sur plusieurs fronts : la concurrence sur les marchés touristiques, d'une part, mais aussi une concurrence interne relative à la main d'œuvre livrée sur le marché du travail entre différentes branches économiques. Parmi les obstacles auxquels la branche du tourisme est confrontée sur le marché de l'emploi, citons notamment des conditions de travail difficile, un emploi à temps partiel et saisonnier, ou des perspectives d'évolution professionnelle insuffisantes. A cet égard, l'attitude des employeurs peut être déterminante, par exemple lorsqu'ils ne sont pas disposés à investir dans la formation de leurs employés en raison d'une rotation importante de ces derniers.

Dans la formation et la formation continue aux métiers du tourisme, il est devenu difficile d'avoir une vision d'ensemble des prestataires, de leurs offres, ainsi que de leur appartenance à tel ou tel degré, et la diversité des titres n'est guère plus facile à appréhender. L'intérêt d'une reconnaissance internationale des titres délivrés dans le cadre de la formation professionnelle supérieure fait d'ailleurs depuis longtemps débat.

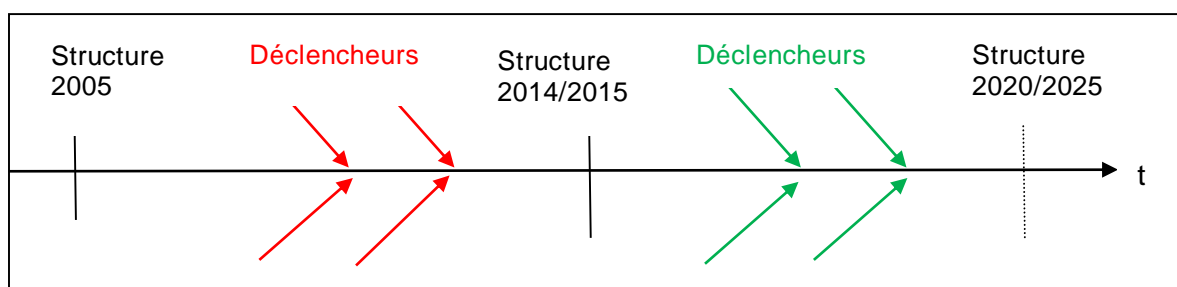
Compte tenu du caractère hétéroclite de la répartition des responsabilités, il n'est pas toujours aisé de savoir si les institutions de formation sont des organismes publics, privés ou mixtes. Comme ces institutions génèrent d'importants effets de création de valeur et de création d'emplois pour la branche du tourisme, de nature transdisciplinaire, et pour l'économie suisse dans son ensemble, les flux financiers de la formation entre les prestataires et les acteurs publics présentent un intérêt certain dans ce contexte. Vu de l'extérieur, leur compréhension constitue toutefois une gageure, dans la mesure où la surveillance et le financement (communes, cantons, Confédération), la compétence réglementaire (canton et Confédération), ainsi que la responsabilité et la mise en œuvre des contenus ne relèvent pas des mêmes acteurs.

3 Objectifs et contenu

Etant donné que la formation constitue une force indiscutable de la place touristique suisse, mais qu'elle est confrontée à un certain nombre de défis, la politique du tourisme de la Confédération est, dans différents domaines, indissociable de la formation au tourisme. Une politique du tourisme efficace passe par une compréhension approfondie du paysage de la formation ainsi que de l'évolution de la formation et du perfectionnement dans ce domaine. C'est en particulier important pour l'examen des demandes d'aide financière à l'enseignement d'Innotour.

Une présentation chronologique peut être utile, en tant que cadre conceptuel, à la compréhension des mutations enregistrées dans le paysage de la formation :

Illustration 3 : Cadre conceptuel du paysage de la formation



Source : CRED 2014

C'est en tenant compte du cadre conceptuel ébauché ci-dessus que le Secteur Tourisme du SECO a demandé à l'Unité de recherche en tourisme du CRED de présenter une vue d'ensemble du paysage de la formation dans le domaine du tourisme, avec en priorité l'analyse des mutations survenues entre 2005 et 2014/2015.

Les objectifs définis à cette fin étaient les suivants :

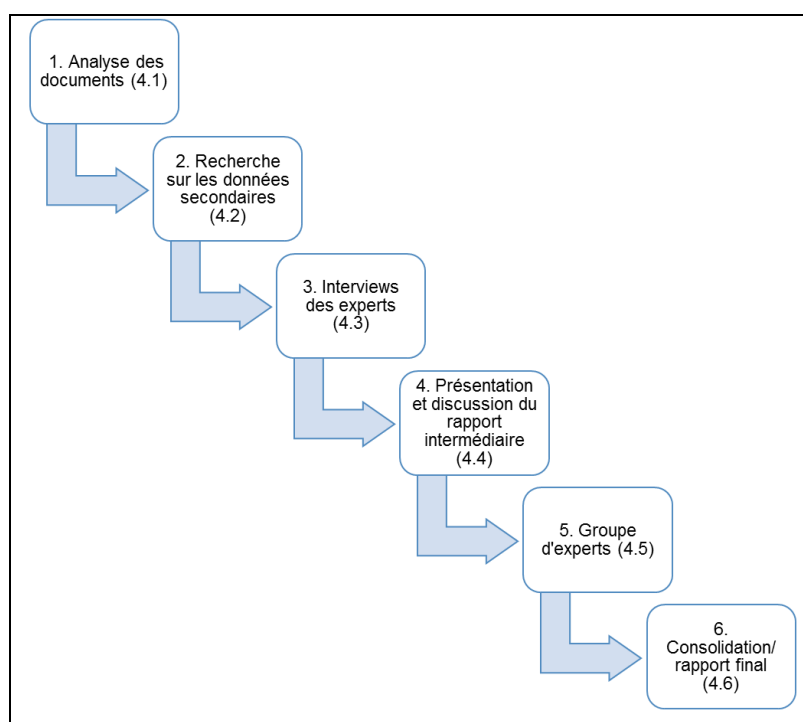
- **Objectif 1 – Vue d'ensemble du système éducatif suisse en 2014** : présenter le système suisse de formation et passer en revue ses degrés, ses prestataires, ses diplômes, ses acteurs, etc. ⇒ *chapitre 5*
- **Objectif 2 – Aperçu de l'offre en matière de formation au tourisme en 2005** : présenter l'offre et sa structure pour les différents niveaux de formation ⇒ *section 6.2*

- **Objectif 3 – Aperçu de l’offre en matière de formation au tourisme en 2014 :** délimiter l’objet de la recherche par rapport à d’autres branches de l’économie et donner un aperçu de la structure et du financement du paysage actuel de la formation et de la formation continue dans le domaine du tourisme ⇒ *sections 6.1/6.3 et chapitres 7 à 9*
- **Objectif 4 – Changements intervenus ces dix dernières années et facteurs déclenchants :** décrire et évaluer les précédentes évolutions intervenues dans le paysage de la formation et de la formation continue, ainsi que les facteurs qui y ont contribué ⇒ *chapitre 10*
- **Objectif 5 – Enjeux et stratégies :** identifier les défis à venir dans le domaine de la formation au tourisme au regard de l’évolution passée et ébaucher des stratégies pour les relever ⇒ *chapitre 11*

4 Méthode

Dans un souci de qualité, la démarche choisie pour le présent rapport a consisté à procéder en six étapes et à consulter les sources d’information suivantes :

Illustration 4 : Processus méthodologique en six étapes



Source : CRED 2014

4.1 Etape 1 : analyse documentaire

L’analyse documentaire a servi en premier lieu à la présentation du paysage de la formation au tourisme des années 2005/2006. L’ancien Institut de recherche sur les loisirs et le tourisme (FIF) a beaucoup étudié la formation aux métiers du tourisme entre 2005 et 2009 : en 2006, il a mené l’évaluation de l’initiative de qualification. Les années suivantes, l’importance économique de la formation au tourisme en Suisse a été analysée dans le cadre des travaux de recherche de Heller (2008) et Lehmann (2007). C’est ainsi qu’ont été créées les bases de l’analyse des évolutions qui ont donné naissance au paysage de la formation au tourisme d’aujourd’hui.

4.2 Etape 2 : données secondaires

Diverses sources secondaires ont été utilisées pour adapter les résultats des années 2005/2006 à la situation actuelle (2014/2015). Il s'agissait d'une part de prendre en compte les changements et les innovations de l'offre, et d'autre part, de recueillir des données chiffrées (nombre d'étudiants, nombre de titres) et de lister les matières prioritaires (comme le management).

4.3 Etape 3 : interview des experts

Etant donné que certaines offres de formation sont difficiles à cerner ou en constante évolution et que les flux financiers sont souvent peu transparents en raison de la diversité des organes responsables, les résultats des données secondaires ont été passés au crible. A cet effet, trois experts de la formation au tourisme ont été soumis à des interviews exploratoires sur la base d'un questionnaire. Dans la foulée, les mutations et leurs déclencheurs identifiés au terme des étapes 1 et 2 ont fait l'objet d'une discussion avec les experts.

4.4 Etape 4 : présentation et discussion du rapport intermédiaire

La première partie du rapport intermédiaire est le produit des étapes 1 et 2. La deuxième partie du rapport intermédiaire a été rédigée sur la base des interviews de l'étape 3 et a fait l'objet d'une discussion avec les responsables de la Direction de la promotion économique, Secteur Tourisme. Ce processus a débouché sur l'ébauche du rapport final, présentée au groupe d'experts pour validation dans le cadre de la cinquième étape (cf. chapitre suivant).

4.5 Etape 5 : le groupe d'experts

Dans le cadre de cette cinquième étape, les résultats du rapport intermédiaire relatifs à l'offre, aux compétences et aux organes responsables, au financement et à l'évolution de certains chiffres (chapitres 5 à 9) de chaque degré de la formation ont été validés avec le concours d'un groupe d'experts. Ce dernier a également plausibilisé les changements et leurs déclencheurs (chapitre 10) mis en évidence lors de l'élaboration du rapport intermédiaire. Il s'est servi pour cela d'un questionnaire qui a permis d'évaluer ces données. D'autres aspects qui n'avaient pas été évoqués jusque-là ont par ailleurs pu être complétés dans ce cadre. Les vingt experts consultés étaient des représentants des différents degrés de la formation (secondaire II et tertiaire), de l'administration (Confédération et cantons), des associations de branche, ainsi que des professionnels du tourisme (cf. annexe C). Le groupe ainsi constitué a en outre pu évaluer, commenter et compléter à l'aide du questionnaire les enjeux futurs de la formation au tourisme dans son ensemble.

4.6 Etape 6 : consolidation et rapport final

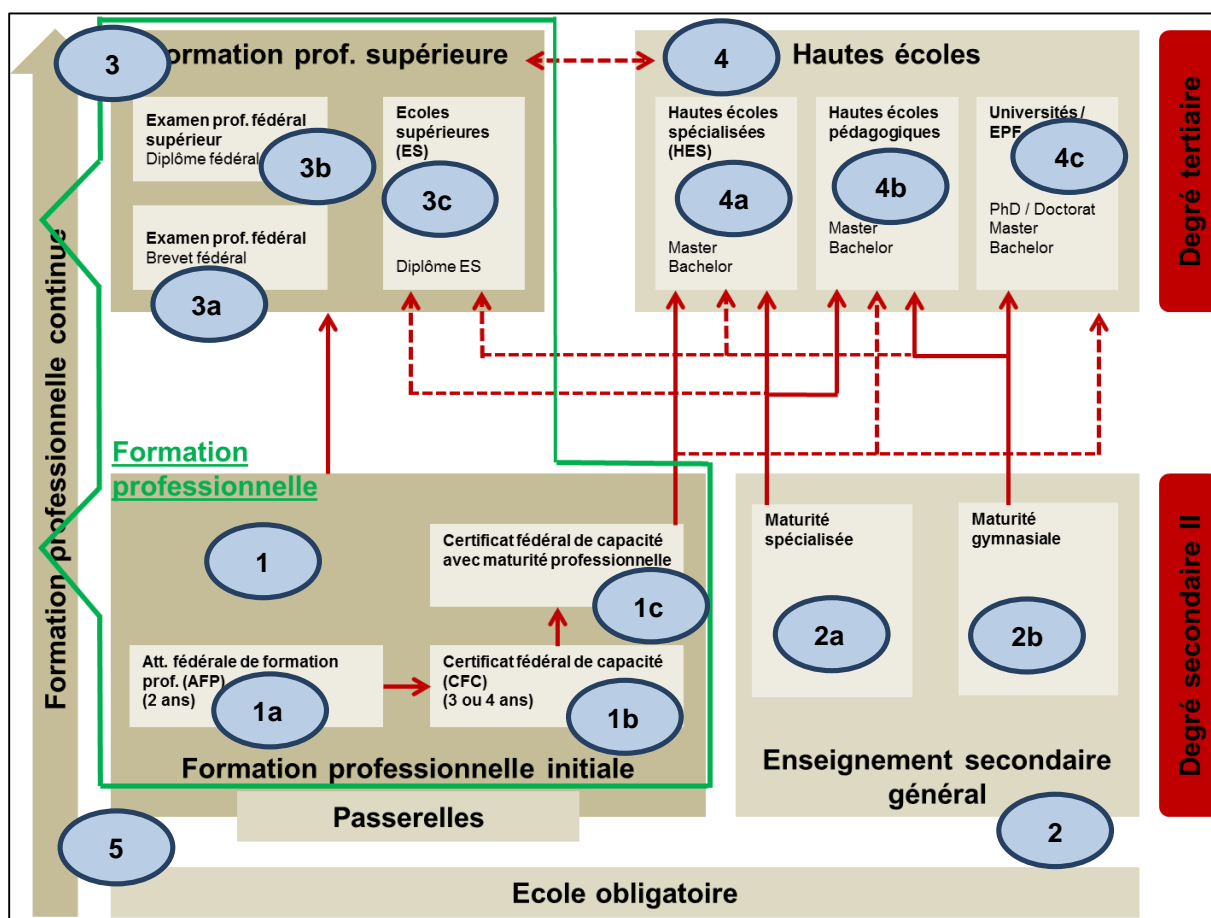
Pour finir, au cours de la sixième étape, les résultats de l'enquête menée auprès des experts ont été consolidés et exposés dans le présent rapport final (chapitres 10 et 11). Les compléments et les précisions apportés par les experts au sujet des chapitres 5 à 9 ont également été pris en compte dans ce cadre.

5 Vue d'ensemble du système éducatif suisse

Ce chapitre offre pour commencer une vision partielle du paysage éducatif de la Suisse. Celui-ci étant très complexe, il n'est pas possible de le schématiser de manière à embrasser du regard toutes ses dimensions (degrés de formation, établissements, responsabilités, titres, etc.) ou de le représenter sous forme de tableau. Ainsi les organes responsables des différentes écoles ou filières de formation, par exemple, ne se superposent-ils pas exactement aux flux financiers correspondants : une haute école spécialisée qui repose sur une organisation privée doit faire valider ses filières par la Confédération. Il est prévu que la Confédération verse un forfait au canton concerné, qui soutient ensuite financièrement la HES en question. Cet exemple met en évidence la complexité du système éducatif suisse et de ses intrications.

En conséquence, le présent rapport commence par présenter ce système sous l'angle de ses trois degrés : primaire, secondaire et tertiaire (cf. Illustration 5), avant de passer en revue les différentes filières et les institutions de formation des degrés secondaire II et tertiaire. Le degré primaire, en tant que niveau de scolarité obligatoire dont la compétence incombe essentiellement aux communes et aux cantons, ne sera pas détaillé dans ces pages. La formation professionnelle continue, le degré quaternaire comme on l'appelle, est présentée à la section 6.1.1. Le lecteur trouvera ci-après la description des degrés secondaire II et tertiaire, ainsi que des titres et établissements de formation de ces niveaux, mais également une présentation de la répartition des compétences, notamment au chapitre de la réglementation ou du financement, entre les acteurs de la formation (Confédération, cantons, prestataires, etc.). L'illustration 5, ci-dessous, servira systématiquement de référence pour les descriptions proposées :

Illustration 5 : Le système de la formation professionnelle en Suisse



Source : CRED 2014 en référence à SEFRI 2014a

Après neuf ans d'école primaire, les jeunes entament le **degré secondaire II**. Volet postobligatoire de l'espace de formation, le degré secondaire II se subdivise en deux voies distinctes (voir aussi l'illustration 5, chiffres 1 et 2) :

- La **formation professionnelle initiale**, avec les titres suivants (ch. 1) :
 - l'attestation fédérale de formation professionnelle AFP (2 ans, autrefois « formation élémentaire », ch. 1a),
 - le certificat fédéral de capacité CFC (3 ou 4 ans, ch. 1b),
 - le certificat fédéral de capacité CFC **avec** maturité professionnelle (ch. 1c).
- L'**enseignement secondaire général**, avec les titres suivants (ch. 2) :
 - la maturité spécialisée en école de culture générale (autrefois écoles de degré diplôme, ch. 2a),
 - la maturité gymnasiale (ch. 2b).

Après l'école obligatoire, une nette majorité des jeunes, environ 70%, opte pour une formation professionnelle, la plupart du temps dans le cadre d'un apprentissage dual en entreprise avec à la clé un titre reconnu par la Confédération (AFP ou CFC) (ch. 1a/1b). La Confédération jouit à cet égard d'une compétence réglementaire. Les attributions sont toutefois mises en œuvre avec la collaboration des cantons et de l'économie (organisations du monde du travail). L'influence relativement importante de ces dernières comparée à d'autres pays contribue à une excellente adéquation des contenus pédagogiques et des compétences requises sur le marché du travail (Educa 2013, message du Conseil fédéral 2012, CSRE 2014).

La **maturité professionnelle** (ch. 1c), qui peut être passée à l'issue de l'apprentissage ou même parallèlement à ce dernier, assure le décloisonnement du système. Elle allie une formation professionnelle initiale et une formation élargie en culture générale et permet d'accéder sans examen aux hautes écoles spécialisées du secteur professionnel concerné. Il est en outre possible, moyennant des qualifications supplémentaires, de transiter vers les hautes écoles universitaires. Depuis le milieu des années 90, la maturité professionnelle se décline en cinq orientations : l'orientation technique, l'orientation commerciale, l'orientation artisanale, l'orientation artistique et l'orientation sciences naturelles, une sixième orientation – santé/social – ayant été ajoutée récemment. Lorsque les cours de la maturité professionnelle sont suivis parallèlement à la formation professionnelle initiale, l'orientation est le plus souvent déterminée par cette dernière et par l'offre à disposition dans l'école. Les professionnels déjà formés peuvent choisir librement leur orientation (SEFRI 2014b).

S'agissant de l'**enseignement secondaire général** (ch. 2), les cantons sont compétents pour les écoles de maturité gymnasiale et les écoles de culture générale. Ils sont responsables des écoles et assurent leur surveillance et leur financement. La Confédération et les cantons sont conjointement responsables de la reconnaissance nationale de la **maturité gymnasiale** (ch. 2b). Celle-ci permet d'entamer des études dans une haute école spécialisée ou à l'université. Les **écoles de culture générale** (ch. 2a) proposent une formation de culture générale associée à une formation préalable spécifique au secteur professionnel pour la préparation aux filières des écoles supérieures et des hautes écoles spécialisées (incluant généralement une année de pratique). Cette filière débouche sur une **maturité spécialisée**. Les écoles de culture générale préparent aux domaines professionnels suivants : santé, travail social, pédagogie, communication et information (linguistique appliquée), arts visuels et arts appliqués, musique et arts de la scène, psychologie appliquée. La reconnaissance des écoles de culture générale et de leurs titres est soumise à des réglementations intercantionales (orientation.ch 2014 ; Educa 2013).

Ainsi que le montre l'illustration 5, le **degré tertiaire** englobe à la fois les hautes écoles (hautes écoles spécialisées et universités) et la **formation professionnelle supérieure**

(ch. 3). Cette dernière « vise à transmettre et à faire acquérir, au niveau tertiaire, les qualifications indispensables à l'exercice d'une activité professionnelle complexe ou impliquant des responsabilités élevées. Elle présuppose l'acquisition d'un certificat fédéral de capacité, d'une formation scolaire générale supérieure ou d'une qualification équivalente » (art. 26 LFPr 2013).

La formation professionnelle supérieure (FPS) mène aux titres suivants (cf. Tableau 1) :

- Examen professionnel avec brevet fédéral BF (ch. 3a)
- Examen professionnel supérieur avec diplôme fédéral (examen de maîtrise) (ch. 3b)
- Diplôme ES des écoles supérieures (ch. 3c)

Tableau 1 : La formation professionnelle supérieure (FPS) en Suisse

	Conditions d'accès	Durée	Prestataire	Temps complet ou partiel	Titre
Examen prof. (ch. 3a)	Diplôme de degré secondaire II et nombre défini d'années d'expérience pratique dans l'orientation choisie	Non définie, car la fréquentation des cours préparatoires est facultative	Associations professionnelles ; cours préparatoires facultatifs proposés par des Ortra et des écoles publiques ou privées	En cours d'emploi	Brevet fédéral, p. ex. contremaître avec brevet fédéral (examen prof. fédéral)
Examen prof. supérieur (y c. maîtrise) (ch. b)	Examen professionnel et nombre défini d'années d'expérience pratique dans l'orientation choisie	Non définie, car la fréquentation des cours préparatoires est facultative	Associations professionnelles ; cours préparatoires facultatifs proposés par des Ortra et des écoles publiques ou privées	En cours d'emploi	Diplôme fédéral, p. ex. maître-tailleur, expert dipl. en finance
Ecoles supérieures (ch. 3c)	Titre de secondaire II et parfois expérience professionnelle	2-3 ans	Ecoles privées et écoles publiques	Temps complet ou en cours d'emploi	Diplôme, p. ex. infirmier dipl. ES

Source : CRED 2014 en référence à CSRE 2014

Il existe actuellement quelque **210 examens professionnels et 160 examens professionnels supérieurs reconnus** (ch. 3a/3b). Dans le cadre du système éducatif suisse, les titres constituent une exception, dans la mesure où ce n'est pas la voie menant au titre (formation et contenus), mais l'examen permettant d'obtenir le titre qui est défini. La responsabilité des règlements d'examen incombe aux organisations du monde du travail, qui veillent à ce que les titres délivrés aient un lien direct avec la pratique professionnelle. Les organes responsables des examens soumettent les règlements d'examen à l'approbation du SEFRI. La Confédération régit les examens, mais pas les cours permettant de s'y préparer. De nombreux cantons subventionnent les cours préparatoires. Les offres se répartissent entre quelque 500 prestataires différents (organismes privés ou publics, institutions des associations professionnelles). Chaque année, 15 000 personnes environ réussissent un tel examen (Message du Conseil fédéral 2012).

Dans le cas des **écoles supérieures (ES)** (ch. 3c), contrairement aux examens professionnels et aux examens professionnels supérieurs, la Confédération reconnaît également les filières de formation. Celles-ci se fondent sur des plans d'études cadres développés et édictés avec les organisations du monde du travail, puis approuvés par le SEFRI. Au chapitre de la formation professionnelle continue, les écoles supérieures proposent des études postdiplômes (EPD ES) (Message du Conseil fédéral 2012, CSRE 2014).

Il convient d'introduire ici la notion de **formation professionnelle dans son ensemble** (ch. 1, 3 et 5, voir aussi Illustration 5). Celle-ci englobe la formation professionnelle initiale du degré secondaire II, la formation professionnelle supérieure et la formation continue à des fins professionnelles (cf. section 6.1.1). La loi fédérale sur la formation professionnelle (LFP) définit la formation professionnelle comme la tâche commune de la Confédération, des cantons et des organisations du monde du travail. La mise en œuvre de la formation professionnelle initiale incombe aux cantons. Ils en assurent la surveillance ainsi que la majeure partie du financement public, et sont responsables des établissements de formation. La Confédération est chargée de la conduite stratégique et du développement de la formation professionnelle dans son ensemble ; elle participe à son financement. Les organisations du monde du travail et les entreprises assurent pour leur part des tâches importantes dans le domaine de la formation professionnelle initiale, ainsi qu'une partie de son financement (Educa 2013 ; cf. Tableau 2).

Au degré tertiaire, les **hautes écoles spécialisées (HES)** (ch. 4a) font, avec les universités et les EPF (ch. 4c), ainsi qu'avec les hautes écoles pédagogiques (ch. 4b), partie des **hautes écoles** (ch. 4). Les hautes écoles spécialisées proposent pour l'essentiel des filières d'études orientées sur la pratique dans les domaines techniques et technologies de l'information, architecture, construction et planification, chimie et sciences de la vie, agriculture et économie forestière, économie et services, design, santé, travail social, musique, arts de la scène et autres arts, psychologie appliquée et linguistique appliquée. Depuis leur introduction en 1998, elles ont connu une forte expansion. Le nombre d'étudiants a augmenté de 42% depuis 2005, une évolution mise en rapport avec les facteurs suivants :

- le nombre croissant des diplômés dans la formation professionnelle initiale avec maturité professionnelle ;
- des taux de passage plus élevés après la maturité professionnelle ;
- la création du cycle master en 2008 (bachelor dès 2005).

Le bachelor a remplacé l'ancien diplôme HES en vigueur jusque-là. Les conditions légales de la reconnaissance des diplômes bachelor sont définies par la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE). Outre les sept HES de droit public, deux hautes écoles spécialisées privées² sont également accréditées par la Confédération. La révision partielle de la loi sur les hautes écoles spécialisées de 2005 a défini la garantie de la qualité comme une tâche commune de la Confédération, des cantons et des HES, et introduit l'accréditation institutionnelle des HES et de leurs filières d'études. Les hautes écoles spécialisées sont ainsi à même de satisfaire aux normes de qualité internationales. Jusqu'ici, les masters postgrades³ des HES étaient reconnus par la Confédération. Comme celle-ci ne surveille ni le contenu, ni la qualité de ces offres, cette reconnaissance sera suspendue, et avec elle les subventions fédérale accordées jusqu'ici pour ces filières. La raison de cette suspension réside dans la concurrence entre ces filières et les diplômes fédéraux de la formation professionnelle supérieure (ch. 3). Dans le cas des HES, la mise en œuvre revient aux cantons, qui exercent également la surveillance. Les organes responsables sont des cantons ou des groupes de cantons, plus rarement des instances privées (Message du Conseil fédéral 2012 ; Educa 2013 ; CSRE 2014).

Les hautes écoles du degré tertiaire comptent également les **universités cantonales** (ch. 4c) et les **EPF** (ch. 4c), ainsi que les **hautes écoles pédagogiques** (ch. 4b). A

² Les HES de droit public sont : la HES du Tessin (SUPSI), la HES de Suisse occidentale (HES-SO), la HES bernoise (HESB), la Hochschule Luzern (HSLU). HES privées : la HES Kalaidos et la HES Les Roches-Gruyère. Cette dernière cessera toutefois ses activités à la fin de 2016 et figure au chapitre 8 sous le nom de School of Hotel Management Les Roches.

³ MAS (Master of Advanced Studies) ; EMBA (Executive Master of Business Administration)

l'instar des hautes écoles spécialisées, les dix universités cantonales de Suisse ainsi que les écoles polytechniques fédérales, à la charge de la Confédération, enregistrent ces dernières années un nombre toujours croissant d'étudiants. Toutes hautes écoles confondues, cette croissance s'est montée en moyenne à 16,3% entre 2004 et 2010. Avec 34,5%, les études de sciences économiques sont les plus prisées (Message du Conseil fédéral 2012 ; CSRE 2014).

Les titres délivrés par les hautes écoles sont (ch. 4) :

- diplômes bachelor,
- diplômes master,
- certificats des filières postgrades Certificate of Advanced Studies (CAS),
- diplômes master postgrades Executive Master of Business Administration (EMBA) et Master of Advanced Studies (MAS).

Les cantons sont responsables des **hautes écoles pédagogiques**, soumises à des bases légales intercantionales. Le rôle d'instance porteuse et la surveillance des hautes écoles pédagogiques peuvent être endossés par les cantons seuls ou en groupe.

Les **universités cantonales** sont à la charge des cantons auxquels elles appartiennent, et c'est également à eux qu'incombe leur compétence réglementaire et leur surveillance. Les cantons prennent en charge la majeure partie des dépenses publiques des universités cantonales, avec une participation néanmoins importante de la Confédération. De son côté, la Confédération est l'instance porteuse du **domaine des EPF**, qui comprend les deux écoles polytechniques fédérales de Zurich et de Lausanne. La base juridique est ici la loi fédérale sur les écoles polytechniques fédérales (loi sur les EPF). La Confédération assure le financement des EPF, et les cantons celui des hautes écoles pédagogiques. A côté de cela, les hautes écoles sont financées via des fonds secondaires (ressources de la Confédération attribuées de manière compétitive pour des projets de recherche) et des fonds de tiers (mandats de recherche privés, taxes d'études, revenus des prestations, etc.). En vertu de l'article 63a de la Constitution sur les hautes écoles et de la loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE), l'ensemble du domaine des hautes écoles (hautes écoles universitaires, hautes écoles spécialisées et hautes écoles pédagogiques) devrait à l'avenir être conduit conjointement par la Confédération et les cantons selon des directives uniformes (au plus tôt dès 2014). L'actuelle loi sur les hautes écoles spécialisées (LHES) sera suspendue au moment de l'entrée en vigueur de la LEHE (Educa 2013).

S'agissant des acteurs, on peut résumer la situation en disant que la responsabilité de **l'ensemble du système éducatif suisse** est répartie entre la Confédération et les cantons.

La Confédération est compétente dans les domaines suivants :

- réglementation et cofinancement des hautes écoles spécialisées ;
- réglementation et cofinancement de la formation professionnelle : formation professionnelle initiale, formation professionnelle supérieure et formation continue à des fins professionnelles ;
- réglementation et cofinancement de la formation continue ;
- soutien aux universités cantonales ;
- encouragement de la recherche par des instruments compétitifs ;
- promotion de l'innovation ;
- coopération internationale en matière de formation, de recherche et d'innovation.

Depuis 2013, ces tâches sont assumées par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)⁴ (Message du Conseil fédéral 2012).

Les cantons assurent les tâches suivantes (Message du Conseil fédéral 2012 ; CDIP 2014) :

- financement de plus de 80% des coûts de la formation (avec les communes) ;
- responsabilité de la mise en œuvre et de la conduite des écoles du degré secondaire II et du degré tertiaire (à l'exception des EPF) ;
- mise en œuvre des tâches de la formation professionnelle avec la Confédération et les organisations du monde du travail (Ortra) ;
- compétence législative de l'enseignement secondaire général ;
- responsabilité institutionnelle des hautes écoles.

La répartition des compétences au sein du système éducatif suisse est présentée ci-après :

Tableau 2 : Les compétences au sein du système éducatif suisse

	Institutions de formation / filières	Compétence réglementaire	Mise en œuvre	Charge des institutions de formation	Reconnaissance des filières et des titres	Surveillance	Financement
Degré secondaire II	Enseignement secondaire général	Canton	Canton	Canton	Confédération Canton	Canton	Canton
Degré secondaire II	Formation professionnelle initiale	Confédération	Confédération Canton Ortra	Canton	Confédération	Canton	Confédération Canton Ortra
Degré tertiaire B - FPS	Examen prof., examen prof. sup.	Confédération	Ortra	Canton Ortra Privé	Confédération	Canton	Confédération Canton Ortra
	Ecoles supérieures	Confédération	Canton Ortra	Canton Ortra Privé	Confédération	Confédération	Confédération Canton Ortra
Degré tertiaire A – hautes écoles	Hautes écoles spécialisées	Confédération	Canton	Canton(s) (rarement : privé)	Confédération Canton HES	Canton	Confédération Canton HES Fonds secondaires / fonds de tiers

⁴ Jusque-là, le DFI et le DFE en étaient conjointement responsables.

	Hautes écoles pédagogiques	Canton	Canton	Canton(s)	HEP	Canton	Canton Fonds secondaires / fonds de tiers
	Universités	Canton	Canton	Canton d'établissement	Uni	Canton	Canton Confédération Fonds secondaires / fonds de tiers
	EPF	Confédération	Confédération	Confédération	Confédération	Conseil des EPF	Confédération Fonds secondaires / fonds de tiers

Source : CRED 2014, en référence à Educa 2013 / Interviews d'experts 2014

Maintenant que tout le système éducatif suisse, avec ses degrés et des différents acteurs, a été passé en revue, les chapitres suivants s'intéresseront au **système suisse de la formation au tourisme** et à ses caractéristiques propres.

6 Le système de formation dans les métiers du tourisme

La première partie de ce chapitre (section 6.1) est consacrée à la définition de différentes notions, car les limites entre la formation au tourisme et celle d'autres secteurs ou branches sont relativement floues. Nous aborderons également les différences entre la formation de base et la formation continue.

La section 6.2 a pour objet la présentation de l'offre de formation en tourisme de l'année 2005 qui a servi de base à l'élaboration du présent rapport. Enfin, la section 6.3 donne une vue d'ensemble de la répartition géographique des institutions de formation au tourisme.

6.1 Distinctions et spécificités

6.1.1 Distinction entre formation et formation continue

Les considérations du chapitre 5 sur le système suisse de formation concernent exclusivement la **notion de formation au sens large** et ne font aucune différence entre la formation de base et la formation continue. L'illustration 5 montre toutefois que la formation professionnelle constitue une voie séparée, et cela à tous les degrés du système de formation.

Le présent rapport met l'accent sur les filières de formation au tourisme dans le cadre de la **formation formelle**. La loi fédérale sur la formation continue (dont le délai référendaire a expiré le 9 octobre 2014) définit la formation formelle comme suit (art. 3b, LFCo 2014) :

- b. Formation formelle : la formation réglementée par l'Etat qui :
 1. est dispensée dans le cadre de la scolarité obligatoire,
 2. débouche sur l'obtention des diplômes et grades suivants :

- diplôme du degré secondaire II, diplôme de la formation professionnelle supérieure ou grade académique,
- diplôme constituant la condition à l'exercice d'une activité professionnelle réglementée par l'État.

L'apprentissage se déroule sous des formes et dans des contextes différents et n'est pas lié à une phase de vie – comme l'adolescence – ou à une activité professionnelle particulière. Cette réalité est reflétée dans le message du Conseil fédéral (2013) relatif à la loi fédérale sur la formation continue par l'expression **d'« apprentissage tout au long de la vie »** qui englobe à la fois la formation formelle décrite plus haut et la **formation non formelle (formation continue)** proposée par exemple dans le cadre de cours ou de séminaires. La loi définit les offres de formation non formelle (EPG, CAS, etc.) comme « *la formation structurée en dehors de la formation formelle* » (art. 3c, LFCo 2014).

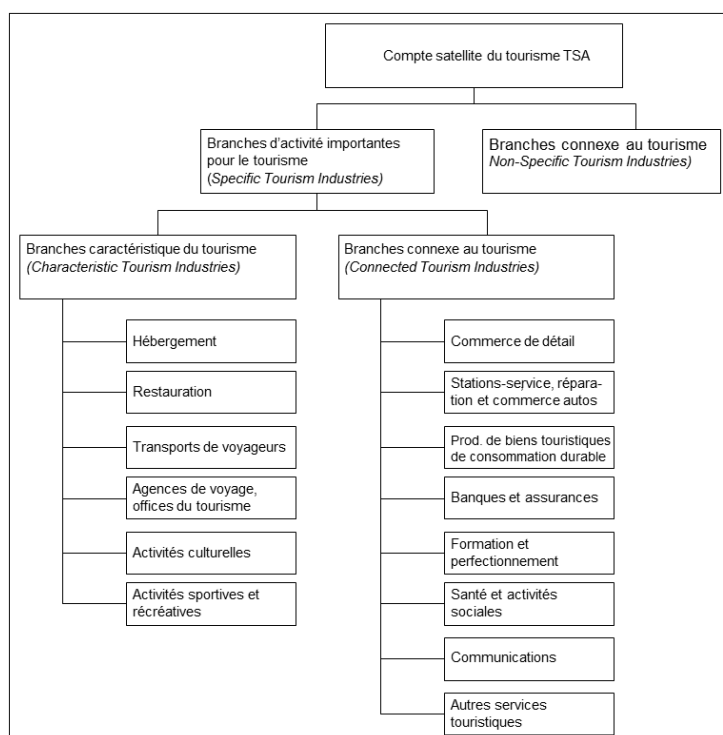
En conséquence, le présent rapport couvre les offres de formation formelle et les filières non formelles de formation continue, mais ne tient pas compte de la formation informelle et individuelle acquise à travers l'étude de littérature spécialisée, des activités bénévoles ou au sein de la famille, laquelle entre également dans le cadre de l'« apprentissage tout au long de la vie ».

Plus encore que la distinction entre formation de base et formation continue, c'est l'articulation de la structure de l'enseignement autour de la **notion de tourisme** qui est déterminante dans la délimitation du système de formation au tourisme. Cet aspect fera l'objet de la section suivante.

6.1.2 Délimitation de l'offre de formation

Pour pouvoir délimiter les filières de formation d'un secteur aussi transversal que celui du tourisme, nous avons tout d'abord utilisé le compte satellite du tourisme (TSA) et son **état détaillé des branches spécifiques au tourisme** (cf. Illustration 6).

Illustration 6 : Branches d'activité importantes pour le tourisme selon le TSA



Source : OMT 2010

Les offres de formation au tourisme se concentrent sur les **branches caractéristiques du tourisme** : « Hôtellerie », « Restauration », « Transport de voyageurs », « Agences de voyage et offices du tourisme », « Activités culturelles » et « Activités sportives et récréatives ».

Pour figurer dans le panel des formations au tourisme prises en compte dans le présent rapport, les filières éducatives devaient répondre aux trois critères suivants :

1. **Quote-part (ou ratio) touristique⁵** de la valeur ajoutée brute :

La part du tourisme à la valeur ajoutée de la branche de la restauration s'élevait par exemple à 29% en 2003. Cela signifie que 29% de la production intérieure brute totale de la restauration était imputable au tourisme. Le ratio touristique représente la contribution de la branche transversale du tourisme à la production indigène brute des branches économiques concernées (OFS 2003 ; voir aussi des données plus récentes, p. ex. Höchli/Rütter/Bandi et al. 2013) :

- Restauration 29%
- Hôtellerie / Parahôtellerie 76%
- Chemins de fer spéciaux et de montagne 92%
- Agences de voyage et offices du tourisme 100%
- La quote-part touristique est moins importante dans les secteurs des activités culturelles (14%) et des activités sportives et récréatives (19%)

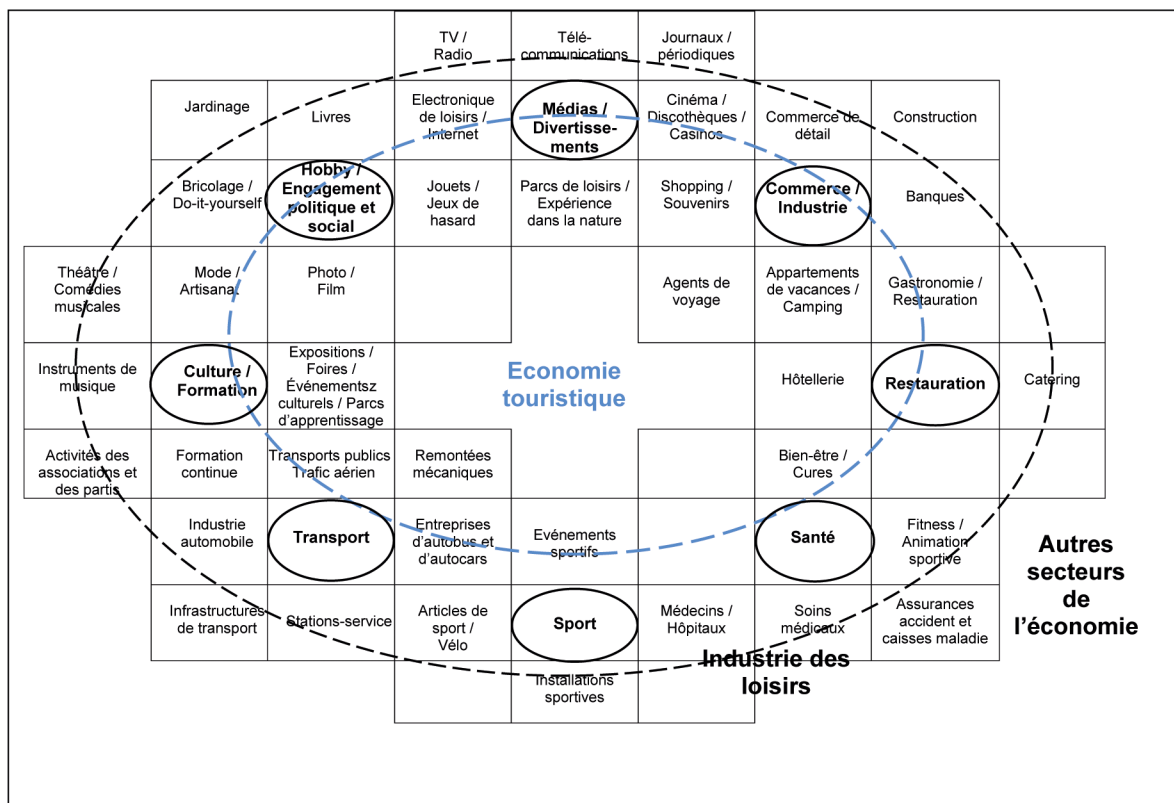
Une sélection des branches économiques fondée exclusivement sur le ratio touristique correspondant constituerait donc une source d'imprécision. Des professions touristiques typiques, comme les guides de montagne ou les professeurs de sport de neige (qui figurent tous deux dans la branche spécifique des Activités sportives), devraient par exemple être exclues. C'est la raison pour laquelle le ratio touristique est une condition suffisante, mais non nécessaire à la délimitation.

2. Illustration 7 présente une répartition rudimentaire des activités de loisirs et de tourisme en fonction des activités de formation et de formation continue. Au centre du graphique (intérieur du cercle bleu) figurent les sous-domaines étroitement liés à l'économie touristique, alors que les activités comprises entre les cercles bleu et noir sont principalement liées à l'industrie des loisirs. Les cases situées à l'intérieur du cercle bleu indiquent la mesure dans laquelle les formations de base et les formations continues ont été prises en compte dans le présent rapport⁶.

⁵ La quote-part touristique correspond au rapport entre l'utilisation touristique et les ressources internes d'une branche spécifique. Elle est utilisée pour le calcul des composantes touristiques de la production brute, de la valeur ajoutée brute et de la consommation intermédiaire (OFS, 2003).

⁶ Les formations proposées dans les secteurs Culture/formation, Sport et Médias/divertissement constituent des cas limites. La production de prestations éducatives doit globalement être attribuée à l'industrie des loisirs qui génère une part prépondérante de la valeur ajoutée dans ce domaine.

Illustration 7 : Délimitation entre loisirs et tourisme



Source : CRED 2014 en référence à 2008 ; Müller 2005

Enfin, la part des postes à plein temps de chaque branche économique constitue également un critère pertinent dans l'analyse de l'offre de formation.

- Prise en compte des équivalents plein temps (EPT) :** La moitié des EPT du secteur du tourisme concerne les branches Hôtellerie et Restauration. Une attention particulière a donc été accordée à ce sous-domaine dans le système de formation au tourisme et lors de l'établissement du présent rapport (cf. Tableau 3).

Tableau 3 : Emplois en équivalents plein temps (EPT) par branche économique (en 1000, moyenne annuelle)

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Hôtellerie et restauration	181.3	186.1	181.1	180.8	174.2	169.1
Hôtellerie	65.8	67.9	67	67.3	64.5	62.7
Restauration	115.5	118.2	114.1	113.5	109.7	106.4
Transports terrestres et transports par conduites	87.5	89.7	89.3	90.1	91.8	94.5
Transports par eau et transports aériens	10	11.1	10.8	10.6	11.8	12.6

Source : FST 2014 sur la base de données de l'OFS

En résumé, les offres de formation des branches caractéristiques du tourisme retenues répondaient aux critères suivants :

- Les offres de formation des domaines **Hôtellerie et restauration** et **Agences de voyage et offices du tourisme** ont été clairement associées à l'économie touristique puisqu'elles affichent un ratio touristique relativement élevé.
- Bien que le nombre total d'EPT des **Transports de voyageurs** soit inférieur de moitié à celui de l'Hôtellerie et restauration, ce domaine présente un ratio touristique élevé et relève davantage de l'économie touristique que de l'industrie des loisirs.
- **Activités culturelles** : le secteur culturel dans son ensemble doit être affecté à l'industrie des loisirs ; il possède en outre un faible ratio touristique. Certaines offres de formation liées à la culture ont néanmoins été considérées comme des prestations touristiques lorsqu'elles concernaient la gestion événementielle ou l'organisation d'expositions ou de foires (musées inclus).
- **Activités sportives et récréatives** : dans l'ensemble, ce domaine penche également davantage du côté des loisirs que du tourisme. Certaines filières de formation proches du tourisme (p. ex. la gestion sportive) ou de l'expérience en milieu naturel (gestion de l'expérience) ont néanmoins été prises en considération.

Nous avons tenté, à l'aide des trois critères de délimitation susmentionnés, de recenser de la manière la plus exhaustive possible les formations de base et les formations continues liées au tourisme.

6.2 Aperçu de l'offre de formation au tourisme de l'année 2005

Ce rapport a été établi sur la base des résultats des deux études sur la structure de la formation au tourisme menées par Heller (2008) et Lehmann (2007) (cf. section 4.1). La compilation des offres de formation de base et de formation continue a été effectuée sur la base d'une analyse secondaire exhaustive de l'état de l'offre de formation au tourisme durant les années 2005/2006.

La section 6.2.1 décrit les offres éducatives des différentes branches économiques classées en fonction du degré de formation. La section 6.2.2 présente les institutions de formation de la filière tourisme actives en 2005 et la section 6.2.3 dresse un tableau des titres délivrés.

6.2.1 L'offre de formation en 2005 par degrés d'enseignement et par branches

Nous brosserons dans un premier temps un tableau de l'offre éducative par **degrés de formation** en tenant compte simultanément des **branches caractéristiques du tourisme**. Le nombre d'offres de formation est étroitement lié à la part du tourisme à la valeur ajoutée brute de la branche considérée. Il n'existe par exemple aucune formation de degré secondaire spécifique au tourisme dans les branches « Activités culturelles » et « Activités sportives et récréatives ». Quelques filières ont néanmoins été intégrées au panel sur la base des critères « délimitation par rapport aux loisirs » et « délimitation sur la base des EPT ».

Les deux domaines Hôtellerie et Restauration ont été réunis au sein de la branche Hôtellerie et restauration dans l'étude de Heller (2008). Cela se justifie par le fait que les contenus des filières sont en partie identiques et que les deux branches sont souvent réunies au sein d'une seule exploitation (cf. Tableau 4).

Tableau 4 : Offres de formation du degré secondaire II en 2005

Branche	Offres de formation du degré secondaire II en 2005
Hôtellerie et restauration	Employé en hôtellerie AFP
	Spécialiste en hôtellerie CFC
	Employé en cuisine AFP
	Cuisinier CFC
	Cuisinier en diététique CFC
	Employé en restauration AFP
	Spécialiste en restauration CFC
	Employé de commerce HGT (secrétaire d'hôtel) CFC
	Spécialiste en hôtellerie et accueil
	Séminaire de base avec certificat GastroSuisse
Transports de voyageurs	Employé de transports aériens AFP
	Agent du mouvement ferroviaire CFC
	Agent de train CFC
	Employé de commerce transports publics CFC
	Matelot de la navigation intérieure CFC
	Steward de train (City Night Line)
	Agent d'accompagnement des trains nationaux (CFF)
Agences de voyage et offices du tourisme	Spécialiste en hôtellerie et à l'accueil HGA
	Employé de commerce HGT CFC
	Employé de commerce - agences de voyage CFC
	Collaborateur commercial dans l'hôtellerie (diplôme SSH)
	Conseiller en voyages – spécialiste des voyages

Source : CRED 2014 en référence à Heller 2008

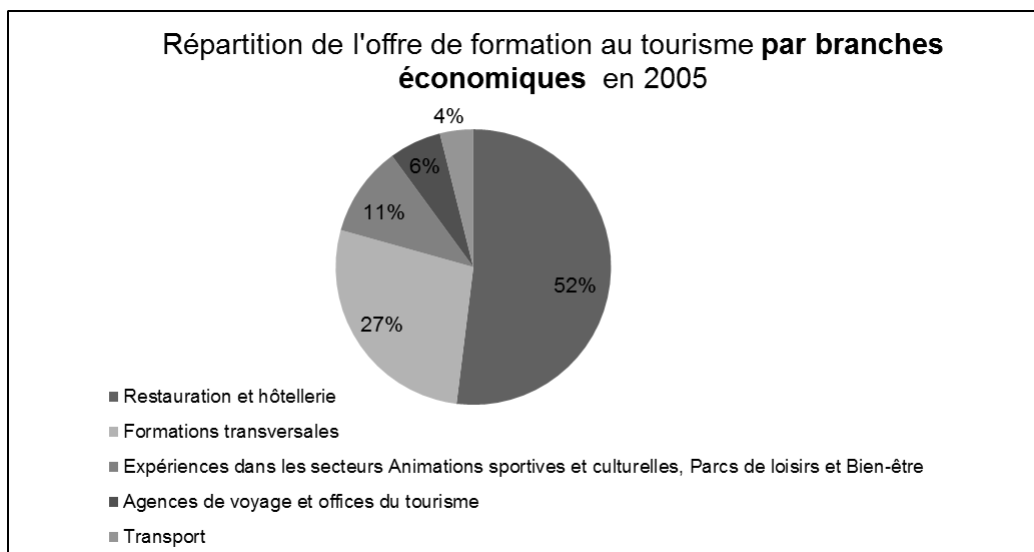
Au **degré tertiaire**, certaines associations touristiques proposaient leurs **propres filières de formation et de formation continue** (cf. annexe E), à l'image notamment de GastroSuisse et de ses associations cantonales, d'hotelleriesuisse et du centre de formation et de perfectionnement Hotel & Gastro *formation*. Lehmann (2007) a regroupé sous « Expériences » (en allemand « *Erlebnis* », terme générique englobant les domaines Animations sportives et culturelles, Parcs de loisirs et Bien-être) des associations comme Swiss Snowsports ou l'Association suisse des guides de Montagne qui proposent des formations avec délivrance de diplômes. Enfin, deux associations proposaient des formations continues dans le domaine des transports : Cartourisme et Remontées Mécaniques Suisses.

En 2005, les formations supérieures proposées par les universités de Berne, Lausanne et St-Gall ne se présentaient pas sous la forme d'enseignements sanctionnés par un diplôme, mais de **cours d'approfondissement en tourisme**. Les hautes écoles spécialisées de Coire, Lucerne, Lausanne, Macolin, Winterthour et Zurich proposaient en revanche des filières complètes de formation, de formation continue et d'études postgrades en tourisme. Une majorité de hautes écoles spécialisées étaient des écoles hôtelières privées ou publiques dispensant des formations dans les domaines de l'hôtellerie et de la restauration. Certaines d'entre elles proposaient en outre des formations continues interdisciplinaires, en gestion notamment (Lehmann 2007).

En résumé, il apparaît clairement que seules les écoles gérées par des associations, les écoles supérieures et quelques autres écoles spécialisées (p. ex. la Fachschule für ReiseleiterInnen) proposaient des **formations initiales et continues dédiées au tourisme**. Dans le cas des hautes écoles et des centres de formation et de perfectionnement, les filières tourisme représentaient le plus souvent une composante de la gamme complète de formation.

L'illustration 8 montre qu'en 2005, 52% des offres de formation (continue) concernaient le domaine « Hôtellerie et restauration » et 11% celui des « Expériences » alors qu'une part non négligeable (27%) couvrait l'ensemble de la branche touristique ou plusieurs branches caractéristiques du tourisme.

Illustration 8 : Répartition de l'offre de formation (continue) au tourisme entre les branches caractéristiques du tourisme (N = 178)



Source : Lehmann 2007

6.2.2 Offre d'enseignement par institution de formation en 2005

Les **institutions de formation au tourisme** suivantes constituaient la base du système de formation aux professions du tourisme en 2005 :

Tableau 5 : Institutions de formation au tourisme en 2005

Nombre	Institutions de formation
4	Universités cantonales
1	Université cantonale offrant un cursus d'études postgrades
1	Institut universitaire reconnu par la Confédération
4	Hautes écoles spécialisées
8	Ecoles supérieures proposant des filières de formation reconnues au plan fédéral
31	Ecoles/écoles professionnelles/Instituts privés
23	Ecoles professionnelles cantonales/intercantonales
25	Organisations du monde du travail (Ortra) à l'échelon national, régional et cantonal (p. ex. associations cantonales de GastroSuisse)
2	Entreprises proposant leur propre cursus de formation
99	TOTAL

Source : CRED 2014 en référence à Heller 2008

Outre les **universités** de Berne, Saint-Gall, Lugano et Lausanne, celle de Genève proposait en 2005 une filière d'études postgrades en tourisme et l'Institut Kurt Bösch était la première institution universitaire privée à proposer un cursus en études du tourisme.

Les quatre **hautes écoles spécialisées** proposant des filières touristiques étaient l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL), l'Ecole suisse de tourisme (EST) – HES-SO, la Haute école de technique et d'économie de Coire (HTW) et l'Institut pour l'économie du tourisme de la Haute école de Lucerne (ITW).

Les **écoles supérieures** proposant des filières de formation reconnues par la Confédération étaient les suivantes :

- Academia Engiadina
- Belvoirpark Hotelfachschule Zürich
- Ecole hôtelière de Genève (EHG)
- Höhere Fachschule für Tourismus HFT Luzern
- Hotelfachschule Thun HFT
- Internationale Schule für Touristik IST Zürich
- Schweizerische Hotelfachschule Luzern SHL
- Scuola superiore alberghiera e del turismo SSAT Bellinzona
- Swiss School of Tourism and Hospitality SSTH
- Ecole suisse de tourisme de Sierre

De nombreuses **écoles hôtelières privées** proposaient des filières de formation – non reconnues par la Confédération – destinées à des étudiants étrangers qui embrassaient ensuite une carrière dans le tourisme international (cf. chapitre 8 et annexe A).

Les écoles et instituts privés comme les écoles AKAD, l'Ecole-club Migros ou le Centre de formation Feusi proposaient également des formations ad-hoc.

Les **écoles professionnelles** cantonales et intercantonales couvraient l'ensemble du territoire helvétique et étaient principalement chargées de la formation professionnelle initiale au degré secondaire II. Elles proposaient également des cours préparatoires et des modules de formation professionnelle supérieure (cursus ES, cours préparatoires aux examens professionnels, etc.).

L'offre de formation des **organisations du monde du travail (Ortra)** était très diversifiée. Elle émanait principalement des associations cantonales de GastroSuisse (ex. Hotel & Gastro *formation*) ou des centres de formation d'associations professionnelles comme Swiss Snowsports, Remontées Mécaniques Suisses, l'Association suisse des guides de Montagne ou Cartourisme.

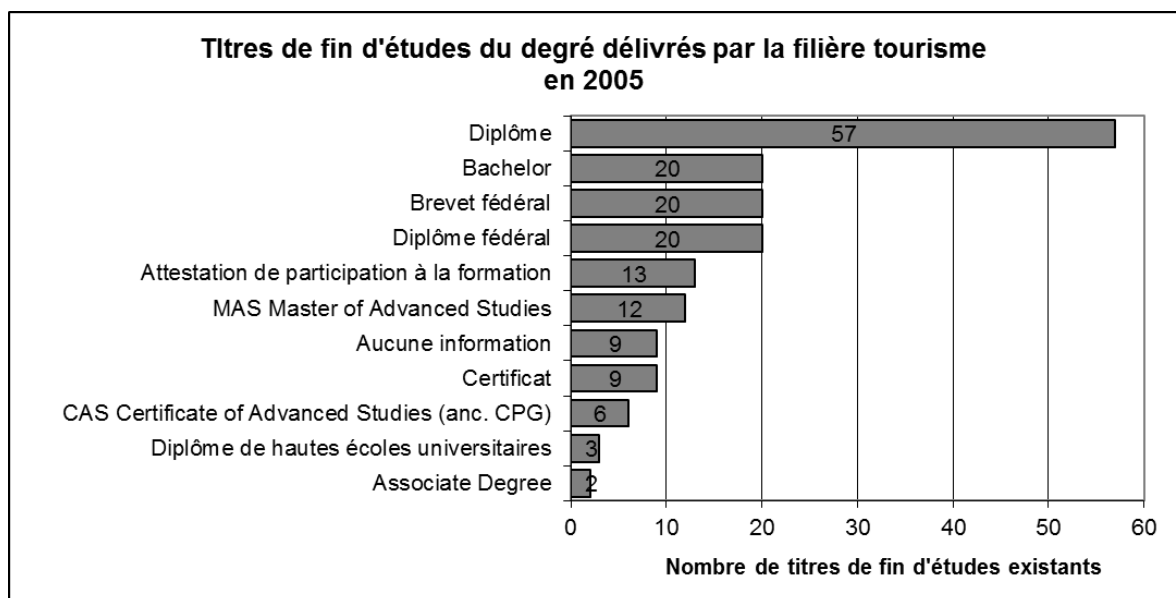
Enfin, les deux **entreprises** Rhätische Bahn SA et Swissport International SA disposaient en 2005 de leur propre structure de formation.

6.2.3 Offre de formation 2005 par titre ou diplôme

En 2005 déjà, la formation professionnelle initiale du degré secondaire comportait deux voies s'achevant par l'obtention d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) ou d'un certificat fédéral de capacité (CFC).

Les offres de formation recensées par Lehmann (2007) concernaient majoritairement le degré tertiaire et ont été classées en fonction des titres/diplômes délivrés : ainsi, 57 des 171 offres comptabilisées débouchaient sur l'obtention d'un **diplôme** à l'issue de la formation. Il s'agissait principalement de diplômes délivrés par des écoles hôtelières privées et qui ne sont pas reconnus au niveau fédéral (cf. Illustration 9). Dans certaines écoles, les étudiants doivent par exemple suivre une partie du cursus dans des universités partenaires à l'étranger (p. ex. la Grande-Bretagne) où ces filières sont accréditées. D'autres diplômes, comme celui d'agent de voyage IATA/FUAAV, étaient délivrés par des écoles gérées par des associations et ne bénéficiaient pas d'une reconnaissance fédérale. En 2005, certaines hautes écoles spécialisées délivraient des diplômes bachelor et MAS (HSLU, FHO, etc.).

Illustration 9 : Titres du degré tertiaire délivrés par la filière tourisme en 2005 (N = 171)



Source : CRED 2014 en référence à Lehmann 2007

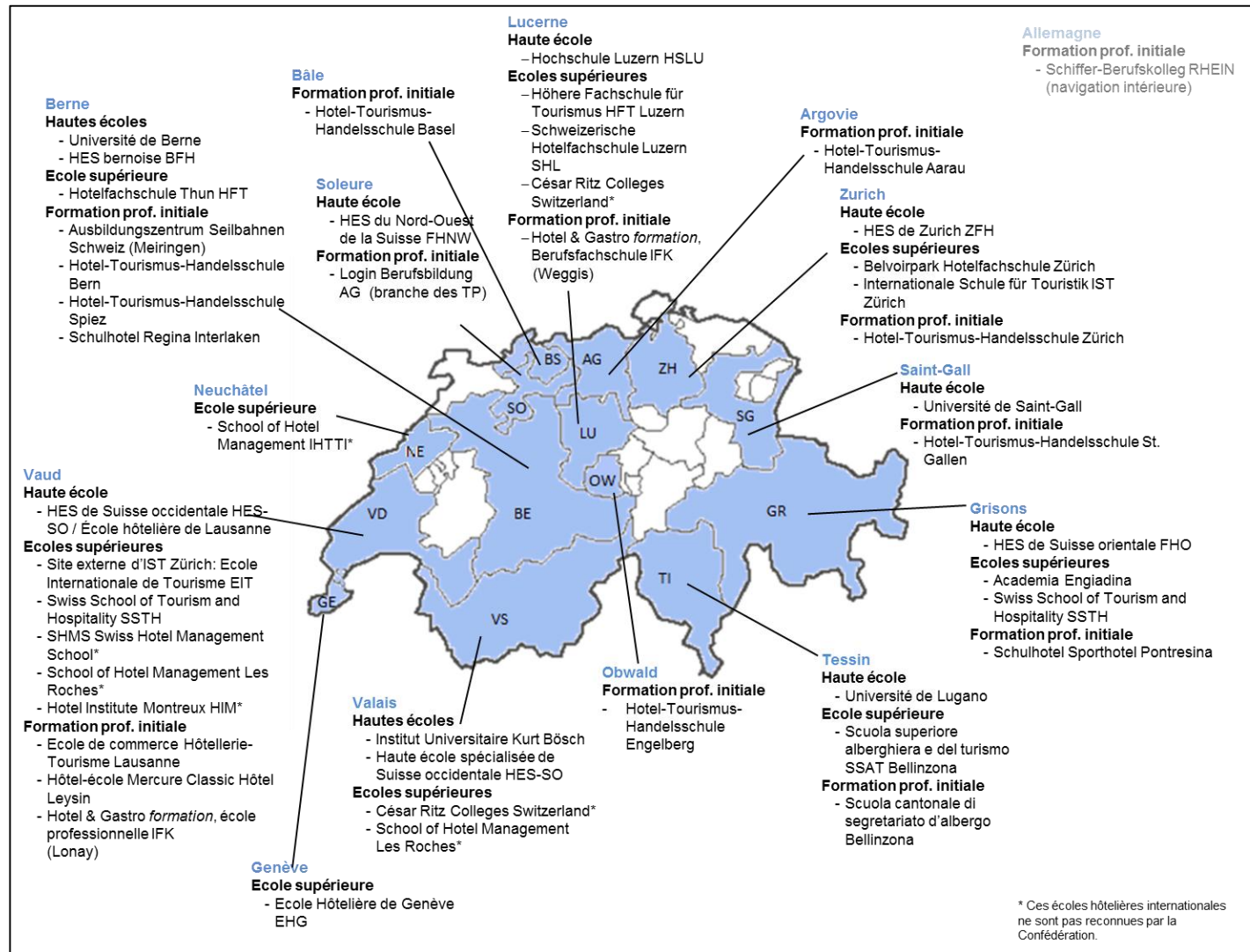
En 2005, les **filières d'études postgrades** (à l'époque CPG, actuellement CAS et EPG) étaient proposées par des hautes écoles spécialisées (HES) et des écoles supérieures (ES) et présupposaient un diplôme du degré tertiaire⁷.

6.3 Répartition géographique des institutions de formation au tourisme

Les institutions de formation au tourisme couvrent **l'ensemble du territoire suisse**, si bien que la plupart des cantons et régions bénéficient de ce type d'enseignement (cf. Illustration 10). Chacune des trois régions linguistiques dispose de la gamme complète des filières éducatives – de la formation professionnelle initiale aux études universitaires en passant par la formation professionnelle supérieure. La Confédération accorde d'ailleurs une grande importance à ce critère géographique lors de la création de nouvelles offres de formation professionnelle initiale. Toutes les régions linguistiques doivent par exemple être prises en compte lors de la consultation effectuée au sein de l'organisation du monde du travail (cf. OFFT 2007). L'Illustration 10 montre également que les institutions internationales de gestion hôtelière privées sont principalement localisées dans les cantons de Vaud et du Valais.

⁷ La filière CAS se distingue des études postgrades (EPG) par le fait qu'elle comprend moins de périodes d'enseignement et qu'elle est moins institutionnalisée. Un CAS peut par exemple représenter *un* module d'un MAS.

Illustration 10 : Répartition géographique des institutions de formation au tourisme



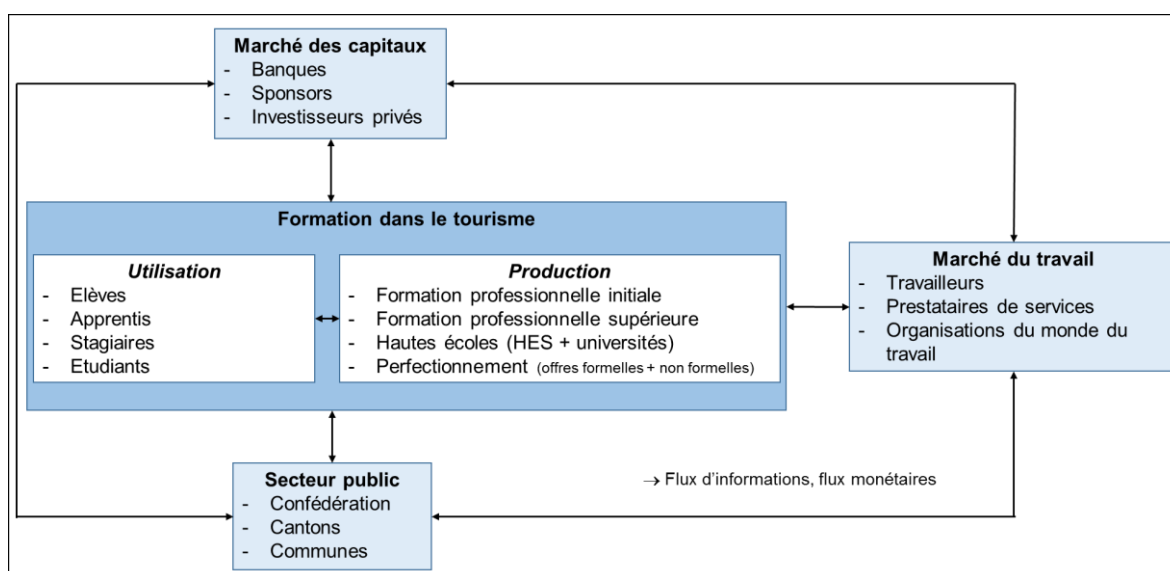
Source : CRED 2014

Les chapitres 7 à 9 ci-après exposent la situation actuelle du système de formation au tourisme sur la base des différents degrés de formation. Dans le cadre de chaque degré, les sous-domaines suivants ont été analysés :

- Institutions et filières de formation actuelles
- Responsabilités et organes responsables
- Financement
- Evolution des chiffres clés

Le point de départ des travaux du chapitre suivant est la vue d'ensemble du marché de la formation au tourisme (cf. illustration ci-dessous), la partie « consommation » de la formation n'étant abordée que de façon marginale. La priorité a ainsi été accordée à la **production de prestations éducatives** et met l'accent sur les institutions et offres de formation, les responsabilités et organes responsables, les flux financiers entre le secteur public et celui de la formation au tourisme et les échanges entre le paysage de la formation au tourisme et le marché de l'emploi.

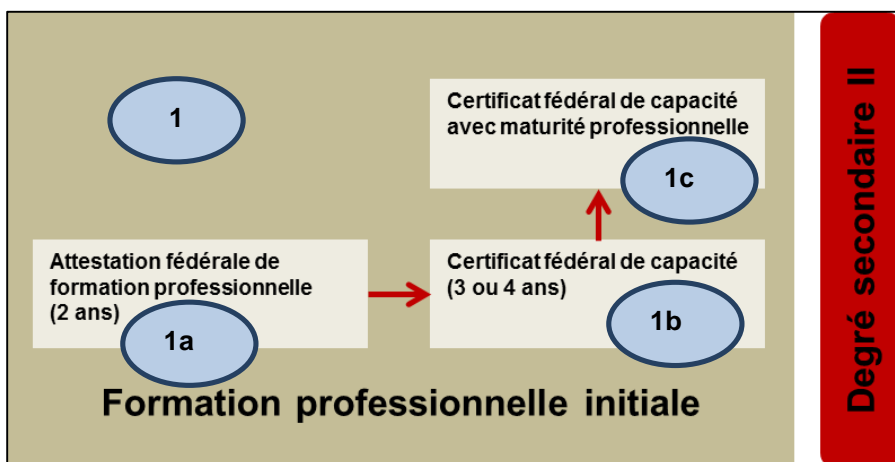
Illustration 11 : Marché de la formation au tourisme



Source : CRED 2014 en référence à Heller 2008

7 La formation professionnelle initiale dans le domaine du tourisme

Illustration 12 : La formation professionnelle initiale dans le paysage de la formation au tourisme



Source : CRED d'après SEFRI 2014a

7.1 Etablissements de formation et offres

Comme le montre le Tableau 6, l'espace de la formation professionnelle initiale a connu certains changements structurels depuis 2005. Dans le domaine de **l'hôtellerie-restauration**, on compte neuf formations initiales en 2014 (professions hotelgastro.ch 2014). Par rapport à 2005, une nouvelle profession initiale aboutissant à un certificat fédéral de capacité CFC a fait son apparition, celle de « spécialiste en restauration de système CFC ». Dans les deux filières diplôme cantonales reconnues, à savoir celles de « spécialiste en hôtellerie et accueil HGA » (HGA signifiant ici hôtellerie, gastronomie et animation) en Valais et de « spécialiste en hôtellerie et restauration » aux Grisons, il est aussi possible d'obtenir les CFC de « spécialiste en hôtellerie CFC » (VS) et de « spécialiste en restauration CFC » (GR). Le SEFRI a récemment délivré un « ticket provisoire » pour une nouvelle profession de l'hôtellerie, celle de « spécialiste en hôtellerie et restauration CFC » (titre de travail)⁸. Comme celle de spécialiste en restauration de système, cette nouvelle profession doit favoriser bien davantage les compétences transversales que les compétences spécifiques à la fonction. Les deux formations cantonales évoquées plus haut peuvent apporter une contribution importante à cette nouvelle profession en termes de contenu, et même y être complètement intégrées.

Dans le domaine des **transports publics**, les différentes orientations professionnelles proposées en 2005 ont été regroupées dans l'apprentissage d'« employé de commerce en transports publics CFC ». Des spécialisations sont possibles, en accompagnement des trains ou en gestion du trafic ferroviaire, par exemple. L'ouverture de la nouvelle filière d'« employé de commerce en transports publics CFC » est prévue pour août 2015.

⁸ L'étape suivante consiste à demander l'attribution d'un ticket à proprement parler. Conformément au Masterplan Formation professionnelle, la demande doit inclure les éléments suivants : l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale, le plan de formation, le profil de qualification, le concept d'information et de formation pour les responsables de la formation professionnelle ainsi que les modifications avec leurs effets sur les coûts (OFFT 2007).

Tableau 6 : Formations de degré secondaire II en 2014 (formation professionnelle initiale)

Branche économique	Formations proposées en 2014
Hôtellerie et restauration	Employé en hôtellerie AFP
	Spécialiste en hôtellerie CFC
	Employé en cuisine AFP
	Cuisinier CFC
	Cuisinier en diététique CFC
	Employé en restauration AFP
	Spécialiste en restauration CFC
	Employé en intendance AFP
	Gestionnaire en intendance CFC
	Spécialiste en restauration de système
	Employé de commerce CFC en hôtellerie-gastronomie-tourisme (HGT)
Services de transport	Employé de remontées mécaniques AFP
	Mécatronicien de remontées mécaniques CFC
	Employé de commerce CFC en transports publics
	Employé de commerce en transports publics CFC (dès août 2015)
	Employé de transport aérien AFP
	Matelot de navigation fluviale CFC
Agences de voyages et offices du tourisme	Employé de commerce CFC en agence de voyages
	Employé de commerce CFC en hôtellerie-gastronomie-tourisme (HGT)

Source : CRED 2014, d'après SEFRI 2014c / FST 2014

En raison de leur grand nombre, nous avons renoncé à énumérer ici les organismes proposant des formations initiales dans le tourisme. De manière générale, les formations initiales dans la branche du tourisme ne représentent qu'une partie de l'offre des écoles professionnelles cantonales. Les sites de formation spécifiques, comme le Centre de formation des Remontées mécaniques suisses, à Meiringen, sont clairement présentés dans l'illustration 10.

7.2 Compétences et organes responsables

Dans la formation professionnelle initiale, les responsabilités sont étroitement liées au financement (cf. section 0). Ainsi, les **organes responsables** des écoles professionnelles sont les cantons.

S'agissant de la formation professionnelle initiale dans le domaine hôtellerie-gastronomie-tourisme ainsi que de certaines professions de l'hôtellerie-restauration, les

compétences relatives à la formation peuvent être aménagées de diverses manières, de sorte qu'il est possible de tenir compte des besoins de la branche en ce qui concerne les horaires de travail et le temps d'enseignement. Il y a deux voies possibles :

- la **formation professionnelle initiale en école (FIEc)** s'effectue dans les écoles d'hôtellerie suisse et de GastroSuisse consacrées à l'hôtellerie, au tourisme et au commerce. Elle comporte une année d'école, une année de pratique, puis à nouveau une année d'école. Après deux ans, les élèves obtiennent un diplôme, et après trois ans un CFC. Le contrat est conclu avec l'école ;
- la **formation professionnelle initiale en entreprise (FIEn)** se déroule sous la conduite d'une entreprise formatrice, en l'occurrence un hôtel ou un office du tourisme. Les apprenants suivent les cours de l'école professionnelle deux jours par semaine pendant la première et la deuxième année de formation, puis un jour par semaine pendant la troisième année. Ils suivent en outre des cours interentreprises (CI) à raison de 18 jours supplémentaires répartis sur les trois années d'apprentissage. Dans ce cas, le contrat est conclu avec l'entreprise formatrice.

La formation en entreprise propose également la variante FIEn **et** FIEc : dans ce cas, la formation s'effectue sous forme de blocs de cours dans le cadre d'hôtels-écoles, des écoles professionnelles reconnues par la Confédération et les cantons. Le contenu de l'enseignement est dicté par l'ordonnance sur la formation professionnelle initiale correspondante du SEFRI. L'organisation et la mise en œuvre des cours des hôtels-écoles incombent à hotelleriesuisse. Les hôtels-écoles s'adressent aux jeunes en apprentissage dans des entreprises saisonnières qui souhaitent se former au métier de spécialiste en hôtellerie, d'employé en hôtellerie ou d'employé en restauration. L'enseignement est dispensé via un cours intercantonal de cinq semaines qui a lieu deux fois par année d'apprentissage. Pendant la durée du cours, les apprenants résident dans l'hôtel organisé en internat (hotelleriesuisse 2014). Les cantons versent moins aux hôtels-écoles qu'aux écoles professionnelles. En revanche, la participation financière des entreprises formatrices est plus élevée que pour une FIEn pure.

7.3 Financement de la formation professionnelle initiale

La **majeure partie des dépenses** de la formation professionnelle dans son ensemble (y compris la formation professionnelle supérieure) est prise en charge par les **cantons**. Par rapport à la situation prévalant en 2005, un changement est intervenu au chapitre du financement de la formation professionnelle initiale, celui-ci ayant été révisé dans la foulée de la nouvelle loi sur la formation professionnelle (LFPr 2002). Depuis la période 2008-2011, la Confédération ne verse plus aux cantons, pour leurs frais d'exploitation et d'investissement, des subventions en fonction des coûts, mais un forfait axé sur les prestations. Ainsi, au cours de la nouvelle période de prestations 2013-2016, la participation financière de la Confédération devrait passer de 16 à 25% et se maintenir ensuite à ce niveau (Message du Conseil fédéral 2012, CSRE 2014).

Les cantons décident en toute autonomie de l'utilisation de ces fonds. Le **montant du forfait de la Confédération** est fonction du nombre de contrats d'apprentissage. Les forfaits disponibles sont répartis de manière proportionnelle entre les coûts de la formation initiale en école (écoles à plein temps) et les autres coûts de la formation professionnelle. Le calcul de la subvention par tête et du forfait versé à chaque canton dépend du nombre de contrats d'apprentissage comptabilisés dans toute la Suisse (cf. Illustration 13).

Illustration 13 : Exemple de calcul des forfaits versés aux cantons en 2010

Exemple de calcul des forfaits versés aux cantons en 2010	
Total des forfaits 2010	env. 570 millions CHF
Répartition selon la part aux coûts de la formation professionnelle	écoles à plein temps: 20 % → env. 115 millions CHF autres coûts form. prof.: 80 % → env. 455 millions CHF
Contrats d'apprentissage	à plein temps: env. 30 000 contrats en entreprise: env. 200 000 contrats
	→ subvention par tête – école à plein temps: env. 3900 CHF → subvention par tête – en entreprise : env. 2300 CHF
Forfait versé au canton = (nb. de contrats plein temps x subvention par tête plein temps) + (nb. de contrats entreprise x subvention par tête entreprise)	

Source : OFFT 2012b

Pour un **titre de maturité professionnelle** dans l'hôtellerie-restauration, les candidats et les entreprises formatrices bénéficient d'un soutien financier prescrit par la CCNT. Plusieurs variantes s'offrent au candidat qui souhaite passer une maturité professionnelle (MP) :

- MP1 = en cours d'apprentissage : l'entreprise bénéficie d'un soutien financier car les apprentis sont moins présents dans l'entreprise.
- MP2 variante A = études à plein temps : ce sont les étudiants qui bénéficient du soutien financier.
- MP2 variante B = études à temps partiel et travail à temps partiel dans une entreprise – répartition du montant : l'étudiant bénéficie d'un soutien partiel et l'entreprise d'une indemnité pour perte de salaire.

7.4 Evolution de quelques chiffres-clés

7.4.1 Titres délivrés dans l'hôtellerie-restauration et les agences de voyages

La formation professionnelle initiale dans l'hôtellerie et la restauration, premier marché du travail dans le domaine du tourisme, a subi ces dernières années un certain nombre de **changements d'ordre structurel**. Quelques titres ont disparu, tandis que d'autres ont été créés. Globalement, le Tableau 7 met en lumière une augmentation sensible du nombre de titres délivrés entre 2007 (2190) et 2008 (2866), notamment imputable à l'introduction des formations de « spécialiste en hôtellerie CFC » et de « spécialiste en restauration CFC ». Entre 2009 et 2013, le nombre total de titres a dépassé les 3000 et s'est même inscrit en légère progression jusqu'en 2012. La proportion de CFC de l'hôtellerie-restauration dans le total suisse des CFC est restée relativement constante ces dix dernières années (cf. Tableau 7).

La plupart des titres figurant dans le Tableau 7 ont été soumis, ces dernières années, à des fluctuations cycliques. En ce qui concerne la profession de « spécialiste en restauration », les titres correspondants ont connu une progression en 2011 et 2012, avant de revenir, en 2013, au niveau de 2010. Une légère tendance baissière peut être observée entre 2012 et 2013 dans les professions de « cuisinier CFC » et d'« employé de commerce CFC HGT ». C'est aussi le cas de la formation d'« employé de commerce CFC en agence de voyages », où le nombre des titres délivrés a baissé lors de trois des quatre dernières années, passant sous la barre des 200, alors que les années précédentes, entre 2005 et 2009 pour être précis, plus de 210 personnes avaient subi leurs examens avec succès chaque année.

Tableau 7 : Certificats fédéraux de capacité (CFC) délivrés dans les branches de l'hôtellerie-restauration et des agences de voyages, 2003-2013

CFC 2003-2013	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Spécialiste en hôtellerie CFC	-	-	-	-	-	272	326	312	323	339	295
Spécialiste en restauration CFC	-	-	-	-	-	599	708	660	741	720	661
Assistant en restauration et hôtellerie CFC	263	278	266	309	339	43	-	-	-	-	-
Cuisinier CFC	1672	1553	1431	1505	1643	1689	1669	1809	1774	1753	1677
Cuisinier en diététique CFC	-	-	-	-	-	-	138	145	154	152	N.C.
Employé de commerce hôtellerie et restauration CFC	257	222	199	48	-	-	-	-	-	-	-

Employé de commerce CFC branche HGT				192	208	263	222	263	249	260	225
Employé de commerce en agence de voyages CFC	-	-	217	228	234	210	210	190	218	190	182
Total CFC hôtellerie-restauration	2'192	2'053	1'896	2'054	2'190	2'866	3'063	3'189	3'241	3'225	N.C.
Total CFC et AFP hôtellerie-restauration	-	-	-	-	2'570	3'161	3'407	3'599	3'645	3'672	N.C.
Part de l'hôtellerie-restauration au total des CFC de toutes les branches, en %	6.1%	5.6%	5.2%	5.7%	5.0%	5.5%	5.7%	5.7%	5.7%	5.7%	N.C.

Source : Annuaire de l'hôtellerie suisse 2014 / FST 2014

Le nombre total d'**attestations de formation professionnelle (AFP)** décernées dans la **branche de l'hôtellerie-restauration** a augmenté régulièrement – avec peu de variations cycliques d'une année à l'autre – de 380 en 2007 à 447 en 2012 (hotelleriesuisse 2014) :

- Employé en hôtellerie AFP : de 31 en 2007 à 47 en 2012
- Employé en restauration AFP : de 63 en 2007 à 112 en 2012
- Employé en cuisine AFP : de 202 en 2007 à 288 en 2012

Une enquête menée en 2010 (OFFT 2012a) indique que 33 cuisiniers ont obtenu une **maturité professionnelle**. Ils ont choisi pour cela l'« orientation artisanale » (cf. chapitre 5). De manière générale, la grande majorité (4024 titres délivrés en 2010) opte pour une maturité professionnelle avec « orientation commerciale ». La proportion de personnes ayant choisi la spécialisation hôtellerie-gastronomie-tourisme (HGT) n'est pas spécifiée. En interrogeant les experts, il est devenu évident que la maturité professionnelle s'est établie uniquement pour la filière « employé de commerce HGT ». Dans l'ensemble, on constate toutefois une tendance à la hausse à laquelle le soutien financier prescrit depuis quelques années par la CCNT (hôtellerie et restauration) n'est peut-être pas étranger.

7.4.2 Titres délivrés dans le domaine des transports à câble

Les titres de « mécatronicien de remontées mécaniques CFC » et d'« employé de remontées mécaniques AFP » ont connu ces cinq dernières années (à l'exception de 2012) une progression légère mais constante (cf. Tableau 8). Précisons que dans ce domaine et contrairement à 2005, il est désormais possible d'achever une formation professionnelle initiale aussi bien avec un CFC qu'avec une AFP.

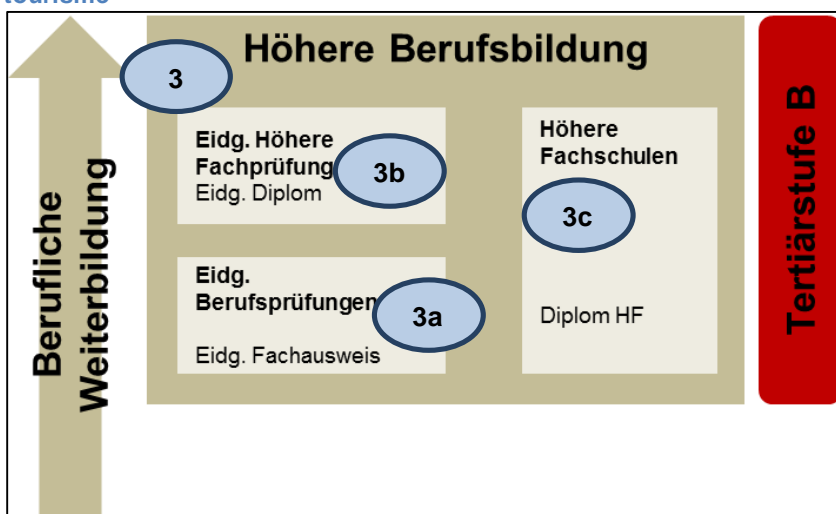
Tableau 8 : Certificats fédéraux de capacité (CFC) et attestations fédérales de formation professionnelle (AFP) délivrés dans le domaine des transports à câble, 2010-2014

CFC 2010-2014	2010	2011	2012	2013	2014
Mécatronicien de remontées mécaniques CFC	16	14	16	22	24
AFP 2010-2014					
Employé de remontées mécaniques AFP	0	7	2	3	3
Total	16	21	18	25	27

Source : Remontées mécaniques suisses 2014a ; 2014b)

8 La formation professionnelle supérieure (FPS)

Illustration 14 : La formation professionnelle supérieure (FPS) dans le paysage de la formation au tourisme



Source : CRED, d'après SEFRI 2014a

8.1 Etablissements de formation et offres

En 2014, les **écoles supérieures (ES)** qui proposaient déjà des filières de formation reconnues par la Confédération en 2005 disposaient toujours d'offres de formation en tourisme (cf. Tableau 9). Aucune autre école n'est venue les rejoindre.

Tableau 9 : Vue d'ensemble des écoles supérieures (ES) et de leurs filières de formation reconnues par la Confédération

Etablissements de formation	Offres de formation reconnues par la Confédération	Organes responsables
Academia Engiadina	• Gestionnaire en tourisme dipl. ES	Privé / Canton
Belvoirpark Hotelfachschule Zürich	• Hôtelier-restaurateur dipl. ES	Association
Ecole Hôtelière de Genève EHG	• Hôtelier-restaurateur dipl. ES	Association
Höhere Fachschule für Tourismus HFT Luzern	• Gestionnaire en tourisme dipl. ES	Privé
Hotelfachschule Thun HFT	• Hôtelier-restaurateur dipl. ES • Diplôme EPG en management hôtelier ES	Association / Canton / Ville de Thoune
Internationale Schule für Touristik IST Zürich, depuis 2008 en Suisse romande avec l'Ecole Internationale de Tourisme EIT	• Gestionnaire en tourisme dipl. ES	Privé
Schweizerische Hotelfachschule Luzern SHL	• Hôtelier-restaurateur dipl. ES	Fondation
Scuola superiore alberghiera e del turismo SSAT Bellinzona	• Hôtelier-restaurateur dipl. ES	Canton
Swiss School of Tourism and Hospitality SSTH	• Hôtelier-restaurateur dipl. ES	Association

Source : CRED 2014

L'École suisse de tourisme de Sierre et sa filière de formation ont été intégrées dans la HES-SO. A Berne, la Berufs-, Fach- und Fortbildungsschule (BFF) offre depuis peu une formation de « Responsable d'exploitation en facility management dipl. ES » (anciennement « Intendant du secteur hôtelier d'établissement »). Quant à l'École hôtelière de Lausanne (EHL), elle entend utiliser à partir de 2015 le site de l'école supérieure « Swiss School of Tourism and Hospitality SSTH » de Passugg, en Suisse orientale, pour proposer là aussi un bachelor, autrement dit un titre HES, en hôtellerie et professions de l'accueil.

Différentes **écoles hôtelières internationales non accréditées par la Confédération** (cf. annexe E) complètent l'offre. Ces écoles, qui sont pour la plupart des pensionnats (les étudiants y vivent), proposent surtout des formations dans l'hôtellerie (« Hospitality »). Elles recrutent leurs étudiants principalement à l'étranger. En 2010, par exemple, trois de ces établissements – Hotel Institute Montreux HIM, César Ritz Colleges et School of Hotel Management IHTTI – comptaient entre 95% et 97% d'étudiants étrangers (ASEH 2014). Quelques-unes de ces écoles hôtelières internationales sont affiliées à l'Association Suisse des Ecoles Hôtelières (ASEH), dont font partie également des écoles supérieures reconnues. Les écoles membres de l'ASEH doivent s'engager notamment à garantir la qualité de leurs filières de formation par des certifications. L'ASEH compte douze écoles membres (chiffre identique à celui de 2005). Elle est dirigée par un comité au sein duquel les organisations professionnelles GastroSuisse et Hotel & Gastro Union désignent chacune un représentant (ASEH 2011).

Le domaine du tourisme compte actuellement **quatre filières de formation ES reconnues par la Confédération** et réglementées par des plans d'études cadres (PEC), ainsi qu'une filière d'études postdiplômes (EPD) ES (cf. Tableau 10). Les EPD doivent s'inscrire dans le prolongement des filières de formation ES. Elles ne peuvent être proposées que par des écoles qui disposent déjà d'une filière de formation ES reconnue.

Tableau 10 : Filières de formation des écoles supérieures dans le domaine du tourisme

Branche économique	Filières de formation ES (FF) avec plans d'études cadres (PEC)	Études postdiplômes (EPD) ES
Hôtellerie et restauration	Hôtelier-restaurateur dipl. ES	Diplôme EPG en management hôtelier ES ⁹
	Intendant du secteur hôtelier d'établissement dipl. ES	
Transport de voyageurs	Contrôleur de la circulation aérienne dipl. ES	
Agences de voyage et offices du tourisme		
Transdisciplinaire	Gestionnaire en tourisme dipl. ES	

Source : SEFRI 2014d

En ce qui concerne les **examens professionnels fédéraux (EP)** et les **examens professionnels fédéraux supérieurs (EPS)**, deux filières doivent être distingués : les formations spécialisées et les formations générales (cf. Tableau 11). Ces dernières accordent une large place aux tâches de gestion, ce qui permet à des personnes provenant d'autres horizons professionnels de se réorienter vers le tourisme. Deux de

⁹ Les EPD ne disposent d'aucun plan d'études cadre.

ces titres ne sont toutefois plus proposés : le diplôme fédéral d'expert en tourisme et le brevet fédéral de spécialiste de management en tourisme.

Tableau 11 : Examens professionnels fédéraux et examens professionnels fédéraux supérieurs dans le domaine du tourisme

Branche économique	Formation professionnelle initiale	Offre EP en 2014	Offre EPS en 2014
Hôtellerie et restauration	Employé en hôtellerie AFP	--	
	Spécialiste en hôtellerie CFC		
	Cuisinier CFC	Chef cuisinier BF	Chef de cuisine DF
			Chef de la restauration collective DF
	Cuisinier en diététique CFC (formation complémentaire)		
	Spécialiste en restauration CFC	Responsable de la restauration BF	Chef de la restauration DF
	Gestionnaire en intendance CFC	Responsable du secteur hôtelier - intendance BF	Chef du secteur hôtelier - intendance DF
			Dirigeant en facility management DF
	Employé de commerce CFC en hôtellerie, restauration, tourisme	Chef de réception BF	
	Spécialiste en restauration de système CFC		
		Chef d'établissement de l'hôtellerie et de la restauration BF	Chef d'entreprise de l'hôtellerie et de la restauration diplômé
		Spécialiste de la conduite d'équipe BF	
	Sommelier BF		
Transport de voyageurs	Mécanicien de remontées mécaniques CFC	Spécialiste des installations de transport à câbles BF	Manager de remontées mécaniques DF
	Employé de commerce CFC en transports publics	Spécialiste en transports publics BF	
	Agent de transports publics CFC (dès août 2015)		Manager en systèmes de transports publics diplômé
	Matelot de la navigation intérieure CFC		

Branche économique	Formation professionnelle initiale	Offre EP en 2014	Offre EPS en 2014
		Agent de voyages BF	
Agences de voyage et offices du tourisme	Employé de commerce CFC en hôtellerie, restauration, tourisme (cf. ci-dessus)		
Sport		Guide de montagne BF	
		Professeur d'escalade BF	
		Professeur de sport de neige BF	
		Spécialiste du service de pistes et de sauvetage BF	
		Accompagnateur de randonnée BF	
Transdisciplinaire		Assistant en tourisme BF, conseiller en tourisme BF (dès 2015)	
			Gestionnaire en tourisme de santé et d'activité avec diplôme fédéral

Source : CRED 2014, d'après SEFRI 2014d

8.2 Compétences et organes responsables

Comme le montre le Tableau 9, les **organes responsables** des écoles supérieures peuvent être des **cantons**, des **organisations du monde du travail** et/ou des **acteurs privés**. Depuis 2005, quelques changements ont été enregistrés dans les organes responsables des écoles supérieures. En 2014, la Schweizerische Hotelfachschule Luzern (SHL) a été transformée en fondation, ce qui a nécessité sa réaccréditation par le SEFRI. L'organe responsable de la Swiss School of Tourism and Hospitality (SSTH) a lui aussi changé. En 2013, la SSTH a été acquise par l'Ecole hôtelière de Lausanne (EHL), qui détient désormais 75% des parts du capital. Un partenariat de formation a par ailleurs été conclu avec hotelleriesuisse. Il est prévu de collaborer avec la SSTH pour toutes les filières de formation. L'établissement de Passugg deviendra un site de l'EHL. Une partie de la formation d'hôtelier-restaurateur ES pourra ainsi être comptabilisée dans la filière de formation bachelor de l'EHL.

Les organes responsables des autres écoles supérieures sont restés inchangés depuis 2005. Il existe des écoles d'association (p.ex. l'Ecole Hôtelière de Genève EHG), des écoles dont l'organe responsable est formé d'un ou de plusieurs cantons (p.ex. la Scuola superiore alberghiera e del turismo SSAT) et des écoles privées (p.ex. l'Internationale

Schule für Touristik IST et l'École Internationale de Tourisme EIT) qui proposent des filières de formation reconnues par la Confédération.

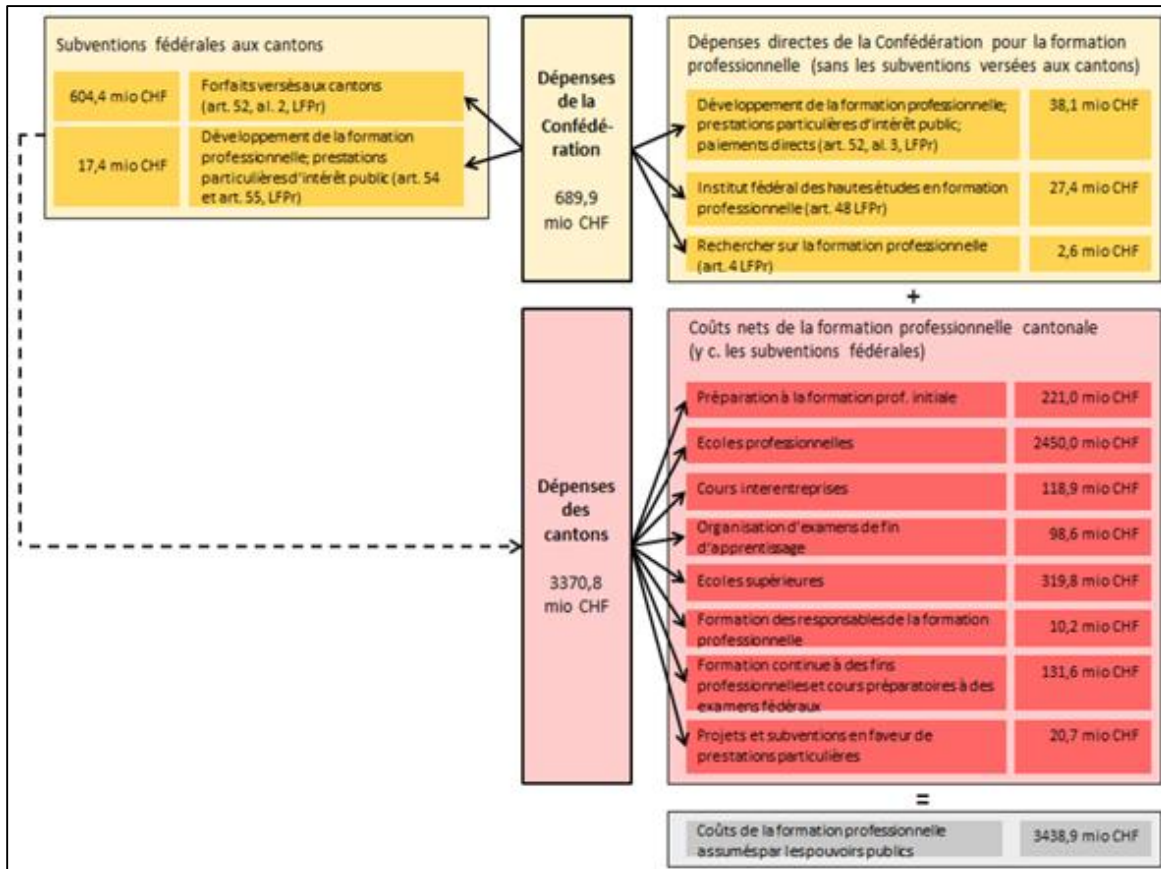
Les **organes responsables institutionnellement** et les **organes responsables financièrement** ne coïncident pas toujours. La délimitation peut s'avérer difficile quand des filières de formation isolées sont soutenues par des associations ou quand des filières de formation sont proposées à l'intérieur d'un degré de formation ou entre des degrés de formation (p.ex. ES-HES ou titre du degré tertiaire d'une école professionnelle cantonale). La question du financement est exposée plus en détail dans la section 8.3.

8.3 Financement de la formation professionnelle supérieure

Les considérations ci-après ne sont pas propres au tourisme, mais intéressent néanmoins le tourisme en tant que branche interdisciplinaire. Les **forfaits versés par la Confédération aux cantons** en fonction de leurs prestations, qui ont été présentés à la section 0, servent à soutenir non seulement la formation professionnelle initiale, mais aussi la formation professionnelle supérieure. En 2010, la Confédération a versé quelque 690 millions de francs aux cantons en faveur de la formation professionnelle (formation professionnelle initiale incluse). Une partie de cet argent a servi à financer la formation professionnelle supérieure (Illustration 15), selon la répartition suivante :

- 320 millions de francs environ ont été versés aux écoles supérieures ;
- 132 millions de francs environ ont financé la formation continue à des fins professionnelles et les cours préparatoires à des examens fédéraux.

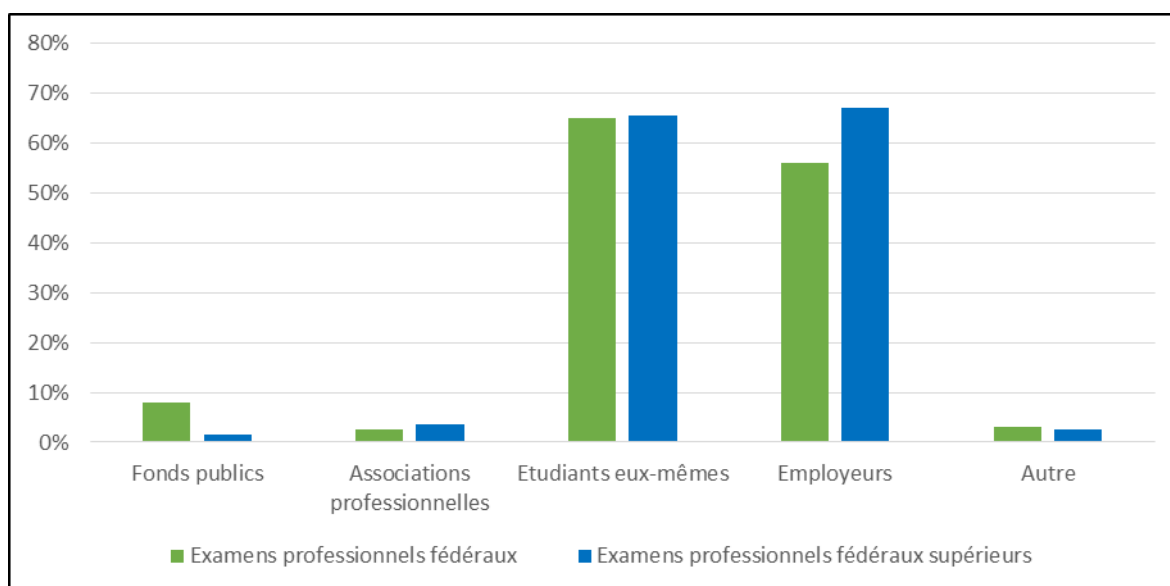
Illustration 15 : Système de financement de la Confédération selon la LFPr en faveur de la formation professionnelle (exercice comptable 2010)



Source : OFFT 2012b

Jusqu'à un passé récent, le financement de la formation professionnelle supérieure se distinguait de celui de la formation professionnelle initiale et des hautes écoles. Sa particularité résidait dans le fait que la Confédération se contentait de verser des **subventions relatives à l'organisation des examens professionnels fédéraux et des examens professionnels fédéraux supérieurs**. Les cours préparatoires à ces examens fédéraux étaient financés sur une base privée par les participants aux cours et par les employeurs. Il en résultait un désavantage par rapport aux HES, dont les taxes d'études sont beaucoup plus basses (Illustration 16). Au début de 2013, les subventions fédérales relatives à l'organisation des examens professionnels fédéraux et des examens professionnels fédéraux supérieurs ont été portées de 25% à 60%, voire à 80% (Kuhn/Schweri 2014).

Illustration 16 : Financement des examens professionnels fédéraux et des examens professionnels fédéraux supérieurs, en 2010



Source : CSRE 2014

Les autres nouveautés concernant le financement de la formation professionnelle supérieure sont les suivantes (cf. message du Conseil fédéral 2012 ; Kuhn/Schweri 2014 ; SEFRI 2013a) :

- La Confédération alloue aux **cours préparatoires** des **subventions** qui allègent la charge financière des participants.
- En contrepartie, les **subsides versés par les cantons** (dont le total était bien plus faible) sont abandonnés. Ils profitaient jusqu'alors à certains prestataires précis.
- Les subventions de la Confédération sont **axées sur la personne**. Les contributions fédérales sont versées non pas aux prestataires de cours, mais directement **aux participants**. L'objectif est de permettre aux étudiants de la formation professionnelle supérieure de circuler librement. Les prestataires sont mis sur un **ped d'égalité**. Le nouveau mode de financement avantage surtout ceux qui n'avaient jamais reçu aucun soutien. Selon une étude de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (EHB) (Kuhn/Schweri 2014), il devrait conduire à glissement des ressources des petits vers les grands prestataires, car une part considérable des fonds alloués ira aux filières les plus fréquentées (versement des subventions selon un pourcentage déterminé des coûts pris en charge par les participants).

Le financement des filières de formation des écoles supérieures est assuré différemment. Selon une enquête menée en 2007/2008, les **filières de formation des écoles supérieures** sont financées à plus de 70% par des **subventions des pouvoirs publics** (cantons surtout) (PWC 2009). Les prestataires privés ne sont pas considérés ici. Les taxes d'études couvrent environ 25% des coûts. Les établissements de formation financés par le secteur public prélèvent en moyenne les taxes les plus basses, alors que les établissements de formation financés sur une base purement privée perçoivent les taxes les plus élevées.

Depuis l'introduction du système des forfaits versés en fonction des prestations, les écoles privées peuvent également bénéficier de fonds publics. A ce jour, 15 cantons ont adhéré à l'*Accord intercantonal sur les écoles supérieures spécialisées (AESS)*, entré en force le 1^{er} janvier 2014. L'accord consacre lui aussi le principe de la **libre circulation des étudiants**. Le principe du financement « à la carte », selon lequel les cantons choisissent les filières d'études qu'ils subventionnent, est abandonné. L'accord obéit donc au même principe de financement que celui que connaissent les hautes écoles spécialisées et les universités (Kuhn/Schweri 2014).

Dans l'ensemble (tous secteurs et toutes branches confondus), les pouvoirs publics ont prévu d'accorder plus de 14 milliards de francs à la formation professionnelle supérieure pour la période de prestations 2013–2016 (cf. Tableau 12), les cantons contribuant à ce montant à hauteur de 75%. Pendant cette période, les dépenses des cantons augmenteront de 1,3%, celles de la Confédération de 0,9%.

Tableau 12 : Dépenses de la Confédération et des cantons en faveur de la formation professionnelle supérieure pendant la période de prestations 2013–2016 (en millions de francs)

Formation professionnelle	Dépenses des cantons	Dépenses de la Confédération	Dépenses de la Confédération et des cantons
2012	2'623	883	3'506
2013	2'676	888	3'563
2014	2'711	896	3'608
2015	2'738	908	3'647
2016	2'761	915	3'676
2013 – 2016	10'886	3'608	14'494
Taux de croissance	+1.3 %	+0.9 %	

Source : Message du Conseil fédéral 2012

8.4 Evolution de quelques chiffres-clés

8.4.1 Examens professionnels et examens professionnels supérieurs

Au chapitre des **examens professionnels fédéraux** (brevets fédéraux BF), le nombre de titres délivrés dans l'hôtellerie et la restauration affiche une légère tendance à la hausse pour les examens suivants (cf. Tableau 13) :

- Responsable de la restauration BF
- Responsable du secteur hôtelier - intendance BF
- Chef d'établissement de l'hôtellerie et de la restauration BF (depuis 2010 seulement)

Tableau 13 : Brevets fédéraux délivrés dans l'hôtellerie et la restauration, 2003-2013

Brevets fédéraux dans l'hôtellerie et la restauration, 2003-2013	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Chef cuisinier BF	109	92	72	74	89	107	90	108	98	102	N.C.
Responsable de la restauration BF	10	17	13	17	14	13	14	24	22	22	30
Responsable du secteur hôtelier – intendance BF	8	13	8	7	6	11	8	82	0	85	74
Chef de réception BF	0	9	0	8	0	13	0	9	0	0	14
Spécialiste de la conduite d'équipe BF	-	-	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	17	16	23	22
Chef d'établissement de l'hôtellerie et de la restauration BF	-	-	-	-	-	-	-	24	40	57	62
Total des brevets fédéraux délivrés dans l'hôtellerie et la restauration	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	N.C.	264	176	289	N.C.

Sources : OFS 2014c / hotelleriesuisse 2014 / TSC 2014

Inversement, le Tableau 14 montre que le nombre de diplômes fédéraux est sujet à des variations cycliques, voire qu'il tend à reculer légèrement (p.ex. « Chef de cuisine dipl. »). Entre 2003 et 2013, entre 16 (2003) et 74 (2006) diplômes fédéraux ont été délivrés. En 2012, 42 personnes au total avaient décroché un diplôme fédéral.

Tableau 14 : Diplômes fédéraux délivrés dans l'hôtellerie et la restauration, 2003-2013

Diplômes fédéraux dans l'hôtellerie et la restauration, 2003-2013	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Chef de cuisine dipl.	0	45	1	21	0	26	0	30	0	23	4
Chef de la restauration dipl.	0	4	0	14	0	1	0	6	0	3	1
Chef du secteur hôtelier-intendance dipl.	0	2	0	2	0	4	0	8	0	2	N.C.
Chef de la restauration collective dipl.	-	-	-	-	-	-	14	0	20	0	0
Chef d'entreprise de l'hôtellerie et de la restauration dipl.	16	31	24	37	21	32	28	20	14	14	13
Total des diplômes fédéraux délivrés dans l'hôtellerie et la restauration	16	82	25	74	21	63	42	64	34	42	N.C.

Sources : OFS 2014c / hotelleriesuisse 2014 / TSC 2014

En ce qui concerne les formations des autres branches économiques intéressant le tourisme, les brevets fédéraux suivants ont été délivrés en 2013 (OFS 2014c) :

- Spécialiste en transports publics BF : 15 brevets fédéraux
- Guide de montagne BF : 25 brevets fédéraux
- Spécialiste du service de pistes et de sauvetage BF : 2 brevets fédéraux
- Professeur de sport de neige BF : 121 brevets fédéraux (cf. Tableau 15)
- Accompagnateur de randonnée BF : 22 brevets fédéraux
- Assistant en tourisme BF : 47 brevets fédéraux
- Spécialiste des installations de transport à câbles BF : moyenne de 17 brevets fédéraux par an

Tableau 15 : Examen professionnel fédéral de professeur de sport de neige, nombre de brevets fédéraux délivrés entre 2009 et 2013

Examen professionnel fédéral	2009	2010	2011	2012	2013
Professeur de sport de neige BF	19	38	189	174	121

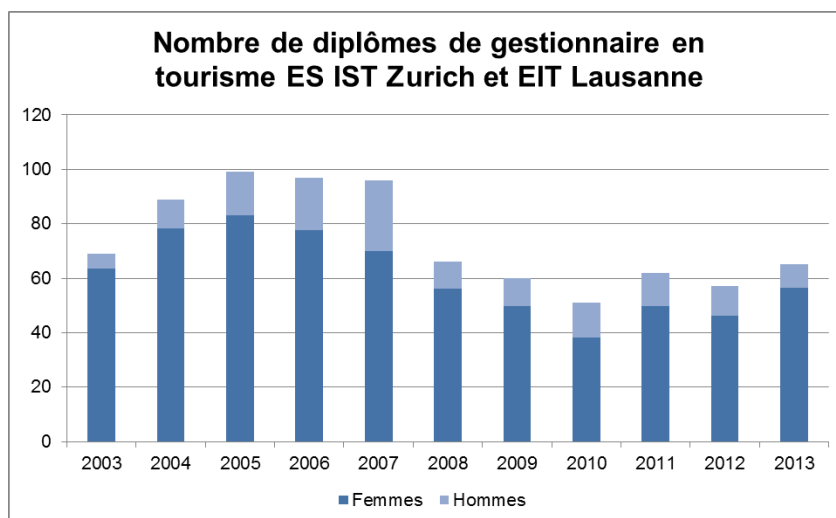
Source : Remontées Mécaniques Suisses 2010 à 2014

Durant ces dernières années, les examens professionnels fédéraux (EP) de « professeur de sport de neige BF » et de « chef cuisinier BF » ont été ceux qui ont enregistré le plus grand nombre de brevets fédéraux délivrés. Les examens professionnels fédéraux de « professeur de sport de neige BF » et de « responsable du secteur hôtelier - intendance BF » sont ceux où le nombre de brevets délivrés s'est accru le plus fortement.

8.4.2 Titres des écoles supérieures

S'agissant des écoles supérieures, une **rupture structurelle** apparaît entre 2007 et 2008 pour l'**Internationale Schule für Touristik Zürich (IST)**. Le nombre des titres délivrés par cette école supérieure a chuté et n'a depuis plus jamais retrouvé le niveau d'avant 2007 (Illustration 17). Ce recul est probablement dû aux premiers titres de bachelor délivrés par les HES à cette période. Au cours de ces dernières années (à partir de 2008), le nombre a évolué de manière plutôt cyclique, quoique à un niveau inférieur à celui d'avant 2005.

Illustration 17 : Evolution du nombre de diplômes de gestionnaire en tourisme ES délivrés par l'IST Zurich et l'EIT Lausanne

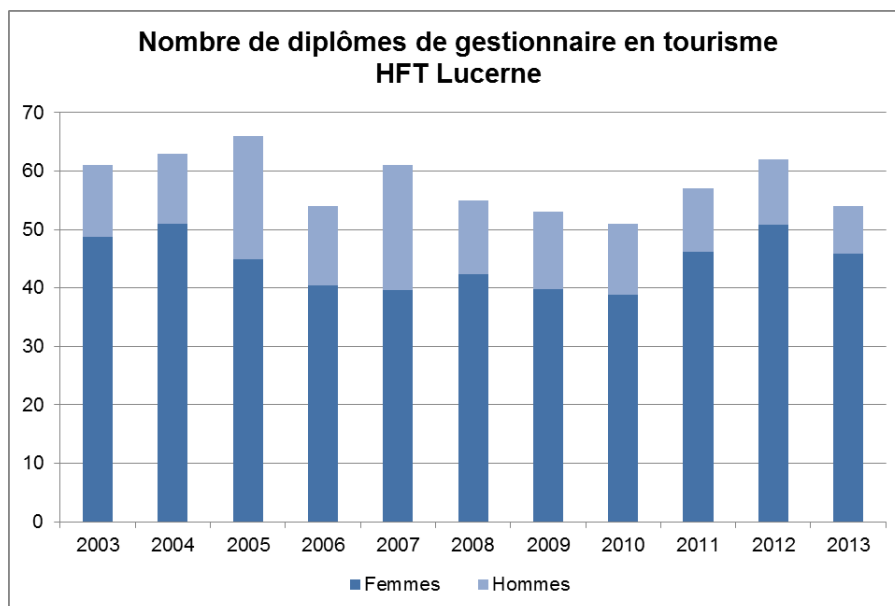


Source : données IST 2014

Entre 2003 et 2013, le nombre de diplômes délivrés par la **Höhere Fachschule für Tourismus Luzern (HFT Luzern)** a été sujet à des variations cycliques (

Illustration 18). Contrairement à l'IST, on ne constate aucune rupture structurelle pour cette école. Et cela en dépit ou peut-être en raison de l'étroite collaboration, tant géographique que scientifique, avec la HES de Lucerne (ITW).

Illustration 18 : Evolution du nombre de diplômes de gestionnaire en tourisme délivrés par la HFT Luzern

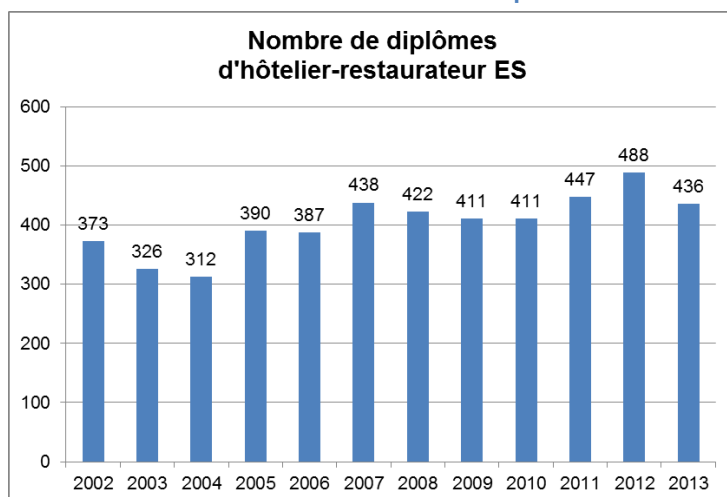


Source : données IST 2014

Le nombre de diplômés ES qui entament des études HES (**passerelle**) n'est pas très élevé. L'IST Zürich/EIT Lausanne, l'Academia Engiadina et la HFT Luzern disposent de chiffres à ce sujet. Pour l'IST Zürich/EIT Lausanne, seuls quelques diplômés poursuivent leurs études dans une HES. Il en va de même des diplômés de l'Academia Engiadina, avec une tendance à la hausse (à un bas niveau) entre 2010 et 2013 (2010 : une personne ; 2011 : 4 personnes ; 2012 : 5 personnes ; 2013 : 11 personnes). Les diplômés ES de la HFT Luzern sont également peu nombreux à profiter du système de passerelle : leur part s'établit en moyenne à 3% et ne varie que faiblement d'une année à l'autre.

Pour ce qui est de l'autre diplôme ES, celui d'hôtelier-restaurateur, on constate une évolution positive, en particulier ces dernières années. Entre 2002 et 2004, le nombre de diplômes d'hôtelier-restaurateur ES s'était replié avant de repartir à la hausse les années suivantes. Depuis 2007, le nombre de diplômes d'hôtelier-restaurateur ES délivrés franchit chaque année la barre des 400 (contre 312 en 2004).

Illustration 19 : Evolution du nombre de diplômes d'hôtelier-restaurateur ES



Sources : OFS 2014c / hotelleriesuisse 2014

En résumé, on constate des différences importantes entre les deux secteurs ES que sont le tourisme (gestionnaire en tourisme) et l'hôtellerie et la restauration (hôtelier-restaurateur). Non seulement le nombre de diplômes ES délivrés chaque année dans l'hôtellerie et la restauration est beaucoup plus élevé que dans le tourisme, mais il a aussi marqué une hausse au cours de ces dernières années.

8.4.3 Titres des filières de formation non accréditées

Les **examens finals non réglementés du degré tertiaire**, qui concernent essentiellement les **écoles hôtelières privées**, affichent des **chiffres très élevés** pour les années 2012 et 2013 en comparaison des écoles supérieures proposant des filières de formation reconnues au niveau fédéral :

Tableau 16 : Nombre de titres délivrés dans l'hôtellerie et la restauration à l'issue d'une formation non réglementée du degré tertiaire, 2012/2013

Nombre de titres (tertiaire, non réglementé)			
Hôtellerie et services de restauration		2012	2013
Hôtelier-restaurateur	Etudiants (tous les cantons de domicile)	232	498
	Etrangers	155	332
	TOTAL	387	830
Hôtelier-management	Etudiants (tous les cantons de domicile)	842	749
	Etrangers	640	326
	TOTAL	1'482	1'075
Hôtelier-administration	Etudiants (tous les cantons de domicile)	22	69
	Etrangers	14	60
	TOTAL	36	129
TOTAL pour chaque année		1'905	2034

Source : OFS 2014a

Si l'on examine les chiffres à partir de 2005, on découvre que le nombre de formations achevées a sensiblement augmenté entre 2010 (871 titres délivrés à des étudiants domiciliés en Suisse) et 2011 (1235) et qu'il s'est maintenu à ce niveau pendant ces trois dernières années. Le nombre de titres d'hôtelier-restaurateur – dont l'évolution est présentée dans le Tableau 16 ci-dessus – a plus que doublé entre 2012 et 2013, passant de 387 à 830.

Le nombre élevé d'étudiants domiciliés en Suisse est à signaler. Quel que soit le titre considéré, ce nombre est plus élevé que celui des étudiants domiciliés à l'étranger (Tableau 16). Des étudiants domiciliés dans un canton peuvent cependant être des ressortissants étrangers. La plupart des personnes détentrices d'un titre sanctionnant une formation non réglementée sont domiciliées dans les cantons de Vaud, du Valais et de

Neuchâtel (OFS 2014b). Comme on l'a vu dans la section 6.3, de nombreuses écoles hôtelières privées se trouvent dans ces deux premiers cantons.

Si l'on compare le nombre de Suisses et le nombre d'étrangers dans les principales écoles hôtelières privées de Suisse, on remarque que le pourcentage d'étudiants suisses y est très faible (entre 1 et 5% environ). Ces écoles accueillent presque exclusivement des **étudiants étrangers** qui, comme le montrent les chiffres ci-dessus, disposent probablement pour la plupart d'un domicile en Suisse ou vivent dans les pensionnats de ces écoles (cf. Tableau 17).

Tableau 17 : Nombre d'étudiants de quelques écoles hôtelières internationales, 2001-2010

École hôtelières internationales		Nombre d'étudiants				
		2001	2004	2006	2008	2010
Hotel Institute Montreux (HIM)	Suisses	0	2	5	6	14
	Etrangers	136	235	296	433	427
César Ritz Colleges	Suisses	3	3	9	2	15
	Etrangers	218	229	153	198	417
Swiss Hotel Management School (SHMS)	Suisses	0	1	3	5	4
	Etrangers	344	516	774	983	898
School of Hotel Management (IHTTI)	Suisses	N.C.	2	1	3	8
	Etrangers	N.C.	132	189	178	163
Nombre total d'étudiants, pour chaque année		701	1'120	1'430	1'808	1'946

Source : ASEH 2014

En comparaison dans le temps, on constate que pour toutes ces écoles, à l'exception de la IHTTI, le nombre d'étudiants a fortement augmenté entre 2001 et 2010 :

- HIM : triplement du nombre d'étudiants
- César Ritz Colleges : doublement du nombre d'étudiants
- Swiss Hotel Management School (SHMS) : multiplication par 2,5 du nombre d'étudiants

D'une manière générale, la part des étudiants venus d'Asie a progressé face à celle des étudiants européens (et plus rapidement aussi). Exemple des César Ritz Colleges :

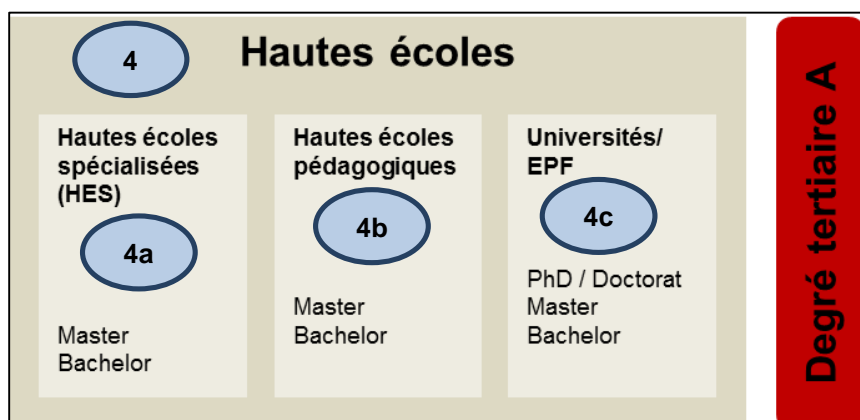
- Pourcentage d'étudiants asiatiques en 2010 : 60%, contre 48% en 2001
- Pourcentage d'étudiants européens en 2010 : 27%, contre 22% en 2001 (ASEH 2014)

Les autres étudiants étrangers sont originaires d'Amérique, d'Afrique et du Moyen-Orient.

Dans l'ensemble, le nombre d'étudiants (de près de 2000) en 2010 (cf. Tableau 17) correspond à peu près au nombre de titres délivrés en 2012 et 2013 dans la statistique de l'OFS (Tableau 16).

9 Les hautes écoles de tourisme (HES et universités)

Illustration 20 : Les hautes écoles dans le paysage de la formation au tourisme



Source : CRED, d'après SEFRI 2014a

9.1 Etablissements de formation et offres

En 2014, toutes les hautes écoles spécialisées (HES) disposaient d'une offre de formations au tourisme. Selon la délimitation établie dans la section 6.1.2, les filières de formation suivantes présentent également un intérêt dans l'espace de la formation au tourisme :

- FH Nordostschweiz : gestion des coopérations, cybermarketing et cybercommunication
- HES bernoise : management du sport, développement régional durable
- Zürcher Fachhochschule : facility management

La tendance générale à un élargissement de l'offre de formations dans les HES se confirme également dans le tourisme. Dans l'ensemble, on observe une augmentation et une diversification de l'offre de formations depuis 2005. L'**élargissement** concerne principalement le **domaine de la formation continue** (MAS et CAS), mais peut aussi prendre la forme d'une spécialisation dans le cadre d'un bachelor. Une liste des offres de formation continue est publiée dans l'annexe B.

En 2014, les HES de Suisse ont délivré les titres de bachelor et de master suivants :

Tableau 18 : Vue d'ensemble des titres de bachelor et de master délivrés par les HES

Etablissements de formation	Offres de formation
Fachhochschule Ostschweiz FHO	<ul style="list-style-type: none"> • Bachelor of Science en tourisme • Master of Science en Business Administration avec spécialisation en tourisme • Bachelor of Science en architecture du paysage avec spécialisation en tourisme doux et en développement durable
Zürcher Fachhochschule ZFH	<ul style="list-style-type: none"> • Bachelor of Science en ingénierie de l'environnement avec possibilité de spécialisation en paysage, formation et tourisme • Bachelor of Science en Facility Management • Master of Science en Facility Management

Hochschule Luzern HSLU	<ul style="list-style-type: none"> • Bachelor of Science en Business Administration, option tourisme & mobilité • Master of Science en Business Administration, avec le tourisme en branche principale
Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale HES-SO	<ul style="list-style-type: none"> • Bachelor of Science en International Hospitality Management (EHL) • Bachelor of Science HES-SO en tourisme • Master of Business Administration
Fachhochschule Nordwestschweiz FHNW	<ul style="list-style-type: none"> • ---
Haute école spécialisée bernoise BFH	<ul style="list-style-type: none"> • ---

Source : CRED 2014

Au chapitre du paysage universitaire, l'ancien Institut de recherche sur les loisirs et le tourisme (FIF) de l'Université de Berne a été rebaptisé **Unité de recherche en tourisme** et intégré en 2012 dans le Centre de recherche sur le développement économique régional (CRED). Les formations proposées par l'Université de Berne dans le domaine du tourisme sont les suivantes :

- Dans le cadre du bachelor en économie nationale, les étudiants peuvent opter pour l'économie touristique parmi les branches à choix. En outre, le CRED propose un master en analyse économique appliquée (MAEA), avec **possibilité de spécialisation en développement économique régional (y c. tourisme)**.
- En collaboration avec la Haute Ecole de Lucerne, le Center for Development and Environment (CDE) de l'Université de Berne propose désormais un CAS « Développement durable » avec **module « Développement durable dans le tourisme »**.

L'Unité d'enseignement et de recherche en tourisme (UERT) de l'**Institut Universitaire Kurt Bösch** propose un « EMBA en Innovation touristique » en collaboration avec la HES-SO.

Le Tableau 19 offre un aperçu des champs thématiques explorés par les quatre universités qui poursuivent des travaux de recherche en tourisme. Les activités et thématiques sont réparties en trois domaines – recherche, prestations et formation – et il est précisé, pour chaque université, si l'**approche** s'inscrit dans le cadre d'une **discipline** ou si elle est **spécifique au tourisme**. Dans la première colonne (recherche) sont énumérées les spécialisations thématiques, dans la deuxième (prestations) figurent des exemples de projet achevés ou en cours, et dans la troisième (formation) sont énumérées les filières d'études proposées dans chacune des quatre universités.

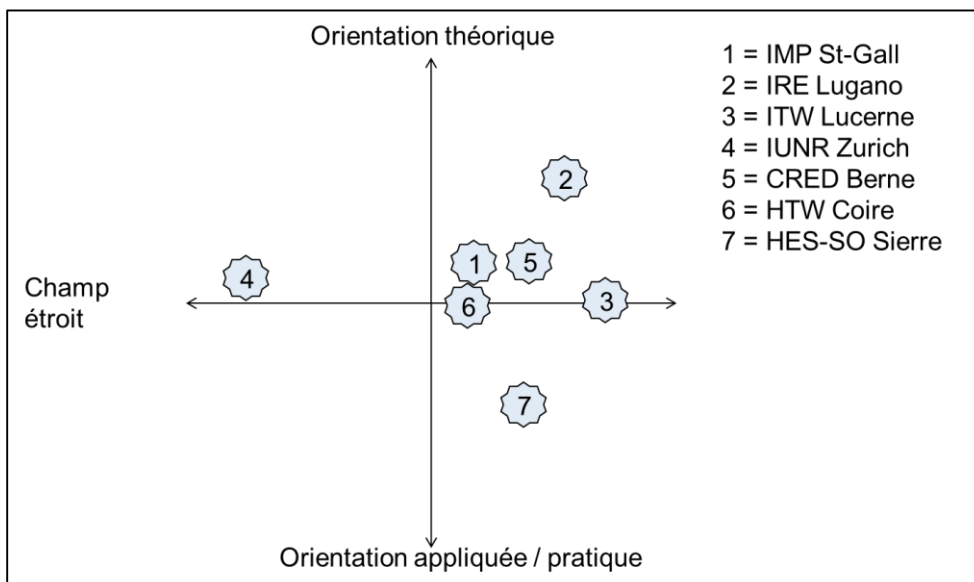
Tableau 19 : Profils des quatre institutions de recherche universitaires

Institution	Dénomination de l'unité de recherche	Recherche	Prestations	Formation
Université de St-Gall	Forschungszentrum Tourismus und Transport am Institut für Systemisches Management und Public Governance (IMP)	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des destinations de 3^e génération - Entrepreneurship - Management stratégique <p>→ <i>Discipline</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Modèle de benchmarking financier (individualisé) pour exploitants de pistes de ski - Annual business analysis and short term forecast of the Swiss travel retailer industry <p>→ <i>Tourisme</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Master en marketing, gestion des prestations et communication - Master en management, organisation et culture <p>→ <i>Discipline</i></p>
Université de Berne	Center for Regional Economic Development (CRED)	<ul style="list-style-type: none"> - Économie régionale - Qualité des services et expérience economy dans le tourisme - Développement (touristique) durable (climat/environnement) - Questions macroéconomiques dans le tourisme - Tourisme culturel et tourisme des congrès <p>→ <i>Tourisme</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation de la réforme touristique des Grisons 2006–2013 - Mise à jour de l'étude sur la valeur ajoutée du tourisme dans le canton de Berne <p>→ <i>Tourisme</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Bachelor en économie nationale avec cours ex cathedra en tourisme - Master in Applied Public Economics avec spécialisation dans le « développement économique régional » (séminaire sur le tourisme) <p>→ <i>Discipline</i></p>
Université de Lugano	Osservatorio del Turismo Istituto di Ricerche Economiche (IRE)	<ul style="list-style-type: none"> - Use of the City - Business Travel - Destination Choice & Risks - Travel Decision Processes <p>→ <i>Discipline</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Baromètre touristique - Rapports saisonniers, sur les tendances, les destinations, le marché et les affaires <p>→ <i>Tourisme</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Master of Arts in Economics and Communication in International Tourism <p><i>Tourisme</i></p>
Institut Universitaire Kurt Bösch	Unité d'Enseignement et de Recherche interdisciplinaire en Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Mondialisation et tourisme (approche géo-historique) - Entre abîme et métamorphose (approche interdisciplinaire du développement des stations touristiques) <p>→ <i>Tourisme</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Benchmarking patrimoine mondial et tourisme <p>→ <i>Tourisme</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise interdisciplinaire universitaire en études du Tourisme - EMBA en Innovation touristique <p>→ <i>Offre spécifique au tourisme par le biais de l'Université de Lausanne</i></p>

Source : CRED 2014, d'après les sites Web des universités

Le graphique ci-dessous situe les établissements de formation en tourisme du degré tertiaire A dans un plan en deux dimensions en fonction de la largeur de leur champ de recherche ainsi que de l'orientation de celle-ci (recherche fondamentale ou recherche appliquée/orientation pratique).¹⁰

Illustration 21 : Positionnement de la recherche dans les hautes écoles de tourisme



Source : CRED 2013

9.2 Compétences et organes responsables

Les **organes institutionnels responsables** des HES sont les cantons dans lesquels les HES sont implantées. Il peut s'agir d'un ou de plusieurs cantons (p.ex. HSLU). Les titres bachelor et master reconnus sur lesquels débouchent des filières de formation formelles doivent satisfaire aux critères de la réforme de Bologne. A la suite d'une modification de la loi sur les HES (LHES), la Confédération ne subventionne plus aucune filière de formation non formelle (LHES 2011). En conséquence, les CAS ou les EMBA, qui n'avaient jamais été des titres reconnus au niveau fédéral, ne sont désormais plus subventionnés par la Confédération, ni soumis à des contrôles de qualité.

Pour les universités aussi, les **organes institutionnels responsables** sont les **cantons** dans lesquels les universités ont leur siège.

9.3 Financement des hautes écoles de tourisme

Dans le degré tertiaire, la Confédération et les cantons veillent ensemble à la coordination et à la qualité dans l'espace suisse des hautes écoles. La mise en œuvre de la **loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE)** du 30 septembre 2011 implique la mise en place d'un concordat sur les hautes écoles. Il s'agit d'une convention intercantonale au sens de l'art. 48 de la Constitution fédérale (Cst.). Le concordat entrera en vigueur dès que quatorze cantons y auront adhéré. Pour les cantons, adhérer au concordat revient donc à avaliser bon nombre d'éléments présents dans la LEHE. « *En même temps, leur adhésion servira surtout à créer la base légale qui leur permettra de faire partie des organes de coordination prévus par la loi.* » (CDIP

¹⁰ Le positionnement de ces hautes écoles dans le plan a été réalisé par les responsables des institutions eux-mêmes lors du 2^e Swiss Tourism and Hospitality Research Meeting (STHRM) 2013.

2014). Les dispositions entrent en vigueur en deux étapes : au 1^{er} janvier 2015 pour les dispositions concernant les organes et l'accréditation, et en 2017 pour les nouvelles dispositions relatives au financement.

Les coûts par étudiant varient fortement entre les HES. Ils dépendent, d'une part, du domaine d'études – dans le **domaine d'études Economie et services** (qui englobe le tourisme), un étudiant coûte environ 18 000 francs¹¹ – et d'autre part, semble-t-il, des conditions d'encadrement. Selon le CSRE (2014), des prix d'intrants différents pourraient expliquer une partie des variations de coûts enregistrées (prix plus bas au Tessin et en Suisse centrale). Mais celles-ci pourraient aussi être imputables à des différences dans la structure des qualifications du personnel, dans la taille de la HES, de l'école membre ou du domaine d'études (effets d'échelle) et dans l'orientation à l'intérieur des différents domaines d'études.

Pendant la période de prestations 2013-2016, la Confédération versera deux types de subventions aux HES :

- **des participations aux frais d'exploitation** à hauteur d'un tiers des frais d'exploitation imputables. Une réduction substantielle empêcherait les cantons de maintenir le niveau de qualité de leur offre et les obligerait à réduire le nombre de formations proposées. Pour la période de prestations 2013-16, les coûts se montent à 2,1 milliards de francs ;
- **des contributions aux frais d'investissement** : en participant financièrement aux investissements des HES, la Confédération a la possibilité d'agir concrètement sur la qualité de l'infrastructure. Pour la période de prestations 2013-16, les investissements prévus totalisent 866 millions de francs. Il s'agit d'une série de grands projets de construction (création de campus) qui vont dans le sens des objectifs de développement à long terme des HES et du processus visé de regroupement des sites.

(Message du Conseil fédéral 2012)

Le Tableau 20 **récapitule les dépenses** de formation pour la période de prestations en cours (2013-16). Globalement, la Confédération et les cantons financeront les hautes écoles pendant cette période à hauteur de plus de 24 milliards de francs. La participation des cantons au financement des HES et des universités atteint respectivement 77% et 80% de la somme totale. Pendant la période en question, le taux de croissance des dépenses à la charge des cantons s'élève à 4,1% pour les HES et à 3% pour les universités. La Confédération prévoit un taux de croissance de ses dépenses de 4,8% pour les HES et de 3,7% pour les universités.

¹¹ A titre de comparaison : domaine de la santé : env. 27 000 francs ; chimie et sciences de la vie : env. 42 000 francs.

Tableau 20 : Dépenses de formation de la Confédération et des cantons pour la période de prestations 2013-16 dans le domaine des hautes écoles (en mio. CHF)

Domaine des hautes écoles	Dépenses des cantons	Dépenses de la Confédération	Dépenses Confédération + cantons
HES			
2012	1'537	467	2'004
2013	1'632	483	2'115
2014	1'756	506	2'262
2015	1'798	552	2'350
2016	1'802	565	2'367
2013 – 2016	6'988	2'106	9'093
Taux de croissance	+4.1 %	+4.8 %	
Universités			
2012	2'874	701	3'574
2013	2'969	710	3'678
2014	3'010	731	3'741
2015	3'066	767	3'833
2016	3'237	810	4'047
2013 – 2016	12'282	3'017	15'299
Taux de croissance	+3.0 %	+3.7 %	

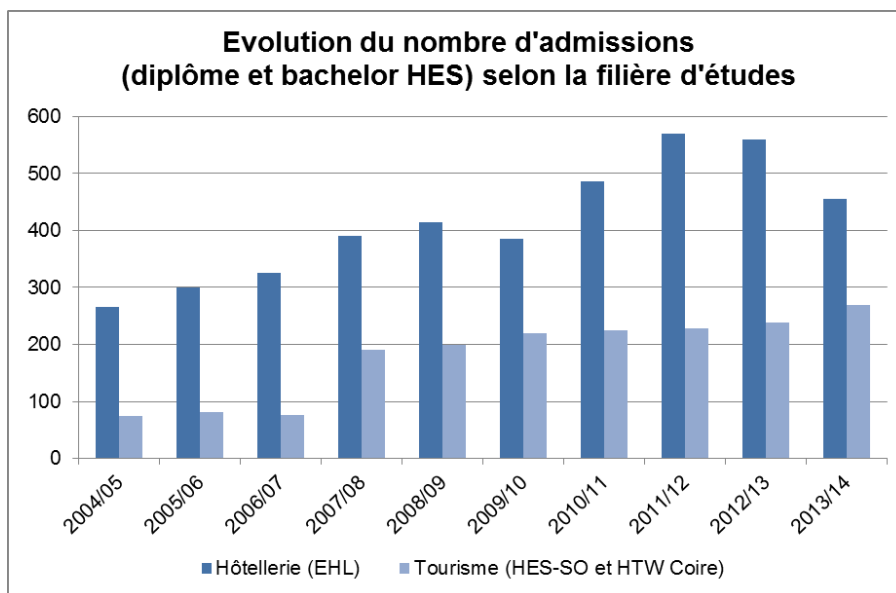
Source : Message du Conseil fédéral 2012

9.4 Evolution de quelques chiffres-clés

Dans l'ensemble, le **nombre d'étudiants admis dans les filières d'études bachelor et diplôme** des HES connaît une tendance à la hausse dans les filières d'études Hôtellerie et professions de l'accueil (offre de l'EHL) et Tourisme (offres de la HES-SO, de la FHO et de la HTW Coire) (cf. Illustration 22).

Le nombre d'étudiants admis chaque année a en particulier grimpé en flèche dans les filières du tourisme, passant de 74 en 2004/05 à 269 en 2013/14. Cela correspond à une progression de quelque 265%, qui intervient toutefois à un niveau modeste en comparaison de la filière de l'hôtellerie qui comptait déjà 265 étudiants en 2004/05, et a connu depuis une croissance des admissions d'environ 70%.

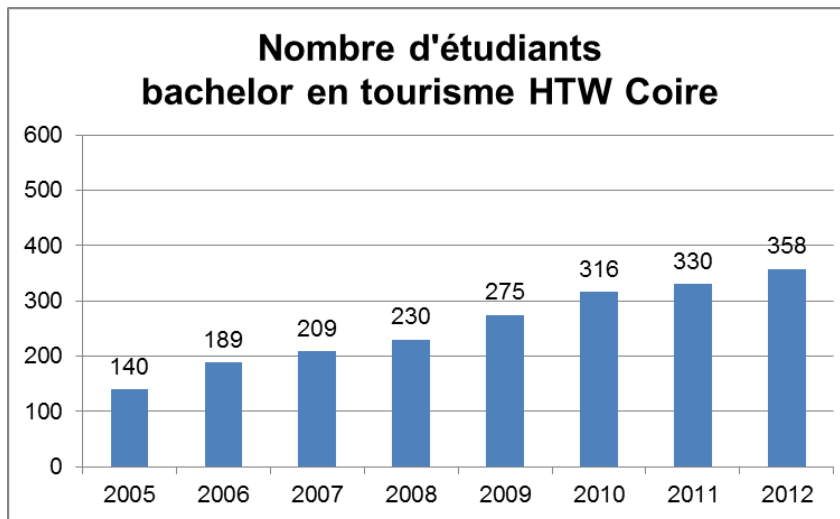
Illustration 22 : Evolution du nombre d'étudiants admis dans les filières hôtellerie et tourisme des HES



Source : données OFS 2014b

Si l'on resserre le champ sur la seule filière tourisme de la **HTW Coire**, on voit que le nombre d'étudiants préparant un bachelor en tourisme a connu une progression de 15% par an en moyenne entre 2005 et 2012.

Illustration 23 : Evolution du nombre d'étudiants préparant un bachelor en tourisme à la HTW Coire



Source : rapports de gestion 2005-2012 HTW Coire

Pour résumer, le nombre d'étudiants inscrits dans les filières de formation du tourisme et de l'hôtellerie n'a cessé d'augmenter ces dernières années, mais les étudiants sont beaucoup plus nombreux dans la filière de l'hôtellerie.

10 Changements intervenus ces dix dernières années et facteurs déclenchants

Alors que les chapitres précédents donnaient un aperçu de l'offre en matière de formation au tourisme en 2005 (section 6.2), puis une vue d'ensemble de l'offre de formations disponibles en 2014 (chapitres 7 à 9), le présent chapitre passe en revue les changements intervenus dans le paysage de la formation au tourisme au cours de la dernière décennie. Les données majoritairement recueillies selon une approche ascendante (p. ex. à partir de chiffres-clés relatifs à certaines formations) ont été consolidées et synthétisées. Ce chapitre analyse également les facteurs déclenchants à l'origine des mutations enregistrées.

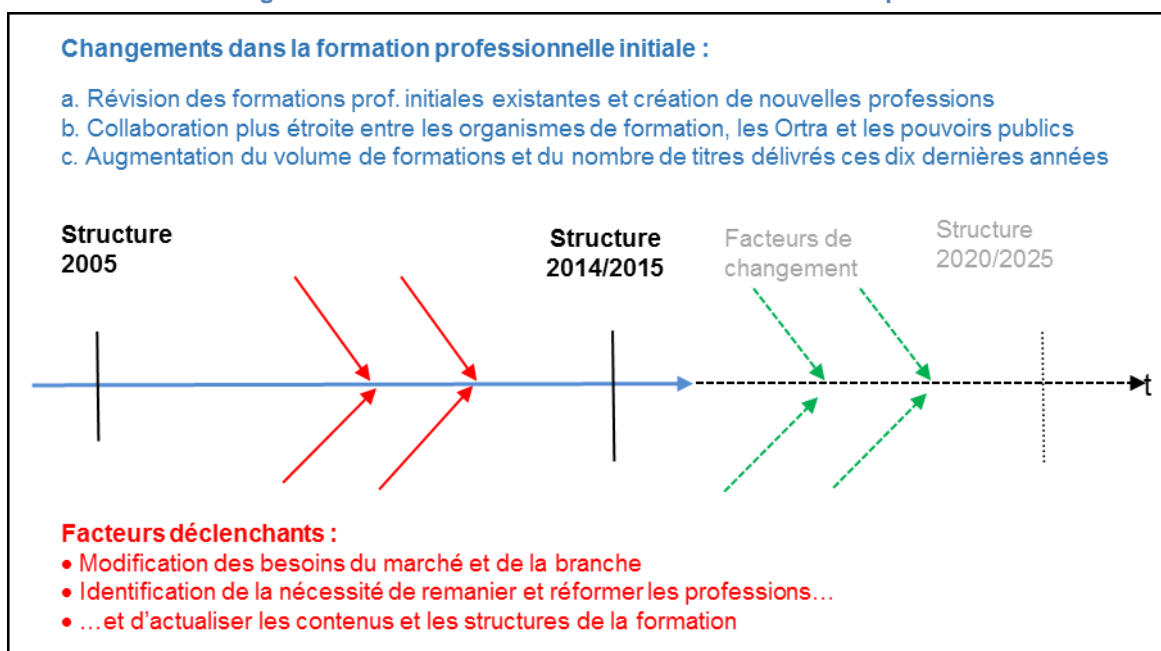
10.1 Méthode

Les changements et leurs déclencheurs ont été identifiés et interprétés sur la base des résultats des étapes 1 à 3 (analyse documentaire, données secondaires et interviews exploratoires d'experts). Comme expliqué à la section 4.5, ces acquis ont ensuite été soumis pour validation à un panel d'experts. Ces derniers ont reçu un questionnaire où ils devaient noter des affirmations relatives aux changements et à leurs causes sur une échelle de 1 (pas du tout d'accord) à 5 (tout à fait d'accord). Les experts avaient en outre la possibilité de compléter les observations. Les résultats du sondage sont détaillés dans l'annexe D.

10.2 Changements et facteurs déclenchants dans la formation professionnelle initiale

Les résultats relatifs à l'offre, au financement, aux chiffres-clés, etc. dans la formation professionnelle initiale (cf. section 6.2 et chapitre 7) montrent que les changements suivants sont intervenus ces dix dernières années :

Illustration 24 : Changements et facteurs déclenchants dans la formation professionnelle initiale



Source : CRED 2014

a) Conformément à la loi sur la formation professionnelle (LFPR), toutes les **formations professionnelles initiales** dans le secteur du tourisme – comme dans les autres branches – ont été soumises à **une révision** sous l'égide du SEFRI. Une ordonnance

sur la formation a ensuite été édictée pour chaque métier. Les plans d'études qui s'y rapportent ont été élaborés par une commission composée de représentants des Ortra, des employeurs, des enseignants, du canton et du SEFRI et sont adaptés régulièrement, mais au moins tous les 5 ans, afin de tenir compte des « développements économiques, technologiques, écologiques et didactiques » (OFFT 2012c). Le paysage de la formation au tourisme comprend ainsi dans tous les secteurs (hôtellerie, agences de voyages, etc.) les deux voies que sont le certificat fédéral de capacité (CFC) en trois ans et l'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) en deux ans. Ces dernières années ont amené la consolidation des filières de certains secteurs économiques importants pour le tourisme, en particulier dans le domaine du transport de personnes.

b) Dans la foulée de la révision des professions exigée par la Confédération, les Ortra ont récemment pris l'initiative **de créer de nouvelles professions**, afin de préparer les apprentis de manière optimale à relever les défis (changeants) du marché du travail. L'AFP vise à transmettre des qualifications servant à l'exercice d'une profession caractérisée par des exigences simples, afin de permettre à des jeunes peu à l'aise en formation d'obtenir malgré tout un titre. En 2005, l'hôtellerie-restauration a été l'une des premières branches à proposer une AFP. Outre des connaissances techniques, la filière CFC prévoit également la transmission de compétences opérationnelles et pratiques requises pour exercer des tâches de surveillance et de conduite au sein des entreprises. C'est ainsi que la profession de « spécialiste en restauration de système CFC », qui vise à « comprendre, organiser et évaluer des processus globaux de la restauration de système » (OFFT 2012c), a été créée en 2013. Dans la restauration, la nouvelle profession de « spécialiste en hôtellerie et restauration CFC », actuellement en préparation, vise également l'acquisition de compétences interdisciplinaires. Les deux apprentis-sages d'employé de remontées mécaniques AFP et de mécatronicien de remontées mécaniques CFC ont eux aussi été créés dans le cadre de ces phases de révision et de réforme.

Dans l'ensemble, la branche du tourisme a reconnu la **nécessité d'adapter certaines professions existantes et d'en créer de nouvelles**, d'une part du fait des réformes imposées par la Confédération et, d'autre part, en réponse aux **besoins signalés par les associations professionnelles**. La structure en deux parties, AFP et CFC, est perméable et offre aux candidats la possibilité d'enchaîner avec une maturité professionnelle. La consolidation déjà évoquée résulte en partie d'une interprétation relativement stricte de la LFPr. Certains experts souhaiteraient en ce sens une mise en œuvre plus souple, p. ex. pour pouvoir proposer des spécialisations optionnelles après l'obtention d'un CFC (telle la spécialisation de cuisinier en diététique offerte aux cuisiniers). Des discussions sont en cours à la Fédération Suisse du Voyage (FSV) pour déterminer si la formation initiale d'employé de commerce tient suffisamment compte des mutations en cours dans la branche pour rester attrayante dans le paysage de la formation au tourisme. Le CFC de « gestionnaire du commerce de détail » pourrait constituer une autre option (Fédération Suisse du Voyage 2014).

Mise à part la nécessité reconnue de procéder à des révisions et des réformes des professions, ces changements sont également motivés par l'évolution des **besoins du marché et de la branche**. Le tourisme fait partie des secteurs économiques rapidement confrontés aux évolutions et tendances générales (comme le marketing en ligne). Ces dernières années, le principal défi a été de tenir compte de l'évolution dynamique du marché et d'intégrer dans les plans d'études des diverses professions les mutations qu'elle impose sans relâche. Ces adaptations ont à leur tour entraîné un accroissement des exigences pour les entreprises formatrices, contraintes de mettre en place des infrastructures supplémentaires ou de renforcer des unités d'entreprises pour pouvoir atteindre les objectifs d'apprentissage. Comme le confirment certains experts, tout cela n'est pas resté sans conséquence sur les coûts.

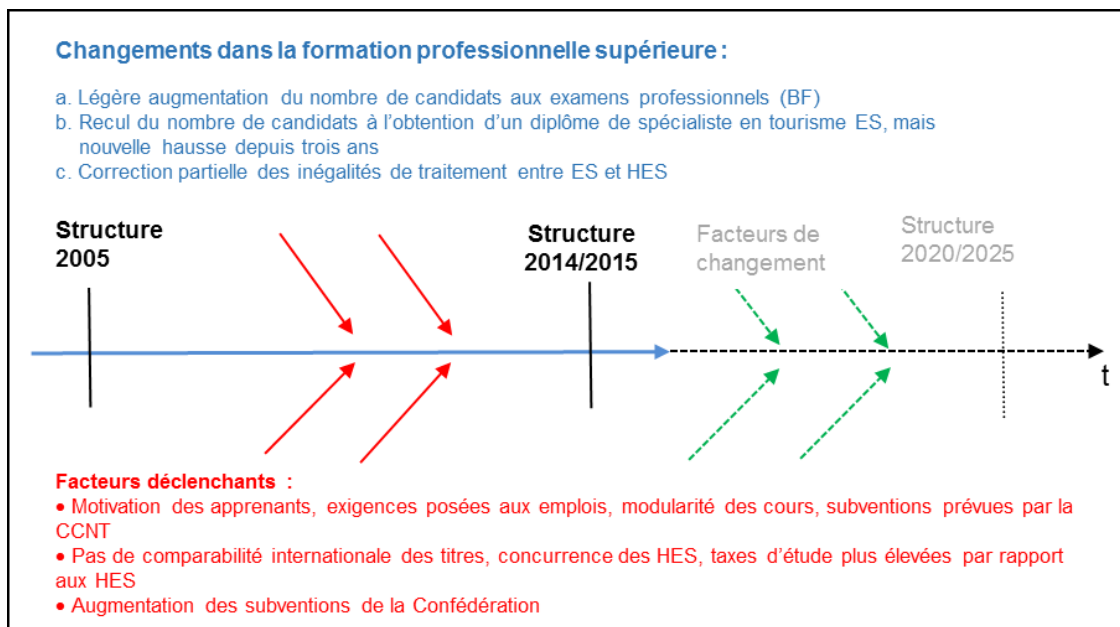
c) Au chapitre 0, les chiffres-clés relatifs à la formation professionnelle initiale témoignent globalement d'une **augmentation du volume des formations** (nombre de titres décernés). La création de nouvelles professions, notamment dans le domaine des remontées mécaniques, a également contribué à cette progression. Depuis 2009, la part des titres délivrés dans l'hôtellerie et la restauration au total de l'ensemble des CFC (toutes branches confondues) est restée stable à 5,7%, ce qui indique que d'autres secteurs ont également connu une progression. Cela confirme donc **l'importance et la nécessité des mesures de réforme** déjà évoquées pour que le tourisme reste une branche de formation attrayante. Enfin, les chiffres signalent aussi une légère diminution de la fréquentation de certaines formations comme celles d'« employé de commerce en agence de voyages CFC » ou de « cuisinier CFC ». S'agissant de l'hôtellerie et de la restauration, certains experts expliquent cette tendance par le fait que les jeunes sont toujours plus nombreux à choisir une formation à vocation généraliste plutôt qu'une formation spécialisée. La création des professions de « spécialiste en restauration de système CFC » et de « spécialiste en hôtellerie et en restauration CFC » va d'ailleurs dans ce sens.

Parmi les chiffres évoqués, nous ne nous sommes jusqu'ici guère penchés sur le taux d'abandon, une donnée qui peut également avoir une incidence sur le volume des formations dans une branche. Dans l'hôtellerie-restauration, le taux d'abandon en filière CFC est relativement élevé, mais il est passé de 20,6% il y a cinq ans à 15,4% en 2012 (hotelleriesuisse 2014), se rapprochant ainsi de la moyenne de 10% calculée par l'OFS. Durant la même période, le taux d'abandon en filière AFP est en revanche passé de 17,6% à 20,6%. Un jeune sur cinq a donc laissé tomber une formation menant à l'attestation fédérale (hotelleriesuisse 2014). Les motifs d'abandon peuvent être très divers : des problèmes d'intégration ou d'adolescence (transition entre l'enfance et la vie d'adulte) sont souvent cités, tout comme les fausses idées que les apprentis se sont faites sur leur métier ou encore le peu de soin apporté à la culture de la formation au sein de l'entreprise formatrice (voir à ce sujet Strahm 2014). Dans l'hôtellerie et la restauration, les deux derniers motifs ne peuvent être totalement exclus, car les apprentis doivent effectuer de longues heures de travail, s'investir comme des collaborateurs à part entière durant le coup de feu et parfois même loger sur place. Bien qu'une nouvelle solution s'offre à la majorité de ces jeunes après leur abandon, on ne sait pas s'ils restent dans la branche.

10.3 Changements et facteurs déclenchants dans la formation professionnelle supérieure

L'analyse du chapitre 6.2 (état en 2005) et surtout du chapitre 8 permet d'identifier les mutations et déclencheurs suivants en ce qui concerne la formation professionnelle supérieure :

Illustration 25 : Changements et facteurs déclenchants dans la formation professionnelle supérieure



Source : CRED 2014

a) Jusqu'ici, ce sont jusqu'ici plutôt d'autres branches, comme celle de l'industrie, qui ont suscité un intérêt accru pour la formation professionnelle supérieure auprès des jeunes adultes, grâce à une image valorisée et aux possibilités d'évolution qu'elles offrent. Toutefois, dans le domaine du tourisme également, une **augmentation du nombre de titres** délivrés à l'issue de certains examens professionnels (EP) transparaît des chiffres présentés au chapitre 8. Les causes à l'origine de ce changement sont diverses et varient d'une branche touristique à l'autre. Pour les candidats à une filière menant à un examen professionnel, la **modularité des cours** est une condition importante. Elle est particulièrement bien adaptée au caractère saisonnier de la branche du tourisme, les modules pouvant être suivis pendant l'entre-saison. L'augmentation du nombre d'examens professionnels de « professeur de sports de neige BF » montre que **le facteur temps** joue un rôle qu'il ne faut pas sous-estimer. Cette formation peut par exemple être accomplie sur deux ans (Swiss Snowsports 2014). Mis à part l'intérêt suscité par le contenu, tant la structure du cours que sa durée, autrement dit la répartition des modules de formation sur une période relativement courte, ont donc une influence décisive sur le choix d'une telle filière.

Loin de faiblir, l'importance des titres a gagné aussi bien chez les candidats que chez les employeurs. Certains experts soulignent que des **diplômes supérieurs sont souhaités** pour un nombre croissant de postes, quand ils ne conditionnent pas l'exercice d'une activité spécifique. Concrètement, la loi exige par exemple que le responsable d'une installation de remontées mécaniques soit titulaire d'un brevet fédéral de spécialiste en remontées mécaniques. Les discussions politiques relatives à la valeur des titres de ces dernières années ont aussi beaucoup contribué à ce phénomène. L'orientation sur les compétences, l'adéquation avec les besoins de la branche et la définition de profils professionnels clairs sont des facteurs de succès importants pour ces formations. Les titulaires de diplômes supérieurs pouvant également faire valoir une expérience

professionnelle suffisante, la formation duale **est désormais également reconnue** à l'étranger. C'est d'ailleurs dans les pays qui connaissent un tel système que l'on enregistre les plus faibles taux de chômage des jeunes (cf. Strahm 2014).

Compte tenu du caractère exigeant de ces formations, que ce soit en raison du coût élevé des cours et de l'examen, ou de la charge de travail considérable qu'elles impliquent, les professionnels du tourisme désireux de décrocher un tel diplôme doivent être **particulièrement motivés**. Le tourisme étant une branche où les salaires ne sont pas particulièrement élevés, les perspectives d'évolution professionnelle ne sont pas toujours manifestes. Avec les nouveaux efforts de financement de la Confédération (voir ci-après), des facteurs exogènes s'invitent aussi dans la réflexion coûts-utilité de la personne qui se propose de suivre une formation professionnelle supérieure. Dans le secteur de l'hôtellerie-restauration, **le soutien financier prévu par la CCNT** pourrait notamment influencer positivement le choix d'une formation.

b) Les données concernant les **écoles supérieures** présentées à la section 8.4 révèlent que la profession de « spécialiste en tourisme ES » et celle de « restaurateur-hôtelier ES » ont connu des **évolutions différentes**. Depuis 2007, cette dernière est passée à plus de 400 diplômes par an. Selon une analyse du paysage de la formation professionnelle supérieure effectuée par l'OFS, cet examen était même le troisième le plus prisé, toutes branches confondues, juste après les soins infirmiers (1776 diplômes) et la gestion d'entreprise (726 diplômes). Parmi les formations non réglementées, la palme revient à la gestion hôtelière, avec 621 diplômes décernés (OFS 2011), dont les diplômés (plus de 95% d'étrangers) n'intègrent toutefois que rarement le marché du travail suisse. De plus, les instituts privés délivrant des diplômes non reconnus ne sont que peu concernés par les évolutions observées dans le domaine de la formation. Or du point de vue des flux fiscaux et de la création de valeur, ces institutions privées livrent justement la contribution fiscale de loin la plus importante parmi les prestataires du paysage suisse de la formation au tourisme (env. 9 mio. de CHF en 2005) (Heller 2008).

L'évolution non parallèle des deux diplômes ES laisse à penser qu'au moment de l'introduction de formations au tourisme dans les hautes écoles spécialisées, l'offre a augmenté nettement plus rapidement que le nombre de candidats potentiels. La majorité des experts considèrent la **concurrence exercée par les HES** comme l'une des principales causes de la diminution temporaire du nombre d'étudiants inscrits dans les ES. Au vu de la reconnaissance internationale dont ont bénéficié les titres de bachelor, puis ceux de master, les titulaires d'une maturité professionnelle ont en effet préféré les HES aux ES. Alors que la HFT Luzern et l'Academia Engiadina avaient connu jusqu'en 2008 une augmentation continue – et même fulgurante pour l'institution tessinoise – du nombre d'étudiants titulaires d'une maturité professionnelle (cf. Müller/Lehmann 2009), l'introduction du bachelor a soudain amené les hautes écoles spécialisées à convoiter les mêmes consommateurs sur le même marché.

Pour les experts, la **difficulté de procéder à une comparaison internationale des titres de la formation professionnelle supérieure** constitue un facteur d'évolution encore plus évident. Après que le Conseil fédéral avait déjà eu une première fois l'occasion de refuser l'introduction d'un « bachelor professionnel », il a été à nouveau interpellé sur ce sujet par la motion Aebischer (déposée au Parlement en 2012) qui le chargeait de revaloriser les diplômes de la formation professionnelle supérieure au sens des articles 26 à 29 LFP en leur donnant des noms modernes montrant clairement qu'ils sont équivalents à d'autres diplômes délivrés en Suisse et à l'étranger (p. ex. « bachelor professionnel », « bachelor ES » ou « master professionnel ») (cf. également Müller/Lehmann 2009). En 2014, cette motion a été catégoriquement rejetée par la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil des Etats, principalement en raison du risque de confusion terminologique entre les titres académiques et ceux délivrés au terme d'une formation professionnelle. Pour le Conseil fédéral, la priorité doit

être donnée à l'introduction d'un cadre de qualification national pour les diplômes de la formation professionnelle et d'un supplément explicatif pour chaque titre.

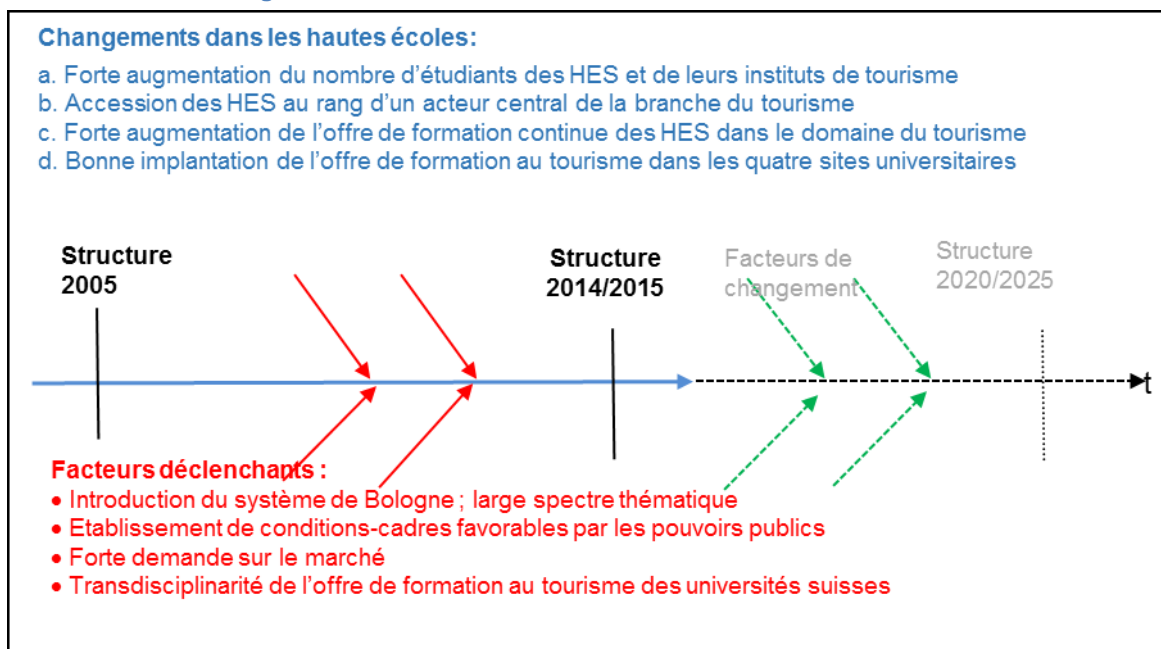
c) Le niveau plus élevé des taxes d'étude perçues dans la filière ES que dans le domaine des HES est également considéré comme un facteur de changement. S'agissant de l'influence de ce facteur, les experts placent toutefois le curseur plus bas que pour la « comparabilité des titres » et la « concurrence des HES » citées précédemment. Ce fait s'explique notamment par des pratiques cantonales variables. Comme cela a été expliqué à la section 8.3, la Confédération a augmenté sa participation au financement de la formation professionnelle dans son ensemble (y c. la formation professionnelle initiale), ce qui a permis aux écoles supérieures de gagner en importance. Or les cantons peuvent verser une partie des subventions fédérales à des écoles à temps complet, notamment à toutes les écoles supérieures reconnues (et donc également à des établissements privés). Ce changement a donc induit pour les écoles supérieures des inégalités liées à des pratiques cantonales variables. Le canton de Berne, par exemple, a alloué la majeure partie du montant versé par la Confédération aux filières de formation dans le domaine de la santé. Suite à cette décision, l'école hôtelière de Thoune aurait subitement dû relever massivement ses taxes d'études. Des négociations ont toutefois permis d'éviter cette situation. Dans le canton de Zurich, l'Ecole supérieure de tourisme IST, une institution privée, profite en revanche de la nouvelle répartition financière, car elle peut désormais rétrocéder à ses étudiants la moitié de leurs taxes d'études. Dans l'ensemble, **les ES doivent donc faire face à des inégalités de traitement**. L'impact des différences entre les pratiques cantonales de financement dépendra notamment de la propension à la mobilité des étudiants. Jusqu'ici, ce facteur ne semble pas avoir joué un grand rôle du fait de la répartition géographique des ES.

Avec l'augmentation de **la participation de la Confédération aux examens professionnels et professionnels supérieurs**, les inégalités de traitement entre la FPS et les HES ont quelque peu diminué ces dix dernières années. Il est intéressant de relever que les experts représentant la FPS ont plutôt confirmé cette tendance, alors que les autres experts estiment qu'il n'y a guère eu de mise à niveau. Le rôle de l'« augmentation des subventions de la Confédération » dans cette évolution a été jugé légèrement plus important. Il est vrai que l'augmentation de la participation aux frais d'examen prise en charge par la Confédération n'a déployé ses effets qu'en 2013 (cf. section 8.3). Et le régime de financement axé sur les personnes et la participation aux frais de formation qu'il induit vient également tout juste d'être mis en place. Autant dire qu'il est encore difficile d'évaluer les répercussions de ces transformations.

10.4 Changements et facteurs déclenchants dans les hautes écoles

Dans le cas des hautes écoles, les changements et facteurs déclenchants suivants ont été identifiés ces dix dernières années :

Illustration 26: Changements et facteurs déclenchants dans les hautes écoles



Source : CRED 2014

a) Signalons ici que les explications qui suivent concernent en première ligne les offres des HES axées sur la branche du tourisme. Spécialisée dans l'hôtellerie-restauration, l'EHL est un peu un cas à part. Rattachée depuis peu à la HES-SO, elle conserve clairement son caractère international, avec des étudiants de 90 nationalités différentes. Elle se distingue également d'un point de vue institutionnel, puisque c'est hôtellerie-suisse qui répond de ses activités et de son financement en sa qualité de fondatrice. L'EHL dispose depuis des années d'un nombre restreint de places d'apprentissage qui sont prises d'assaut chaque année (EHL 2014; Shergold 2014). Le reste des explications se rapporte aux HES cantonales proposant une offre de formation dans le domaine du tourisme. La progression du nombre de candidats à une **formation au tourisme** évoquée à la section 9.4 confirme la tendance à la hausse du nombre d'étudiants des HES observée dans l'ensemble de la Suisse.

L'arrivée des HES a dynamisé le paysage de la formation au tourisme. Au moment de l'entrée en vigueur du **système de Bologne**, qui comptabilise clairement les composantes des programmes d'études (système de points), de nombreux étudiants ont entamé un nouveau cursus en HES, de sorte que certaines ES ont connu un effondrement de leurs effectifs (cf. section 10.3). De nombreux candidats voient les études dans le domaine du tourisme, branche transversale s'il en est, **comme une formation de gestion commerciale à large spectre**, au terme de laquelle il est en outre possible de transiter vers une autre branche offrant de meilleures conditions de travail (rémunération, horaires de travail, etc.).

b) En quelques années, les HES sont ainsi devenues un **acteur important du paysage de la formation au tourisme**. Elles ont profité d'une part du besoin – évoqué plus haut – des consommateurs de ce marché d'opter pour un domaine thématique intéressant et, d'autre part, des importants efforts d'encouragement déployés par les cantons et la Confédération (cf. section 9.3). Elles ont d'ailleurs également pu compter sur un **large soutien des pouvoirs publics** aux chapitres des taxes d'études, du développement

des campus et de la participation aux frais d'exploitation. Alors que la subvention fédérale allouée aux écoles supérieures se chiffrait à 320 millions de CHF en 2010, celle destinée aux HES se montait par exemple à 467 millions en 2012 et devrait même s'élever à 565 millions d'ici à 2016. Et c'est sans compter l'aide des cantons, trois fois plus élevées que celle de la Confédération (cf. Tableau 20). La **loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE)** évoquée à la section 9.3 a également eu une incidence positive sur l'évolution des HES puisqu'elle traite l'ensemble des hautes écoles (soit les HES, les universités et les hautes écoles pédagogiques) de la même manière.

c) Les HES proposent depuis quelques années **de nombreuses nouvelles formations continues sous forme de MAS, d'EMBA et de CAS**, pour la plupart dans le domaine du management (outdoor management, event management, hotel management, sport management, tourism management, etc.). La **demande croissante** en formations continues de ce type a joué un rôle indéniable dans cette évolution. Aux yeux des consommateurs de ce marché, certaines de ces filières présentent l'avantage de mettre l'accent sur des compétences plutôt fonctionnelles (p. ex. communication, gestion d'entreprise, etc.) et non spécifiques au domaine du tourisme, qui constituent également un bagage exploitable dans l'hypothèse où ils décideraient ultérieurement de transiter vers une autre branche. Quelques experts représentant certains domaines de la branche craignent cependant un développement insuffisant des compétences spécifiques si celles-ci sont reléguées au second plan de l'offre des HES, au profit des compétences fonctionnelles, justement. De nombreuses filières sans lien avec le tourisme mais reprenant certaines matières propres à cette branche transversale ont également vu le jour. Ces dernières années, l'offre en formations continues est ainsi devenue pléthorique, ce qui se traduit notamment par le fait que des cours doivent régulièrement être annulés faute de participants.

Les experts ne considèrent pas vraiment les « incitations financières découlant du soutien des pouvoirs publics » comme un facteur déterminant de l'évolution dans le domaine des HES. À leurs yeux, le positionnement des HES qui leur permet, dans le domaine de la formation continue, de définir leurs propres priorités thématiques et de se démarquer ainsi des autres prestataires joue à cet égard un rôle nettement plus important. Ils estiment par ailleurs qu'il ne faut pas sous-estimer l'influence de l'obligation faite aux hautes écoles par la LEHE **d'assurer une partie du financement par des fonds de tiers**, ces derniers devant constituer une part du budget dans tous les domaines (recherche, enseignement, services). Du fait de la forte croissance institutionnelle et en personnel des HES dans la branche du tourisme, il a fallu développer sans relâche l'acquisition de fonds de tiers.

d) L'offre de formations universitaires n'ayant guère varié sauf à l'Université de Berne, les experts s'accordent – à quelques exceptions près – à penser que **la bonne implantation des formations au tourisme** dans l'offre des quatre sites universitaires a constitué un élément moteur dans l'évolution observée. L'offre bernoise a quant à elle été réduite en raison de mutations structurelles et institutionnelles qui lui sont propres. La majorité des experts est d'avis que l'évolution intervenue dans l'espace des hautes écoles est également liée au rattachement à **différentes disciplines** des formations dans le domaine du tourisme. La remarque selon laquelle l'orientation thématique des formations est définie par les titulaires des chaires concernées est certes pertinente, mais les thèmes abordés ne débordent tout de même jamais du cadre des disciplines en question.

10.5 Résumé des constats

Un coup d'œil sur l'ensemble de l'offre – de la formation professionnelle initiale aux hautes écoles, en passant par la formation professionnelle supérieure – révèle que la formation au tourisme est visiblement parvenue, ces dernières années, à s'adapter aux **exigences croissantes et aux mutations permanentes** de l'environnement dans lequel elle s'insère et à en tenir compte dans les filières proposées. Les experts de la formation professionnelle supérieure sont tout à fait d'accord avec ce constat, alors que les représentants de la formation professionnelle initiale font preuve de plus de retenue dans leur approbation. Il apparaît également que d'autres évolutions et réformes sont nécessaires ; il faudrait par exemple que les employeurs soient plus enclins à investir dans la formation et la formation continue, ce qui aurait un impact positif sur la qualité des prestations et donc sur la compétitivité du tourisme. Selon les experts, l'offre actuelle, bien que très variée, n'accorde pas une attention suffisante aux connaissances spécifiques – voire méthodologiques – de la branche. Parmi les nouvelles filières de formation continue proposées, nombreuses sont celles qui ne correspondent pas suffisamment aux attentes des personnes à qui elles sont destinées. Assez souvent en effet, elles sont prioritairement configurées de manière à obtenir des fonds de tiers. Globalement, les experts soulignent qu'il convient de rechercher le juste milieu entre une orientation académique ou au contraire plus pratique des contenus et des exigences.

Conséquence de la diversification des offres et de leur multiplication croissantes, il semble que le niveau de formation (autrement dit le titre le plus élevé obtenu par une personne) se soit amélioré au cours des dernières années dans le domaine du tourisme.

La dynamique qui en découle devra faire face à des défis économiques et sociaux croissants qu'il s'agira de relever pour que la formation au tourisme soit en mesure de poursuivre sur la voie choisie. Cet enjeu fait précisément l'objet du chapitre suivant.

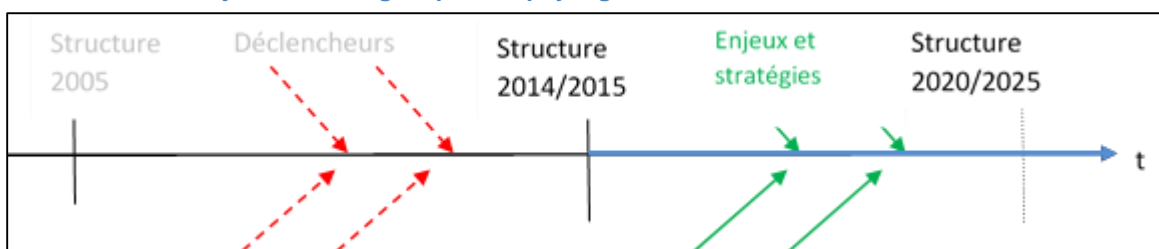
11 Enjeux et mesures à prendre

Cette dernière partie aborde, conformément à l'objectif 5, les enjeux futurs du paysage de la formation au tourisme. Ceux-ci ont été définis sur la base des changements et facteurs déclenchants décrits au chapitre 10. Les thèses traduisant ces enjeux déclinés au fil des degrés de la formation ont été soumises au groupe d'experts pour validation. Les résultats de ces évaluations sont examinés ci-après et présentés dans l'annexe D sous forme de profils. Enfin, les approches qui, de l'avis du CRED, sont susceptibles d'orienter l'avenir de la formation au tourisme et qui devront être prises en compte pour la suite sont présentées en encadré.

Ces analyses sont fondées sur les objectifs en la matière du « Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation » (2012) :

- Objectif 1 : garantir une offre de formation large, diversifiée et accessible
- Objectif 2 : garantir la qualité élevée et la bonne réputation (internationale) du système suisse
- Objectif 3 : positionner la formation professionnelle sur les plans national et international

Illustration 27 : Enjeux et stratégies pour le paysage de la formation au tourisme



Source : CRED 2014

11.1 Formation professionnelle initiale

Pour les experts, le maintien, voire l'amélioration de **l'attrait de la formation professionnelle initiale** constitue une priorité absolue pour l'avenir. La visibilité des professions (p. ex. lors de salons des métiers), un aménagement modulaire des formations, l'accessibilité des filières et la création de nouvelles professions joueront un rôle important dans cette perspective.

La **conception modulaire** de certaines filières, avec la possibilité de choisir une formation initiale en entreprise (FIEn) ou une formation initiale en école (FIEc), peut rendre les professions du tourisme plus attrayantes, en tenant mieux compte des particularités de la branche du tourisme, de son caractère saisonnier, par exemple. Dans ce contexte, les experts signalent le recours croissant à ce que l'on appelle le « blended learning »¹². Cette forme d'apprentissage mixte associe des moments d'enseignement classique, en présence, et des formes modernes d'e-learning. La combinaison des méthodes d'apprentissage et des supports permet d'accroître la souplesse en termes de lieu et de temps.

¹² Concept de formation intégré tirant le meilleur parti des possibilités actuelles d'un apprentissage en ligne et d'un apprentissage « classique », en présence et avec des supports traditionnels, pour offrir un dispositif didactique intéressant. Le « blended learning » associe l'apprentissage, la communication, l'information et la gestion du savoir, affranchis de toute notion de lieu et de temps, à l'échange, aux jeux de rôles et au contact interpersonnel de l'apprentissage en présence classique (Sauter et Bender 2004).

Deux experts évoquent même une révision complète de la formation professionnelle dans le domaine du tourisme reposant sur la forme la plus accentuée de la conception modulaire (« Big Picture »). De leur point de vue, en incluant la formation professionnelle supérieure, une telle réorganisation permettrait de renforcer encore la perméabilité horizontale et verticale du système, sachant que jusqu'ici, c'était toujours les professions que l'on soumettait à révision.

On a vu récemment apparaître de nouvelles professions (réforme) dans le tourisme, et des efforts sont consentis pour modifier des titres professionnels (p. ex. d'employé de commerce en agence de voyage à gestionnaire de vente) (cf. section 10.2). Pour ce qui est du contenu, des experts de la formation professionnelle initiale préconisent de ne pas continuer à réduire **l'enseignement généraliste** au profit de l'enseignement spécialisé. Cette approche est en effet particulièrement intéressante lorsqu'il s'agit de susciter l'enthousiasme des jeunes qui ont de la facilité à apprendre pour une filière d'apprentissage dans le tourisme. Avec un enseignement généraliste étendu, l'écart par rapport aux contenus proposés par les écoles de culture générale est moindre, ce qui signifie implicitement le maintien de l'attrait du tourisme pour les jeunes qui ont de la facilité.

Selon certains experts, dans la société de l'information qui est la nôtre, la **visibilité des professions**, et donc la présentation des possibilités de formation au tourisme, revêtent une importance croissante. Des projets de formation professionnelle menés conjointement par la branche du tourisme et le degré secondaire I permettent précisément de nourrir cet objectif. Certains de ces projets ont d'ailleurs déjà cours, à l'instar de « Please Disturb », qui concerne l'hôtellerie.

Condition requise pour intéresser des jeunes à un apprentissage dans le tourisme, un nombre suffisant d'entreprises formatrices soucieuses de remettre à jour leurs compétences dans le domaine de la formation. Les experts estiment à ce propos que le nombre d'entreprises formatrices va plutôt reculer. La branche des remontées mécaniques suisses a édité en 2013 déjà un « concept de communication pour les métiers des transports à câbles », destiné à encourager et aider les entreprises de la branche à créer davantage de places d'apprentissage (Remontées mécaniques suisses 2014a). Les experts accordent une certaine importance à l'accompagnement des débuts professionnels (le coaching, p. ex.), afin de limiter les échecs, de transmettre de précieuses expériences aux jeunes professionnels et de les garder dans la branche (voir à ce sujet Stampfli 2014).

L'enjeu que représente **l'influence de l'évolution démographique** sur le volume de formation (nombre de diplômes) est évalué très différemment selon les experts. L'affirmation selon laquelle le **recrutement d'apprentis** va devenir de plus en plus difficile dans les régions touristiques rurales, à orientation saisonnière, recueille un assentiment plus large. Globalement, les experts soulignent l'importante pour l'avenir des éléments suivants :

- Les associations et les entreprises sont mises au défi d'**attirer davantage d'autochtones dans les métiers de la branche**, afin d'accroître la qualité des produits. Offrir de bonnes conditions de travail, notamment en termes d'image, de perspectives de carrière ou de niveau des salaires, constitue à cet égard un facteur déterminant. Si les conditions de travail sont appropriées, les métiers de la branche peuvent aussi être attrayants pour des jeunes performants.
- La **reconnaissance de la formation et de l'expérience des adultes** (validation des acquis) devrait être développée afin d'activer les réserves de travailleurs indigènes et de faire face à la limitation du recrutement de main-d'œuvre étrangère susceptible de découler de la mise en œuvre de l'initiative sur l'immigration de masse.

Axes d'intervention proposés par le CRED :

Dans ses « Scénarios 2013-2022 pour le système de formation », l'OFS (2013) met en évidence pour l'heure un niveau record du nombre d'élèves entamant le degré secondaire II. Le nombre d'entrants devrait se contracter ces prochaines années, puis amorcer une nouvelle phase de croissance avant la fin de la décennie, essentiellement pour des raisons démographiques. Selon le scénario de référence, les effectifs de la première année de toutes les filières devraient baisser de 3% dans la formation professionnelle initiale entre 2012 et 2018 (CFC et AFP). On peut supposer que ce recul n'interviendra pas de manière linéaire dans toutes les branches et que la pénurie de main-d'œuvre qualifiée ne sera pas aussi aiguë partout. Dans l'ensemble, ces prochaines années, toutes les branches devront s'efforcer d'attirer leurs apprentis et d'offrir des avantages comparatifs. Dans le domaine de la formation au tourisme, voici les principaux angles d'intervention du point de vue de la formation professionnelle initiale :

- **Attrait de la branche** : face à la nécessaire réduction des coûts, le tourisme restera, comparé à d'autres branches, sous pression salariale. D'où l'importance de mesures permettant :
 - d'aménager des possibilités d'évolution professionnelle et, le cas échéant, de rotation d'emploi ;
 - de cultiver les valeurs liées à la réputation et à l'image : souligner le caractère exemplaire des supérieurs, présenter le cadre de travail comme un environnement créatif, mettre en évidence les particularités de la branche des services, relever les possibilités de changement de lieu, etc. ;
 - de développer d'autres moyens de soutenir financièrement et intellectuellement les jeunes apprenants par le biais des entreprises, des associations ou des pouvoirs publics (à l'image de la CCNT en vigueur dans l'hôtellerie/restauration) ;
 - de rendre plus visibles les possibilités de progression verticale et la nécessité pour les apprenants de faire preuve de la motivation nécessaire pour en tirer parti ;
 - de promouvoir le marketing destiné à stimuler la relève et à donner envie aux jeunes d'embrasser une profession dans la branche – transversale par excellence – du tourisme.
- **Structure des filières d'apprentissage** : la modularité de la formation revêt également une importance croissante dans la formation professionnelle initiale, et en particulier dans le secteur du tourisme. Les approches pourraient être les suivantes :
 - exploiter des contenus communs : les doublons entre les différentes formations peuvent être évités et/ou certains volets ou modules peuvent être utilisés pour plusieurs filières ;
 - favoriser une perméabilité horizontale de manière à soutenir et utiliser des compétences similaires dans différentes professions.
- **Adaptation aux besoins du marché et de la branche** : ceux-ci peuvent être pris très rapidement en compte par la création de nouvelles professions et l'aménagement des professions existantes. La complexité croissante du tourisme en tant qu'environnement de travail appelle à différents niveaux et dans différents domaines un mélange équilibré de savoir spécialisé et de connaissances générales. Pour les jeunes performants, en particulier, il est possible d'améliorer l'attrait du tourisme en tant que branche d'apprentissage grâce à la diversité des domaines de ce secteur, voire à leur élargissement.
- **Aide aux entreprises formatrices** : dans les régions rurales particulièrement, il importe d'accorder une grande attention à ce champ d'action pour maintenir ou

même améliorer la qualité de la formation. Dans ce domaine, les mesures suivantes peuvent se révéler efficaces :

- optimiser encore l'encadrement des apprentis, notamment en mettant à la disposition des entreprises formatrices des informations et des moyens auxiliaires destinés à encourager et à soutenir les jeunes en formation ;
- favoriser l'échange d'expériences entre les entreprises formatrices, mais aussi avec d'autres organismes formateurs (toutes branches confondues) (voir aussi à ce sujet SECO/OFFT 2002) ;
- encourager encore davantage la reconnaissance du rôle que jouent les organismes formateurs en ce qui concerne les exigences de qualité des formations et de qualification des jeunes qui sortent de formation.

11.2 Formation professionnelle supérieure

Dans tous les degrés de formation, les experts approuvent sans réserve la nécessité d'une **reconnaissance internationale des titres** dans la formation professionnelle supérieure (FPS). Ainsi la discussion qui s'est étendue indifféremment à toutes les branches est-elle considérée comme le principal enjeu pour l'avenir de la FPS. Celle-ci jouit d'un degré de reconnaissance élevé auprès de la grande majorité des experts, car les qualifications acquises dans le secteur transversal du tourisme, caractérisé par ses petites structures, sont à même de continuer à garantir la constance et la continuité. La reconnaissance internationale des titres lui permettrait de bénéficier de l'écoute dont elle a besoin, tant à l'extérieur de la Suisse que dans le pays, car dans les entreprises internationales, les dirigeants sont peu familiers du système dual de la formation professionnelle en vigueur en Suisse. A l'instar du débat en cours au plan national, le domaine de la formation au tourisme s'interroge également sur la forme que pourrait prendre la future reconnaissance des titres, autrement dit s'il faut, comme pour les écoles supérieures, délivrer un bachelors professionnel, ou plutôt assortir le titre délivré d'un supplément explicatif, appelé « diploma supplement », servant à décrire les compétences acquises. Dans l'ensemble, pour les experts, la question des titres est cruciale pour pérenniser le succès du système dual de formation professionnelle.

La légère augmentation du nombre d'étudiants des écoles supérieures observée récemment indique que celles-ci sont parvenues à se profiler et à se démarquer des HES. Dans la perspective d'une reconnaissance plus large, notamment internationale, la question des titres constituera un argument de poids pour accentuer encore ce positionnement.

La **restructuration des flux financiers** de la FPS représente un enjeu de moindre importance aux yeux des experts, une position certainement due aux changements déjà intervenus – et déjà perceptibles – au chapitre du financement par la Confédération et les cantons. Les experts n'attendent pas nécessairement par ce biais une **formalisation des cours préparatoires** (p. ex. par des périodes fixes de formation, par un volume de cours défini, etc.). De leur point de vue, une telle formalisation aurait concrètement une influence considérable sur les destinataires de ces offres si elle induisait une diminution de la souplesse avec laquelle celles-ci peuvent être aménagées. Nous n'en sommes toutefois qu'au début des bouleversements, car avec le passage au financement orienté sur les personnes, les cours préparatoires seront eux aussi cofinancés par les pouvoirs publics.

Les experts expriment une plus grande préoccupation en ce qui concerne les conséquences, sur les prestataires, du **financement orienté sur les personnes**. Ce financement a pour but de soumettre tous les prestataires aux mêmes conditions de

concurrence, dans la mesure où ce sont les participants qui, en choisissant une formation, la financent directement. Si de nouveaux prestataires arrivaient de ce fait sur le marché de la formation, les prestataires établis pourraient faire face à des difficultés financières ; en effet, dans l'hypothèse de l'annulation par manque de participants d'offres de cours qui ont pourtant fait leurs preuves, ils devraient tout de même s'acquitter de frais fixes tels que salaires et loyer.

Axes d'intervention proposés par le CRED :

La dynamique de ces dernières années autour du développement de la FPS a par exemple amené la perméabilité entre les degrés tertiaires B et A grâce à l'aménagement de passerelles, ainsi que la réharmonisation financière (par la participation financière de la Confédération et des cantons), mais la question des titres n'est toujours pas résolue. Or celle-ci apparaît justement comme *le* facteur décisif en ce qui concerne la pérennité du succès du système dual de formation professionnelle, tant du point de vue de la branche que dans une perspective globale. Il manque donc à la formation professionnelle supérieure une loi spécifique similaire à celle dont disposent désormais les hautes écoles (voir aussi les sections 10.4 et 11.3), ce qui semble compliquer encore la revendication d'un titre distinctif susceptible d'être reconnu internationalement. Si l'on veut renforcer le système dual de formation professionnelle par un niveau élevé – attesté – des rendements de la formation, les axes d'intervention suivants seront importants :

- **Prise en compte des transformations du marché** : la FPS pourra ainsi continuer à s'affirmer par une approche pragmatique et à affiner son profil.
- **Transparence des filières** : avec un système de formation professionnelle modulaire et flexible, l'importance du rôle de la transparence – entre les institutions de formation et le monde du travail, mais aussi entre les degrés tertiaires B et A – ira croissant. Sur ce point, les mesures pourraient être les suivantes :
 - Coordonner au mieux les contenus, les objectifs et les contours de la formation professionnelle supérieure avec ceux de la formation professionnelle initiale : la coordination accroît la perméabilité et facilite la décision des utilisateurs d'entamer une formation continue au tourisme, mais aussi et surtout de rester sur le marché du travail de la branche. Les portes peuvent également rester ouvertes pour les personnes étrangères à la branche, afin d'encourager la connexion avec d'autres branches (proches du tourisme), voire d'utiliser conjointement certains modules ou certains cours. Jusqu'ici assez peu utilisées, les offres de passerelle peuvent jouer à l'avenir un rôle plus important.
 - Exploiter (encore) mieux les atouts du système dual de formation professionnelle : celui-ci présente l'avantage d'encourager et de développer les compétences pratiques. La branche du tourisme forme depuis toujours des jeunes peu portés sur les études ainsi que des personnes issues de l'immigration et dispose dans certains secteurs d'un système relativement avancé de prise en compte des éléments de formation chez les adultes. Il convient de développer encore ces avantages et de les exploiter.
- **Représentation de la formation professionnelle supérieure** : au plan national ou international, la question des titres dans la formation professionnelle supérieure n'est pas entièrement réglée. L'élaboration d'une ordonnance destinée à définir un cadre national de qualification s'inspirant du dispositif européen en la matière est un premier pas important vers la reconnaissance des titres à l'échelle internationale. Mieux représenté, le système dual de formation professionnelle de la Suisse, dont les qualités sont par ailleurs internationalement saluées, bénéficierait d'une plus grande écoute. Compte tenu de sa vocation internationale, le tourisme, et donc l'espace de la formation au tourisme, fait un excellent ambassadeur en la

matière. La formation et la formation continue dans le domaine de l'hôtellerie jouissent d'ailleurs d'une très bonne réputation à l'étranger.

- **Souplesse des examens professionnels et des examens professionnels supérieurs** : il est important de continuer à accorder une grande attention à la flexibilité offerte jusqu'ici par les formations en cours d'emploi, dans la mesure où cette flexibilité joue un rôle déterminant dans l'envie d'y prendre part. Dans la perspective d'une réglementation accrue de ces filières liée à la possible introduction du financement orienté sur les personnes, il s'agit de porter attention à la concurrence s'exerçant au sein de la formation professionnelle supérieure, notamment si les examens professionnels et les examens professionnels supérieurs sont dotés, comme les filières des écoles supérieures, de leur propre plan d'études cadre.
- **Avantages du financement axé sur les personnes** : ce projet de réforme du mode de financement vise à apporter un soutien financier direct accru aux utilisateurs des formations. A terme, ce dispositif d'incitation sous forme de « bons de formation » peut améliorer la qualité des filières. Mais durant la phase de transition, les organismes de formation établis de longue date pourraient, de par l'égalité de traitement, être mis sous pression par l'éventuelle arrivée de nouvelles offres sur le marché. Il convient de ne pas négliger la possibilité que le changement de financement agisse comme un facteur fortement incitatif pour les consommateurs de ce marché et que le nombre de formations suivies augmente. Globalement considéré, compte tenu de leur formation pratique, les professionnels au bénéfice d'un diplôme fédéral ou d'un brevet fédéral sont importants pour le tourisme. Le défi consiste donc à offrir sur le marché du travail des emplois qualifiés en suffisance pour les garder dans la branche.

11.3 Hautes écoles

S'agissant du domaine des hautes écoles, les scénarios de l'OFS (2013) pour le système de formation sont les suivants :

- universités jusqu'en 2022 : -4000 étudiants (bachelors, masters et doctorats confondus), soit -2,7% de diminution par rapport au scénario 2013 de référence ;
- hautes écoles spécialisées (HES) jusqu'en 2022 : le changement est faible avec -400 étudiants, soit une diminution de 0,5%.

Ces scénarios qui prévoient un **nombre toujours élevé d'étudiants en HES** indiquent que ceux-ci pourraient à l'avenir être confrontés à un **marché du travail en stagnation dans la branche du tourisme**. Les experts sont soit plutôt d'accord, soit tout à fait d'accord avec cette affirmation. Du point de la formation en général, la filière du tourisme, avec son caractère transdisciplinaire, restera très attrayante dans la mesure où elle touche à nombre d'autres domaines et met l'accent sur la gestion. Mais du point de vue de la branche, l'objectif consiste à former le plus possible de personnes qui consacreront ensuite leur savoir-faire de manière exclusive à la branche du tourisme.

Parallèlement au nombre d'étudiants, l'offre de formation des HES s'est beaucoup agrandie ces dernières années, en particulier dans les filières de formation continue (CAS, MAS, EMBA, etc.). Avec l'entrée en vigueur de la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) et la suppression des subventions de la Confédération qu'elle implique, la multiplication des filières proposées par les organismes de formation et leurs unités exigera à l'avenir d'importants moyens financiers qu'il s'agira de garantir par des propositions et des réalisations de projets. Pour la majorité des experts, c'est pour cette raison que la croissance de l'offre des HES aura tendance à ralentir.

Sur le principe, l'on s'accorde à penser que le grand besoin de qualifications supplémentaires qu'ont les consommateurs de ce marché de la formation ne va pas faiblir et pourrait faire passer au second plan les conséquences de la suppression du financement par la Confédération évoquées ci-dessus. Dans l'ensemble, l'enjeu que représente l'absence de soutien financier semble plus important pour les experts du domaine de la formation professionnelle supérieure qu'il ne l'est pour les autres experts. Cela pourrait être dû à leur expérience de l'exigence portant sur le nécessaire attrait commercial des offres de formation. Pour les consommateurs qui comparent les offres de formation continue, le prix des cours est un critère déterminant. Dans la branche de l'hôtellerie-restauration, ainsi que cela a été évoqué plus haut, ils bénéficient ainsi de contributions – prescrites par la CCNT – destinées à les soulager financièrement et à les inciter à suivre une formation.

Axes d'intervention proposés par le CRED :

Dans le domaine des hautes écoles, le vif intérêt des étudiants pour la branche du tourisme ne va pas faiblir. Mais qu'ils concernent la formation en général ou la formation dans le tourisme en particulier, les changements en vue ne resteront pas sans effet sur l'avenir du paysage de la formation au tourisme. Les stratégies suivantes sont donc cruciales :

- **Renforcement du profil de l'enseignement des HES** : les HES ont choisi des axes de recherche différents selon les sites (p. ex. gestion de la mobilité et transports à la HSLU), alors que les filières généralistes de formation au tourisme proposent souvent des thématiques similaires (p. ex. la durabilité des destinations).
 - Positionnement propre : tout en évitant le développement de voies parallèles au sein des HES, le positionnement spécifique accru permettrait d'affiner le profil des différentes filières (voir aussi à ce sujet Müller et al. 2002). Avec un enseignement axé sur la pratique ainsi que sur la recherche et le développement appliqués, les HES disposent là également de possibilités de se démarquer clairement des universités, ce qui est également un avantage du point de vue du financement.
 - Financement de la formation : il risque d'être de plus en plus difficile pour les HES de générer assez de fonds pour (co)financer les formations, et donc d'assurer leur qualité. En vertu de l'art. 51, al. 3b)¹³ de la nouvelle LEHE, les prestations en matière de recherche ainsi que l'acquisition de fonds de tiers jouent un rôle important dans le calcul de la part du financement de la Confédération. Or comme plusieurs acteurs, autrement dit plusieurs HES, sollicitent les mêmes fonds de tiers (en particulier le FNS, la CTI et Innotour), le fait pour une HES d'orienter ses activités sur un domaine de recherche spécifique lui permet d'améliorer la probabilité de décrocher des fonds. Certains experts sont d'ailleurs également favorables à un tel positionnement.
- **Consolidation de l'attrait commercial des offres de formation continue** : compte tenu de la fin du soutien de la Confédération, les offres de formation continue devront être gérées à l'avenir de manière extrêmement rationnelle. Seules subsisteront les filières en adéquation avec le marché, d'autant que le coût de l'aménagement de nouveaux cours devrait plutôt s'inscrire à la hausse pour les

¹³ Les contributions pour la recherche sont calculées en tenant compte des éléments suivants :
 a. les prestations en matière de recherche ;
 b. les fonds de tiers, notamment du Fonds national suisse, des programmes de recherche de l'Union européenne, de la Commission pour la technologie et l'innovation et d'autres sources publiques ou privées.

organismes de formation. Sachant que l'augmentation de l'offre pourrait induire un certain manque de transparence en ce qui concerne les titres, l'on discute d'ores et déjà du moyen de comparer les filières, voire de les soumettre à une accréditation. La mise en œuvre de directives relatives à la formation continue consécutive des hautes écoles découlant de la LEHE (art. 26, al. 1) est envisagée dans le cadre de la nouvelle loi sur la formation continue (LFCo). Cela signifie donc que les organismes de formation responsables proposant des filières de formation continue devront déposer une demande d'accréditation.

- **Développement des contenus et délimitation entre hautes écoles** : étant donné que l'orientation des offres des hautes écoles dans le domaine du tourisme dépend d'une part du corps enseignant et d'autre part de mutations structurelles (p. ex. de changements au niveau des facultés des différentes disciplines), les contenus de l'enseignement et de la recherche vont par conséquent eux aussi connaître des transformations et des évolutions. Le fait de viser un positionnement des HES similaire à celui que connaissent les universités avec des filières master et doctorat pourrait, si cela entraîne dans la foulée une uniformisation des contenus, conduire à un excédent de l'offre dans le domaine du tourisme, car la demande correspondante pourrait se révéler insuffisante. Il s'agit donc de considérer les atouts des HES déjà évoqués (enseignement axé sur la pratique ainsi que sur la recherche et le développement appliqués) comme des critères économiques de qualité s'appliquant également à ces filières, critères dont il convient de tirer parti comme d'éléments de positionnement vis-à-vis des universités.

Pour l'espace de la formation au tourisme également, il sera capital d'atteindre pleinement les objectifs du Message du Conseil fédéral relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (2012) mentionnés au début du présent chapitre. Or les explications proposées plus haut concernant les enjeux futurs soulignent bien que les évolutions en cours et à venir jusqu'à la mise en œuvre de mesures concrètes sont importante pour atteindre ces objectifs. La plupart des enjeux mentionnés dans ce chapitre concernent également d'autres branches. Si l'on veut maintenir l'attrait de la formation au tourisme, il paraît donc d'autant plus important d'accepter, au sein de la branche, les mutations actuelles et futures du marché mais aussi d'être prêts à engager les révisions, réformes et autres développements qui s'imposent de ce fait. Globalement, il s'agit également de saisir les occasions de réforme qui se présentent au-delà des limites de la branche, afin de rendre visibles les atouts du système éducatif suisse.

12 Analyse globale

Le présent rapport final livre une vue d'ensemble du paysage de la formation et de la formation continue dans le domaine du tourisme, avec ses mutations et leurs déclencheurs, ainsi qu'avec ses enjeux et les axes d'intervention possibles. Les lignes qui suivent présentent une synthèse de cette vue d'ensemble.

En œuvre sur l'ensemble du territoire national, le système éducatif suisse permet une progression verticale et horizontale entre les degrés de formation et se caractérise par une claire répartition des responsabilités et des compétences réglementaires. Les branches et les secteurs sont donc majoritairement soumis à des conditions similaires. Dans ce contexte, le tourisme est parvenu ces dernières années à maintenir la proportionnalité de son volume de formation. En valeur absolue, le nombre de titres délivrés a connu une tendance à la hausse, et ce dans tous les degrés. Cette évolution est liée à la densification du système de formation, celui-ci ayant bénéficié de l'apport des hautes écoles spécialisées, dont la vocation est clairement l'enseignement pratique ainsi que la recherche et le développement appliqués. Les ajustements structurels que cela a imposé ont pu être relativement bien adoucis par l'adaptation du cadre (financier) général prévalant dans la formation professionnelle supérieure. Première conséquence de la densification évoquée, la question des titres et, avec elle, celle de la reconnaissance des diplômes délivrés à l'enseigne de la formation professionnelle supérieure, constituent désormais un défi majeur qu'il s'agira de résoudre globalement, toutes branches confondues. Deuxième conséquence, la délimitation entre les différents acteurs de la formation a gagné en importance. Seuls un positionnement et des profils clairs entre les degrés tertiaires A et B, mais aussi au sein de chacun de ces degrés, permettront de mettre en avant les atouts des différentes filières, tout en consolidant l'attrait du paysage de la formation au tourisme dans son ensemble, ce qui exige également une communication efficace à tous les niveaux et tous les degrés. Dans ce domaine, la visibilité des possibilités professionnelles et l'accessibilité des différentes filières sont essentielles.

La participation de nombreux acteurs issus de tous les degrés et le dialogue entre marché du travail et marché de la formation ainsi qu'entre tourisme et pouvoirs publics (Confédération et cantons) ont permis le développement d'un réseau aussi précieux qu'efficace au sein de l'espace de la formation au tourisme, l'interaction des acteurs permettant de prendre en compte, dans le cadre des filières de formation, les besoins et les mutations de la branche. Aujourd'hui, il s'agit avant tout de tirer parti de la dynamique du secteur de la formation dans son ensemble et de l'adapter le plus adéquatement possible à la branche, transversale par excellence, du tourisme, car c'est ce qui permettra d'alimenter le marché du travail avec une main-d'œuvre qualifiée et compétente.

13 Bibliographique

- ASEH (2011)** : Qualité suisse pour la formation hôtelière supérieure – Edition 2011, Coire.
- BAK Basel (2014)** : Benchmarking du tourisme – Le secteur suisse du tourisme en comparaison internationale. Rapport de synthèse du « Programme de benchmarking international du tourisme suisse, mise à jour 2012–2013 », Bâle.
- CDIP (Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique) (2014)** : Brève description du système éducatif suisse. Accès en ligne : <http://www.edk.ch/dyn/15421.php> (18.09.2014).
- Conseil fédéral (2013)** : Message relatif à la loi fédérale sur la formation continue, Berne.
- Conseil fédéral (2012)** : Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2013 à 2016, Berne.
- Constitution fédérale (2013)** : Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 (état le 3 mars 2013), Berne.
- CSRE (2014)** : Éducation en Suisse - rapport 2014. Aarau : Centre suisse de coordination pour la recherche en éducation.
- CSRE (2014)** : Portrait. Accès en ligne : <http://www.skbf-csre.ch/fr/portrait/> (26.06.2014).
- DFE (2009)** : Rapport du DFE sur une future politique de la Confédération dans le domaine de la formation continue, Berne.
- Educa.ch – Le Serveur suisse de l'éducation (2013)** : Le système éducatif suisse. Accès en ligne : <http://systemeeducatif.educa.ch/fr> (22.05.2014).
- EHL (2014)** : 2013 Rapport d'activité – A lifetime. Lausanne.
- Fédération Suisse du Voyage (2014)** : Rapport annuel 2013/2014. Zurich.
- FST (2014)** : Le tourisme suisse en chiffres 2013. Chiffres structurels et de branche. Berne.
- FST (2013)** : Le tourisme suisse en chiffres 2012. Chiffres structurels et de branche. Berne.
- Heller, A. (2008)** : Ökonomische Bedeutung der Tourismusbildung. Strukturelle, produktions- und konsumseitige Aspekte der Tourismusbildung, Berner Studien zu Freizeit und Tourismus, Heft 50, Bern. (Importance économique de la formation au tourisme sous l'angle de la structure, de la production et de la consommation, Berner Studien zu Freizeit und Tourismus, cahier 50, Berne – en allemand).
- Heller, A./FIF (2007)** : Qualifizierungsinitiative für den touristischen Arbeitsmarkt - Evaluation der Qualifizierungsinitiative. Schlussbericht, Bern. (Rapport de synthèse sur l'évaluation d'initiative de la qualification – en allemand)

- Höchli, C./Rütter-Fischbacher, U./Bandi, M./Lehmann, T./Rütter, H (2013)** : Die wirtschaftliche Bedeutung des Tourismus im Kanton Bern, CRED-Bericht Nr. 1, Bern. (L'importance économique du tourisme dans le canton de Berne, Rapport N° du CRED – en allemand)
- Hotelleriesuisse (2014)** : Annuaire de l'hôtellerie suisse 2014. Berne : hotellerie-suisse.
- HSLU (2014)** : Höhere Fachschule für Tourismus Luzern (HFT) - Die HFT Luzern wird zur Aktiengesellschaft, (La HFT Luzern devient une société anonyme – en allemand) Accès en ligne (en allemand et en anglais) : <http://www.hslu.ch/w-hft-neue-traeger-schaft> (27.05.2014).
- htr (2014)** : fokus-Teil zur touristischen Bildung, édition du 01.05.2014. (en allemand)
- HTW Chur (2005-2012)** : rapports annuels, en allemand.
- IFFP (2014)** : L'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle EHB IFFP IUFFP – L'IFFP. Accès en ligne : <http://www.ehb-schweiz.ch/fr/Pages/default.aspx> (26.06.2014)
- IST (2014)** : Daten zu den Entwicklungen der Studierendenzahlen an der IST, Zurich (en allemand).
- Kuhn, A/Schweri, J. (2014)** : Le nouveau financement de la formation professionnelle supérieure et ses effets. In: *La Vie économique* 9-2014, p. 22-25.
- Lehmann Friedli, T. (2007)** : Die Weiterbildung im touristischen Bildungssystem. Untersuchung zum Weiterbildungsangebot und dessen Struktur sowie zum ökonomischen und zukünftigen Stellenwert der Weiterbildung aus Sicht von Anbietern und Nachfragenden. Berne (travail de licence dans le cadre de l'ancien Institut de recherche sur les loisirs et le tourisme FIF de l'Université de Berne – en allemand).
- LFPPr (Loi fédérale sur la formation professionnelle) (2002)** : Loi sur la formation professionnelle 412.10, état le 1^{er} janvier 2013, Berne.
- métiers hotelresto.ch (2014)** : Professions CFC – Professions AFP. Accès en ligne : <http://www.metiershotelresto.ch/home/> (26.05.2014)
- Müller, H.R. et al. (2002)** : Grundlagen für ein neues touristisches Berufsbildungskonzept – Schlussbericht im Auftrag des SECO und des BBT, Berne (Bases d'un nouveau concept de formation professionnelle dans le tourisme, rapport de synthèse sur mandat du SECO et de l'OFFT – en allemand)
- Müller, H.R./Lehmann Friedli, T. (2009)** : Höhere Fachschulen am Scheideweg - Positionspapier, Berne (en allemand).
- OFFT (2012a)** : Berufsmaturität – Zahlen und Fakten. Stand 2010, Bern (Maturité professionnelle – Faits et données chiffrées. Etat 2010 – en allemand)
- OFFT (2012b)** : Masterplan Formation professionnelle. Objectifs stratégiques et financement requis. Version du 3 octobre 2011, mise à jour en mars 2012, Berne.

- OFFT (2012c)** : Ordonnance du SEFRI sur la formation professionnelle initiale Spécialiste en restauration de système avec certificat fédéral de capacité (CFC) du 30 août 2012, Berne.
- OFFT (2007)** : Manuel relatif aux ordonnances : Elaboration par étapes d'une ordonnance sur la formation professionnelle initiale, Berne.
- OFS (Office fédéral de la statistique) (2014a)** : Statistique des diplômés. Formations professionnelles supérieures non réglementées au niveau fédéral: tableaux de base. Accès en ligne: <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/de/index/themen/15/05/data/blank/01.html> (10.09.2014).
- OFS (Office fédéral de la statistique) (2014b)** : Système d'éducation – Examens, Neuchâtel.
- OFS (Office fédéral de la statistique) (2014c)** : Formation professionnelle supérieure – Examens finals 2013, Neuchâtel.
- OFS (Office fédéral de la statistique) (2013)** : Perspectives de la formation – Scénarios 2013-2022 pour le système de formation. Neuchâtel.
- OFS (Office fédéral de la statistique) (2011)** : Titres de la formation professionnelle supérieure : un état des lieux statistique. Neuchâtel.
- OFS (Office fédéral de la statistique) (2003)** : Compte satellite du tourisme de la Suisse. Principes, méthode et résultats. Une étude réalisée sur mandat de l'OFS et du SECO, Neuchâtel.
- OMT (2010)** : International Recommendations for Tourism Statistics 2008, New York.
- orientation.ch (2014)** : accès en ligne : <http://www.berufsberatung.ch/dyn/1046.aspx> (22.05.2014)
- PWC (2009)** : Analyse des flux financiers dans la formation professionnelle supérieure, Berne.
- Remontées Mécaniques Suisses (2014a)** : Rapport d'activité 2013, Berne.
- Remontées Mécaniques Suisses (2014b)** : communiqués de presse 2014. Accès en ligne : <http://www.seilbahnen.org/fr/Medias/Communiques-de-presse/2014> (17.01.2015).
- SECO (2010)** : Stratégie de croissance pour la place touristique suisse, Berne.
- SECO/OFFT(2002)** : Grundlagen für ein neues touristisches Berufsbildungskonzept – Schlussbericht im Auftrag des SECO und des BBT (Bases d'un nouveau concept de formation professionnelle dans le tourisme, rapport de synthèse sur mandat du SECO et de l'OFFT, Berne – en allemand)
- SEFRI (2014a)** : La formation professionnelle en Suisse 2014. Faits et données chiffrées, Berne.
- SEFRI (2014b)** : Maturité professionnelle. Accès en ligne : <http://www.sbf.admin.ch/themen/01366/01379/01570/01580/index.html?lang=fr> (19.06.2014).

- SEFRI (2014c)** : Liste des professions – Formation professionnelle initiale. Attestation fédérale de formation professionnelle AFP (liste) ; Certificat fédéral de capacité CFC (liste). Accès en ligne : <http://www.sbf.admin.ch/bvz/grundbildung/index.html?lang=fr> (19.06.2014).
- SEFRI (2014d)** : Liste des professions – Formation professionnelle supérieure : Examen professionnel fédéral EP (liste) ; Examen professionnel fédéral supérieur EPS (liste) ; Ecole supérieure ES (liste). Accès en ligne : <http://www.sbf.admin.ch/bvz/hbb/index.html?lang=fr> (19.06.2014).
- SEFRI (2014e)** : Examens fédéraux. Accès en ligne : <http://www.sbf.admin.ch/berufsbildung/01472/01474/index.html?lang=fr> (19.06.2014).
- SEFRI (2013a)** : Projet Formation professionnelle supérieure, conférence du groupe de réflexion, 28 novembre 2013, synthèse des résultats, Berne.
- SEFRI (2013b)** : Guide. Procédure de reconnaissance des filières de formation et des études postdiplômes des écoles supérieures, 2^e version entièrement retravaillée, Berne.
- Stampfli, D. (2014)** : Start in den Job mit einem Coach, dans : *htr* du 15.06.2014 (en allemand).
- STHRM (2013)** : Zusammenzug Forschungsschwerpunkte und –projekte im Rahmen des 2. Swiss Tourism and Hospitality Research Meeting (STHRM) vom 13. November 2013 in Bern (en allemand).
- Strahm, H. R. (2014)** : Die Akademisierungsfalle. Warum nicht alle an die Uni müssen und warum die Berufslehre top ist. Berne (en allemand).
- Swiss Snowsports (2014)** : Rapport annuel 2013/14. Belp.
- Von Arx, D. (1993)** : Seminartourismus. Synthese aus Weiterbildung und Kurzreise. Cahier 41 des Basler Beiträge zur Geographie, Bâle (en allemand).

Interviews d'experts

- Grossholz, Peter P. (2014)** : responsable adjoint du domaine Formation, hôtellerie-suisse, Interview du 12.06.2014, Berne.
- Jung, Daniel C. (2014)** : responsable du domaine Formation professionnelle et prestation, GastroSuisse, Interview du 18.06.2014, Zurich.
- Rychener Kistler, Hanna E. (2014)** : directrice de l'Internationale Schule für Touristik (IST) Zurich, Interview du 10.06.2014, Zurich.

Index des illustrations

Illustration 1 : Vue d'ensemble du marché de la formation au tourisme	VI
Illustration 2 : Vue d'ensemble de la répartition régionale des organismes de formation au tourisme en 2014	VII
Illustration 3 : Cadre conceptuel du paysage de la formation	2
Illustration 4 : Processus méthodologique en six étapes	3
Illustration 5 : Le système de la formation professionnelle en Suisse	5
Illustration 6 : Branches d'activité importantes pour le tourisme selon le TSA	12
Illustration 7 : Délimitation entre loisirs et tourisme	14
Illustration 8 : Répartition de l'offre de formation (continue) au tourisme entre les branches caractéristiques du tourisme (N = 178)	17
Illustration 9 : Titres du degré tertiaire délivrés par la filière tourisme en 2005 (N = 171)	19
Illustration 10 : Répartition géographique des institutions de formation au tourisme	21
Illustration 11 : Marché de la formation au tourisme	22
Illustration 12 : La formation professionnelle initiale dans le paysage de la formation au tourisme	23
Illustration 13 : Exemple de calcul des forfaits versés aux cantons en 2010	26
Illustration 14 : La formation professionnelle supérieure (FPS) dans le paysage de la formation au tourisme	30
Illustration 15 : Système de financement de la Confédération selon la LFPr en faveur de la formation professionnelle (exercice comptable 2010)	34
Illustration 16 : Financement des examens professionnels fédéraux et des examens professionnels fédéraux supérieurs, en 2010	35
Illustration 17 : Evolution du nombre de diplômes de gestionnaire en tourisme ES délivrés par l'IST Zurich et l'EIT Lausanne	38
Illustration 18 : Evolution du nombre de diplômes de gestionnaire en tourisme délivrés par la HFT Luzern	39
Illustration 19 : Evolution du nombre de diplômes d'hôtelier-restaurateur ES	39
Illustration 20 : Les hautes écoles dans le paysage de la formation au tourisme	42
Illustration 21 : Positionnement de la recherche dans les hautes écoles de tourisme	45
Illustration 22 : Evolution du nombre d'étudiants admis dans les filières hôtellerie et tourisme des HES	48
Illustration 23 : Evolution du nombre d'étudiants préparant un bachelor en tourisme à la HTW Coire	48
Illustration 24 : Changements et facteurs déclenchants dans la formation professionnelle initiale	49
Illustration 25 : Changements et facteurs déclenchants dans la formation professionnelle supérieure	52
Illustration 26 : Changements et facteurs déclenchants dans les hautes écoles	55
Illustration 27 : Enjeux et stratégies pour le paysage de la formation au tourisme	58

Index des tableaux

Tableau 1 : La formation professionnelle supérieure (FPS) en Suisse	7
Tableau 2 : Les compétences au sein du système éducatif suisse	10
Tableau 3 : Emplois en équivalents plein temps (EPT) par branche économique (en 1000, moyenne annuelle)	14
Tableau 4 : Offres de formation du degré secondaire II en 2005	16
Tableau 5 : Institutions de formation au tourisme en 2005	18
Tableau 6 : Formations de degré secondaire II en 2014 (formation professionnelle initiale)	24
Tableau 7 : Certificats fédéraux de capacité (CFC) délivrés dans les branches de l'hôtellerie-restauration et des agences de voyages, 2003-2013	27
Tableau 8 : Certificats fédéraux de capacité (CFC) et attestations fédérales de formation professionnelle (AFT) délivrés dans le domaine des transports à câble, 2010-2014	29
Tableau 9 : Vue d'ensemble des écoles supérieures (ES) et de leurs filières de formation reconnues par la Confédération	30
Tableau 10 : Filières de formation des écoles supérieures dans le domaine du tourisme	31
Tableau 11 : Examens professionnels fédéraux et examens professionnels fédéraux supérieurs dans le domaine du tourisme.....	32
Tableau 12 : Dépenses de la Confédération et des cantons en faveur de la formation professionnelle supérieure pendant la période de prestations 2013–2016 (en millions de francs)	36
Tableau 13 : Brevets fédéraux délivrés dans l'hôtellerie et la restauration, 2003-2013	37
Tableau 14 : Diplômes fédéraux délivrés dans l'hôtellerie et la restauration, 2003-2013	37
Tableau 15 : Examen professionnel fédéral de professeur de sport de neige, nombre de brevets fédéraux délivrés entre 2009 et 2013	38
Tableau 16 : Nombre de titres délivrés dans l'hôtellerie et la restauration à l'issue d'une formation non réglementée du degré tertiaire, 2012/2013.....	40
Tableau 17 : Nombre d'étudiants de quelques écoles hôtelières internationales, 2001-2010	41
Tableau 18 : Vue d'ensemble des titres de bachelor et de master délivrés par les HES	42
Tableau 19 : Profils des quatre institutions de recherche universitaires.....	44
Tableau 20 : Dépenses de formation de la Confédération et des cantons pour la période de prestations 2013-16 dans le domaine des hautes écoles (en mio. CHF)	47

ANNEXES

A) Vue d'ensemble des écoles hôtelières internationales privées et de leurs filières non reconnues par la Confédération :

Ecoles	Filières
César Ritz Colleges Switzerland¹⁴ Le Bouveret (VS) Brigue (VS) Lucerne (LU)*	<ul style="list-style-type: none"> • Swiss Certificate in Hotel and Restaurant Operations • Swiss Higher Diploma in Hotel and Tourism Management • César Ritz Colleges Bachelor of International Business in Hotel & Tourism Management/ Washington State • University Bachelor of Arts in Hospitality Business Management • Master of Science in International Hospitality Management • Bachelor of Arts (Honours) in Culinary Arts • Master of International Business in Culinary Management • Postgraduate Diploma in Culinary Arts • Master of Business Administration in Hotel and Tourism Management • Certificate in Hotel and Restaurant Operations • Certificate in Swiss Pastry and Chocolate Arts
SHMS Swiss Hotel Management School Caux (VD) Leysin (VD)	<ul style="list-style-type: none"> • Swiss Diploma in Hotel Operations Management • Swiss Higher Diploma in Hospitality Management • Swiss Higher Diploma in Hospitality and Events Management • Swiss SHMS and British Bachelor of Arts (Honours) in International Hospitality Management • Swiss SHMS and British Bachelor of Arts (Honours) in International Hospitality and Events Management • Postgraduate Diploma in Hotel Management • Postgraduate Diploma in Hotel Operations Management • Postgraduate Diploma in Hotel Events Management • Postgraduate Diploma in Food & Beverage and Restaurant Management • Master of International Business in Hotel, Resort and Spa Management • Master of International Business in Food & Beverage and Restaurant Management • Swiss Higher Diploma in Travel and Tourism Management • Master in Tourism Management • Master of Science in International Hospitality Management

¹⁴ En 2011, Swiss Education Group a acquis le DCT University Center de Vitzau, qui fait désormais partie du César Ritz College Switzerland établi à Lucerne.

IHTTI, School of Hotel Management Neuchâtel (NE)	<ul style="list-style-type: none"> • Swiss Certificate in Food & Beverage Studies • Swiss Diploma in International Hotel Operations Management • Swiss Higher Diploma in International Hotel & Design Management • Swiss IHTTI and British Bachelor of Arts (Honours) in International Hospitality & Design Management • Postgraduate Diploma in International Hotel & Design Management • Master of International Business in Hotel & Design Management
School of Hotel Management Les Roches Clarens (VD) Crans-Montana (VS)	<ul style="list-style-type: none"> • Bachelor of Science in Food Services Management • Bachelor of Business Administration (BBA) in International Hotel Management • Postgraduate Diploma/Higher Diploma in International Hospitality • Master of Business Administration in Hospitality with Finance or Marketing • Master of Science in Hospitality Leadership
Hotel Institute Montreux HIM Montreux (VD)	<ul style="list-style-type: none"> • Diploma in International Hotel Management • Swiss Diploma in Hotel Operations Management • Swiss Diploma in International Hotel Management (avec spécialisation) • Bachelor of Business Administration in Business Management & Hotel, Restaurant and Resort Management • Swiss HIM-Bachelor in Business Administration and Hospitality Management (avec spécialisation Hospitality Management and International Business)/American Bachelor in Business Administration and Hospitality Management • Postgraduate Diploma in Hotel Management • Master of International Business in Hospitality Management avec spécialisation • Postgraduate Diploma in Hotel Management • Postgraduate Diploma in Hotel Operations Management • Postgraduate Diploma in Hospitality Business Management

Source : CRED 2014

B) Vue d'ensemble de l'offre de formation des hautes écoles spécialisées

Ecoles	Filières
Haute école spécialisée de Suisse orientale FHO	<ul style="list-style-type: none"> • Bachelor of Science in Tourism • Master of Science in Business Administration mit Vertiefung in Tourismus • Bachelor of Science in Landschaftsarchitektur mit Vertiefung Naturnaher Tourismus und Nachhaltige Entwicklung • MAS in Hotel- und Tourismusmanagement

	<ul style="list-style-type: none"> • MAS Multimedia Communications • CAS Sport, Culture and Corporate Eventmanagement • CAS Hotel- und Tourismusmanagement • CAS Outdoorsport Management (dès janvier 2015) • CAS Spa Management (dès janvier 2015) • CAS IS Museumsarbeit
Zürcher Fachhochschule	<ul style="list-style-type: none"> • Bachelor of Science in Umweltingenieurwesen mit Vertiefungsmöglichkeit Landschaft – Bildung – Tourismus • Bachelor of Science in Facility Management • Master of Science in Facility Management • MAS Facility Management • CAS Asset Management technischer Infrastrukturen • CAS Instandhaltungsmanagement
Hochschule Luzern HSLU	<ul style="list-style-type: none"> • Bachelor of Science in Business Administration Studienrichtung Tourismus & Mobilität • CAS Event Management • CAS Nachhaltiges Tourismusmanagement • CAS Tourismus für Quereinsteiger • CAS öffentlicher Verkehr für Quereinsteiger • CAS in Erlebnis-Inszenierung • CAS in Wertorientierte Tourismusführung • CAS Online Customer Management and Integration • CAS Online Communication and Marketing • CAS Online Shop and Sales Management • CAS Online Media and Campaign Management • CAS Regionalentwicklung (ab August 2014) als Teil des MAS Gemeinde-Stadt-Regionalentwicklung • Branchenspezifische Aspekte der Nachhaltigkeit • Brettsimulation "Nachhaltigkeit im Tourismus" • Computersimulation "Urban Development" • Destinations-Management Planspiel • Erfolgreiche Vermarktung nachhaltiger Tourismus-Angebote • Expertenspiel "Siedlung und Verkehr" • Nachhaltigkeit im Tourismus • Seminar/Workshop Meeting Design
HES de Suisse occidentale HES-SO (y c. EHL)	<ul style="list-style-type: none"> • Bachelor of Science en Hôtellerie et professions de l'accueil • En projet : Master en Hôtellerie et professions de l'accueil • Bachelor of Science en Tourisme • MAS en Luxury Management • MAS en Quality and Strategy Management Diploma in Hotel and Restaurant Management • EMBA en Hospitality Administration
Fachhochschule Nordwestschweiz FHNW	<ul style="list-style-type: none"> • CAS E-Commerce und Online-Marketing • CAS Online- und Mobile-Marketingkommunikation • CAS Kooperationsmanagement • Standortmarketing • Basiswissen Social-Media-Management

HES bernoise BFH	<ul style="list-style-type: none">• MAS en management du sport• CAS en thérapie par le mouvement et le sport• CAS en installations sportives• CAS en management du sport• CAS en développement régional durable dans l'espace rural (automne 2014)• DAS en management du sport
-------------------------	---

Source : CRED 2014

C) Groupe d'experts

Formation professionnelle initiale :

- [Marc Ziegler](#), responsable du Centre de formation des Remontées mécaniques suisses, Meiringen
- [Armin Lambrigger](#), Abteilungsleiter Gastronomie und Tourismus, Berufsfachschule Oberwallis

Formation professionnelle supérieure :

- Hanna E. Rychener, directrice de l'Ecole supérieure de tourisme (IST), Zurich
- [Mauro Scolari](#), Direttore della Scuola superiore alberghiera e del turismo, Bellinzone

Hautes écoles :

- Prof. Dr. Christian Laesser, Institut für Systemisches Management und Public Governance, Université de Saint-Gall
- [Prof. Martin Barth](#), Koordinator Weiterbildung Institut für Tourismuswirtschaft ITW, HSLU Luzern
- [Mila Trombitas](#), responsable de la filière tourisme, HES-SO, Sierre
- Prof. Dr. Dominik Siegrist, Leiter Institut für Landschaft und Freiraum, Fachhochschule Ostschweiz, Rapperswil
- [Michel Rochat](#), directeur de l'EHL, Lausanne

SEFRI :

- Michel Fior, responsable adjoint de l'unité Formation professionnelle initiale, Berne
- Monique Grossrieder, Formation professionnelle supérieure, Berne

Cantons :

- Eugen Arpagaus, Leiter AWT et Michael Caflisch, AWT, Coire
- Adrian Studer, président du Directoire du beco et Martin Tritten, beco, Berne

Associations de branche :

- Dr. Miriam Shergold, responsable de projet Monitoring de la formation, hôtellerie-suisse, Berne
- Daniel C. Jung, vice-directeur et responsable Formation professionnelle et prestations ; et Thomas Fahrni, GastroSuisse, Zurich
- [Sonja Thomann](#), Direction des examens professionnels et examens professionnels supérieurs fédéraux du tourisme, Formation-Tourisme.ch, FST Berne et Association suisse des managers en tourisme ASM, Berne
- [Beat Knecht](#), responsable Formation et perfectionnement, Fédération Suisse du Voyage, Zurich

Industrie du tourisme / entreprises :

- Claudia et Andreas Züllig, propriétaires-exploitants de l'Hôtel Schweizerhof, Lenzerheide, président d'hôtellerie-suisse (conseil d'administration de la SSTH), Lenzerheide
- [Elisabeth Dalucas](#), direction Kursaal Bern, Berne
- Ursula Mühlemann, Interlaken Tourisme et Comité de l'ASMT, Interlaken

D) Résultat des interviews des experts

Changements et facteurs déclenchants dans la formation professionnelle initiale :

	<i>Collaboration de plus en plus étroite entre prestataires de cours, Ortra et acteurs publics</i>	<i>Les besoins du marché et de la branche ont évolué.</i>
1 = Pas du tout d'accord	0	0
2 = Plutôt pas d'accord	1	0
3 = Plutôt d'accord	6	3
4 = D'accord	5	9
5 = Entièrement d'accord	3	4
Ne sait pas	1	1
N =	16	17
Moyenne	3.4	3.8
Médiane	4	4

	<i>Certaines formations initiales ont été remaniées (révision) et de nouvelles professions ont été créées.</i>	<i>La branche a reconnu la nécessité de réviser et de réformer les filières.</i>	<i>Les besoins du marché et de la branche ont évolué.</i>
1 = Pas du tout d'accord	0	0	0
2 = Plutôt pas d'accord	0	1	0
3 = Plutôt d'accord	3	5	3
4 = D'accord	4	4	5
5 = Entièrement d'accord	9	6	8
Ne sait pas	1	2	1
N =	17	18	17
Moyenne	4.1	3.5	4.1
Médiane	5	4	4.5

	<i>Dans la formation professionnelle initiale, le volume des formations, autrement dit le nombre de diplômes délivrés, n'a cessé</i>	<i>Le contenu et la structure des formations ont été actualisés et adaptés.</i>
1 = Pas du tout d'accord	0	0
2 = Plutôt pas d'accord	2	1
3 = Plutôt d'accord	3	2
4 = D'accord	2	7
5 = Entièrement d'accord	6	4
Ne sait pas	4	3
N =	17	17
Moyenne	3.0	3.3
Médiane	4	4

Changements et facteurs déclenchants dans la formation professionnelle supérieure :

	<i>Fortes hausses du nombre d'examen professionnels réussis (BF)</i>	Motivation croissante des professionnels	Engagement des partenaires sociaux (cotisations de la CCNT)	Cours préparatoires conçus de manière modulaire
1 = Pas du tout d'accord	1	1	2	0
2 = Plutôt pas d'accord	1	0	3	0
3 = Plutôt d'accord	6	8	1	3
4 = D'accord	4	5	2	7
5 = Entièrement d'accord	2	0	2	1
Ne sait pas	4	3	6	4
N =	18	17	16	15
Moyenne	2.6	2.6	1.8	2.8
Médiane	3	3	2.5	4

	<i>Réduction des inégalités entre les écoles supérieures et les HES</i>	Augmentation des contributions de la Confédération
1 = Pas du tout d'accord	1	2
2 = Plutôt pas d'accord	7	3
3 = Plutôt d'accord	3	4
4 = D'accord	3	4
5 = Entièrement d'accord	0	0
Ne sait pas	3	4
N =	17	17
Moyenne	2.1	2.1
Médiane	2	3

	<i>Recul du nombre d'étudiants dans les écoles supérieures entre 2006 et 2009 et amélioration ces trois dernières années</i>	<i>Impossibilité de comparer les titres à l'échelle internationale</i>	<i>Concurrence exercée par les HES en plein essor</i>	<i>Taxes d'études plus élevées que pour les HES</i>
1 = Pas du tout d'accord	1	1	1	2
2 = Plutôt pas d'accord	1	2	1	0
3 = Plutôt d'accord	4	2	4	6
4 = D'accord	6	2	5	2
5 = Entièrement d'accord	3	8	5	5
Ne sait pas	3	2	1	0
N =	18	17	17	15
Moyenne	3.0	3.5	3.5	3.5
Médiane	4	5	4	3

Changements et facteurs déclenchant dans les hautes écoles :

	<i>Forte hausse du nombre d'étudiants des hautes écoles spécialisées ou des écoles de tourisme qui en dépendent</i>	<i>Introduction de la réforme de Bologne (cycles bachelior et master)</i>	<i>Large spectre thématique des filières du tourisme (transversalité du tourisme)</i>
1 = Pas du tout d'accord	0	0	0
2 = Plutôt pas d'accord	0	2	0
3 = Plutôt d'accord	2	2	3
4 = D'accord	8	5	9
5 = Entièrement d'accord	4	4	2
Ne sait pas	4	2	2
N =	18	15	16
Moyenne	3.2	3.3	3.4
Médiane	4	4	4

	<i>Forte croissance des offres de formation continue dans le tourisme des HES</i>	<i>Forte demande du marché</i>	<i>Incitations financières par le biais des subventions</i>
1 = Pas du tout d'accord	0	0	2
2 = Plutôt pas d'accord	0	1	3
3 = Plutôt d'accord	6	9	3
4 = D'accord	4	5	3
5 = Entièrement d'accord	2	0	0
Ne sait pas	4	1	5
N =	16	16	16
Moyenne	2.8	3.1	1.8
Médiane	3.5	3	3

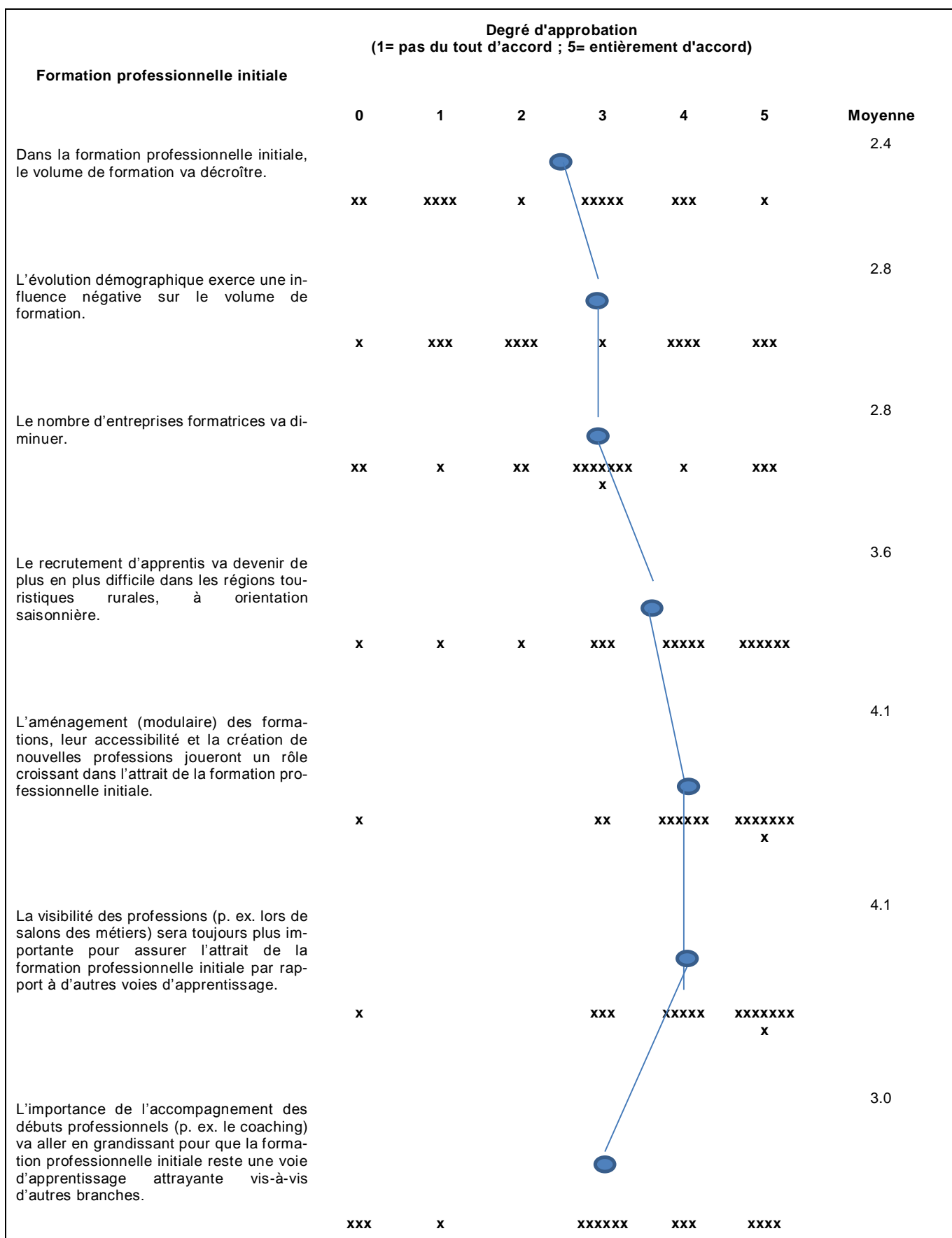
	<i>Les instituts touristiques des HES sont devenues un acteur important du tourisme (nombre d'étudiants, taille de</i>	<i>Création de conditions-cadres par la Confédération et les cantons (p. ex. soutien aux projets de campus des HES,</i>
1 = Pas du tout d'accord	0	0
2 = Plutôt pas d'accord	2	1
3 = Plutôt d'accord	5	4
4 = D'accord	7	4
5 = Entièrement d'accord	1	3
Ne sait pas	3	3
N =	18	15
Moyenne	2.9	3.0
Médiane	4	4

	<i>L'offre en formations touristiques universitaires s'est bien implantée dans les quatre sites universitaires.</i>	<i>Les formations touristiques sont rattachées à différentes disciplines (p. ex. l'économie d'entreprise à Saint-Gall, ou l'économie à</i>
1 = Pas du tout d'accord	0	1
2 = Plutôt pas d'accord	2	1
3 = Plutôt d'accord	3	1
4 = D'accord	7	7
5 = Entièrement d'accord	1	2
Ne sait pas	5	4
N =	18	16
Moyenne	2.6	2.8
Médiane	4	4

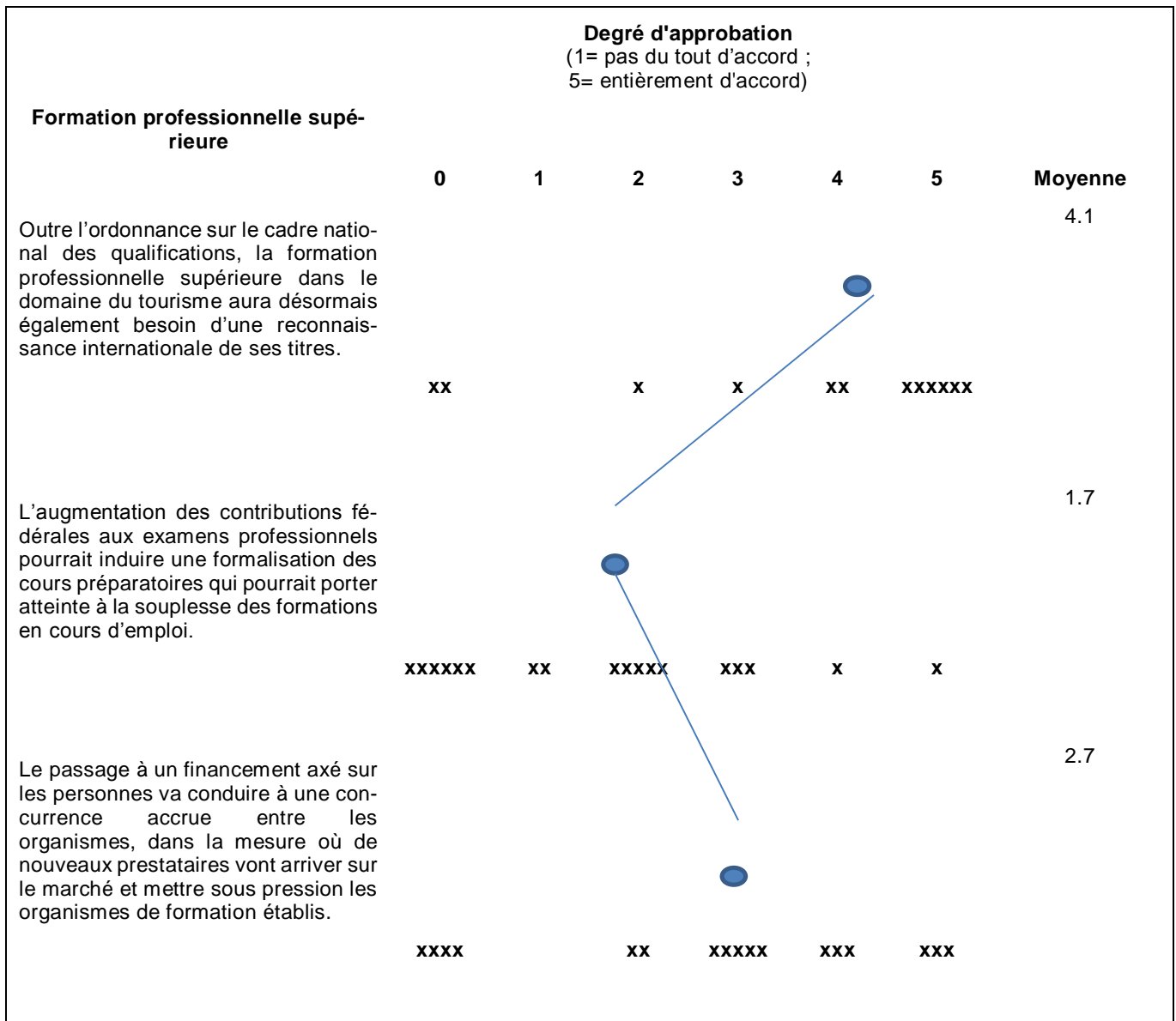
Evolution générale :

	<i>L'offre de formations dans le domaine du tourisme est parvenue à s'adapter à l'évolution constantes des exigences de la branche et aux mutations de celle-ci en les intégrant dans les filières.</i>	<i>Le niveau de formation dans le tourisme (le titre le plus élevé obtenu par une personne) s'est amélioré au cours des dix dernières années.</i>
1 = Pas du tout d'accord	0	1
2 = Plutôt pas d'accord	1	0
3 = Plutôt d'accord	6	4
4 = D'accord	9	10
5 = Entièrement d'accord	3	4
Ne sait pas	0	0
N =	19	19
Moyenne	3.7	3.8
Médiane	4	4

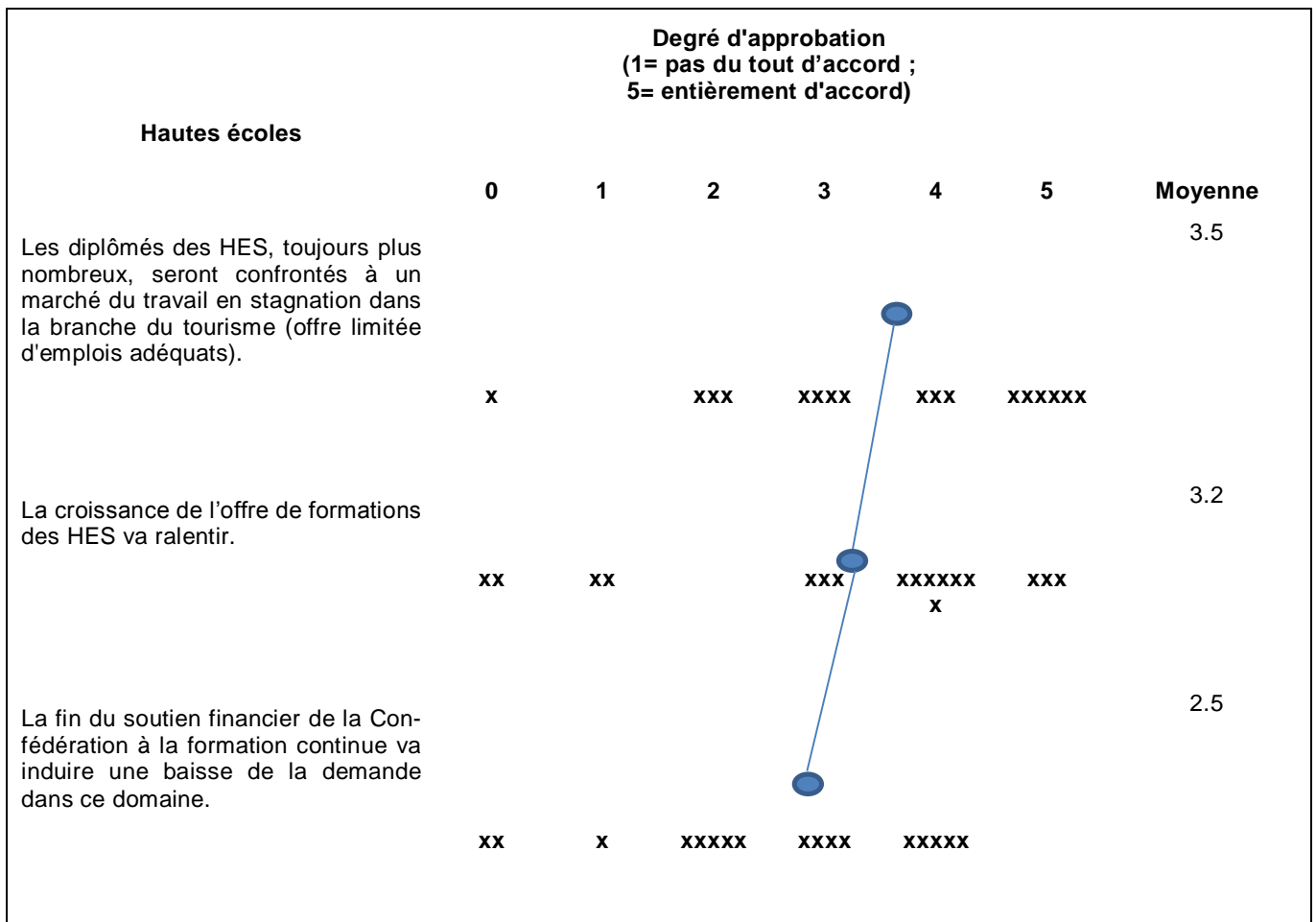
Enjeux pour la formation professionnelle initiale :



Enjeux pour la formation professionnelle supérieure :



Enjeux pour les hautes écoles :

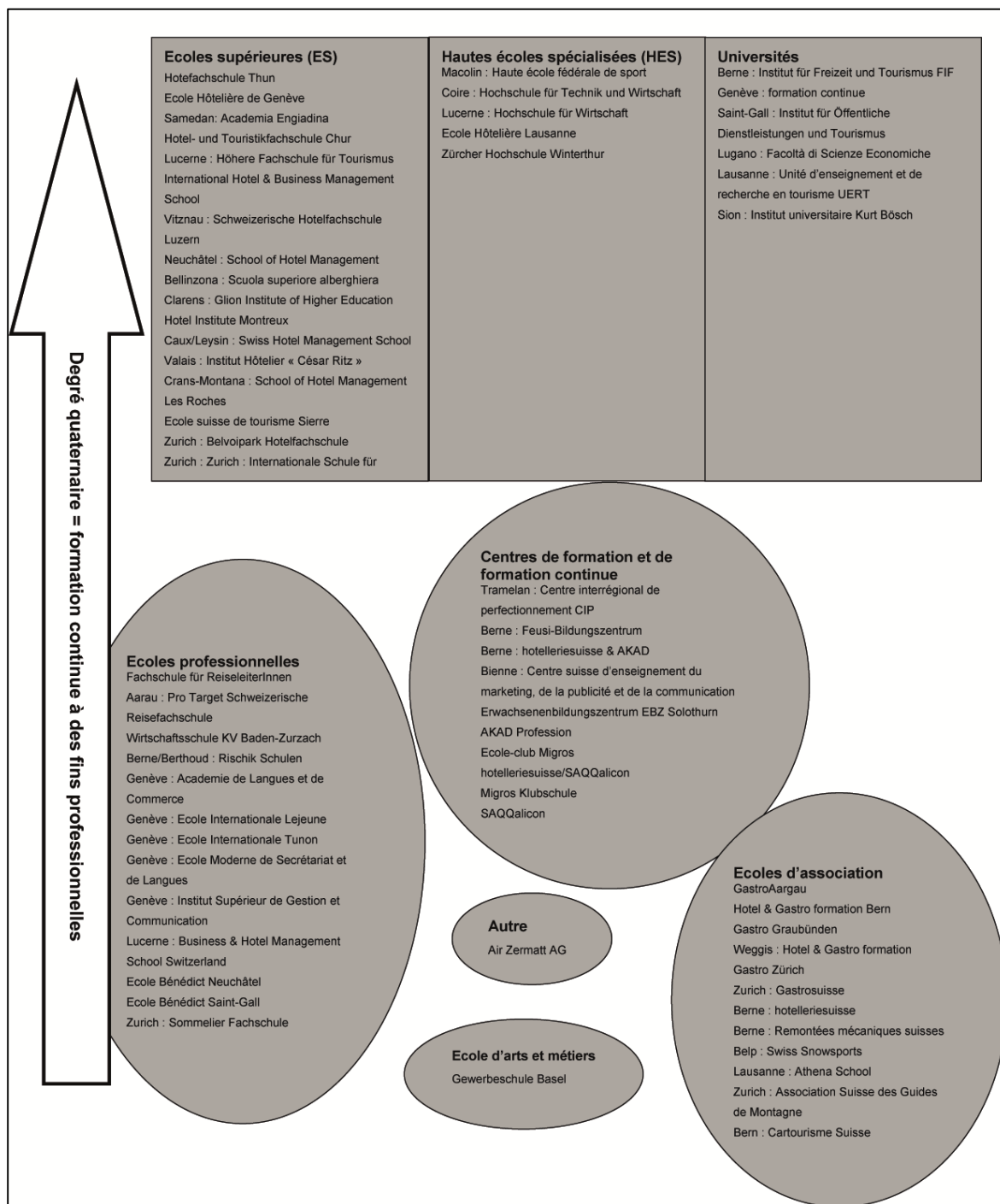


E) Prestataires de la formation continue au tourisme en 2005

Lehmann (2007) a défini dans son étude la formation professionnelle aux termes de la LFPr, art. 30 :

Par un apprentissage organisé, la formation continue à des fins professionnelles sert :

- à rafraîchir, approfondir et développer des qualifications professionnelles existantes ou à en acquérir de nouvelles ;*
- à soutenir la souplesse professionnelle.*



Source : Lehmann 2007

Secrétariat d'Etat à l'Economie SECO

Direction de la promotion économique

Politique du tourisme

Holzikofenweg 36, 3003 Berne

Tél. +41 58 462 27 58, Fax +41 58 463 12 12

www.seco.admin.ch/tourismus, tourismus@seco.admin.ch